



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 08-Nov-2013, 15:30
Sann Rada
CMS/CFO:

TRANSCRIPTION - PROCÈS
RÉQUISITOIRES ET PLAIDOIRIES FINALES
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

28 octobre 2013
Journée d'audience n° 222

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun
Victor KOPPE
KONG Sam Onn
Anta GUISSÉ
Arthur VERCKEN

Pour la Chambre de première instance :

DUCH Phary
Matteo CRIPPA
DAV Ansan
Roger PHILLIPS

Pour les parties civiles :

PICH Ang
Elisabeth SIMONNEAU-FORT
LOR Chunthy
Pascal AUBOIN
MOCH Sovannary
HONG Kimsuon
Lyma NGUYEN
VEN Pov
Christine MARTINEAU

Pour le Bureau des co-procureurs :

Nicolas KOUMJIAN
William SMITH
YET Chakriya
Tarik ABDULHAK
VENG Huot
Vincent DE WILDE D'ESTMAEL
Keith RAYNOR

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun
SOUR Sotheavy

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Me GUISSÉ	Français
Me KONG SAM ONN	Khmer
M. KOUMJIAN	Anglais
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
Me SIMONNEAU-FORT	Français
Me VERCKEN	Français

1

1 PROCÈS VERBAL

2 (Débute de l'audience: 09h00)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

5 La parole va être donnée à la défense de Khieu Samphan, mais,
6 avant cela, je prie le greffe de faire rapport sur la présence
7 des parties à l'audience.

8 LE GREFFIER:

9 Monsieur le Président, toutes les parties sont présentes. Nuon
10 Chea se trouve dans la cellule temporaire du sous-sol, comme
11 décidé par la Chambre, compte tenu de son état de santé.

12 Merci, Monsieur le Président.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Je vous remercie.

15 La parole est donnée à la défense de Khieu Samphan, qui pourra
16 reprendre sa plaidoirie finale.

17 Je vous en prie.

18 [09.01.51]

19 Me KONG SAM ONN:

20 Merci, Monsieur le Président.

21 Bonjour, Mesdames et Messieurs les juges. Bonjour aux parties, au
22 public.

23 Aujourd'hui, je vais reprendre ma plaidoirie finale dans le
24 dossier 002/01.

25 Vendredi, j'en étais à la personnalité de Khieu Samphan pour la

2

1 période 1970-75. Sous les Khmers rouges, Khieu Samphan était
2 considéré comme un patriote et comme un intellectuel qui ne
3 faisait pas partie du noyau, même s'il avait tout fait pour la
4 révolution.

5 Le 13 décembre 2011, il a évoqué les strictes conditions
6 d'adhésion au PCK. Je vais le citer:

7 "Mon expérience antérieure au PCF était sans importance pour le
8 PCK. En effet, les conditions d'adhésion au PCK étaient bien plus
9 strictes que celles du PCF. Premièrement, il me fallait
10 l'expérience du combat. J'ai dû me forger. J'ai dû être mis à
11 l'épreuve dans la révolution. Deuxièmement, je devais avoir un
12 bon pedigree. Autrement dit, il fallait être issu de la classe
13 paysanne, et principalement de la classe des paysans pauvres. Mon
14 pedigree n'était pas bon, car j'étais un intellectuel formé en
15 France.

16 [09.03.57]

17 En plus, je n'avais jamais été forgé au cœur de la révolution,
18 raisons pour lesquelles je n'avais pas l'expérience ou les
19 qualifications requises pour appartenir au noyau du Parti."

20 Fin de citation.

21 Ceci montre bien que Khieu Samphan ne remplissait pas les
22 conditions fixées par le PCK. Dès lors, Khieu Samphan n'avait
23 aucun pouvoir efficace au sein du Parti. Quant à ses fonctions au
24 FUNK et au GRUNK, il occupait des fonctions élevées, mais il
25 n'exerçait aucun pouvoir, comme il l'a lui-même relevé, je vais

1 le citer:

2 "Depuis l'extérieur, les gens pensaient que j'occupais des
3 fonctions élevées, mais, dans les faits, je n'exerçais aucun
4 pouvoir de décision. C'était parce que Pol Pot et le PCK me
5 considéraient comme un intellectuel. Je n'étais pas membre du
6 noyau du Parti avant 75, et cela est resté valide après cette
7 date."

8 M. Philip Short, le témoin expert, est venu déposer ici le 6 mai
9 2013, et il a confirmé le rôle de Khieu Samphan. Il a confirmé
10 que Khieu Samphan n'exerçait aucune fonction lui permettant de
11 prendre des décisions en qualité de membre de plein droit du
12 Comité permanent.

13 [09.05.38]

14 Il a dit que Khieu Samphan était un intellectuel n'ayant jamais
15 occupé de fonction au niveau des zones. Tout ceci démontre bien
16 que Khieu Samphan a été nommé à ces fonctions compte tenu de sa
17 popularité. Le PCK a pu utiliser cette popularité pour capter
18 l'attention d'autrui. Ce n'était pas compte tenu de l'expérience
19 de combat de Khieu Samphan.

20 Philip Short, le 8 mai 2013, a aussi dit que, si Khieu Samphan a
21 été placé à des postes appartenant au centre du pouvoir, c'était
22 parce que Pol Pot voulait que précisément lui et personne d'autre
23 n'occupe ces fonctions. On peut dire que, pour Pol Pot, Khieu
24 Samphan était quelqu'un qui pouvait exercer des fonctions de
25 direction importantes.

4

1 M. Meas Voeun est venu déposer le 9 octobre 2012. Lui aussi a dit
2 ce qui suit:

3 "Khieu Samphan ne faisait rien, il s'est simplement réfugié pour
4 échapper à des persécutions à Phnom Penh. Par conséquent, Khieu
5 Samphan n'aurait pas pu devenir un dirigeant effectif. Son rôle
6 se limitait à des fonctions purement protocolaires, voire moins
7 encore."

8 [09.07.20]

9 Le 21 mai 2013, M. Jullian-Gaufres a déposé devant cette Chambre.
10 Et je vais le citer:

11 "À l'époque, Khieu Samphan était célibataire. Il faisait tout son
12 possible pour le développement de son pays, et ce, en participant
13 à diverses activités. Son seul objectif consistait à améliorer
14 les conditions de vie de la population ainsi que la situation
15 économique du pays."

16 Fin de citation.

17 Sur la base de ces déclarations de parties civiles, de témoins et
18 d'experts, il est on ne peut plus clair que Khieu Samphan est une
19 personne aimable, éprise de paix et de développement. Une
20 personne voulant améliorer les conditions de vie de son pays.

21 Durant les premières années de la période 70-75, quand il était
22 en fuite, il vivait à la campagne. Il n'exerçait aucune fonction
23 au sein du mouvement révolutionnaire.

24 Dans l'ordonnance de clôture, il y a plusieurs parties qui
25 décrivent les activités du PCK concernant la participation de

5

1 Khieu Samphan dans les structures du Parti après le coup d'État
2 du 18 mars 1970.

3 [09.08.55]

4 Le jour du coup d'État, Pol Pot et Sihanouk se trouvaient à
5 Pékin. L'alliance entre les deux a été nouée là-bas. Pol Pot a
6 immédiatement compris qu'il était avantageux d'élargir le
7 mouvement révolutionnaire en utilisant la popularité du prince.
8 Ce faisant, Pol Pot savait que Khieu Samphan était la bonne
9 personne, pouvant servir de trait d'union avec Sihanouk.

10 Khieu Samphan a été informé de sa nomination alors qu'il était
11 dans le maquis.

12 Khieu Samphan a déclaré ceci le 13 décembre 2011, je vais citer:

13 "On m'a nommé vice-Premier ministre de rien, Ministre de la
14 défense de rien du tout, et commandant en chef de rien du tout.

15 En réalité, je n'exerçais aucun pouvoir, aucune influence
16 effective en ce qui concerne l'armée. Je n'avais aucun bureau qui
17 me fut subordonné. Au contraire, j'ai tout sacrifié, y compris ma
18 propre réputation, pour m'acquitter de mes obligations envers ma
19 patrie, qui était sur le point de s'effondrer."

20 [09.10.31]

21 Plus tard, il a dit qu'il voulait réunir les forces nationales
22 après la guerre dévastatrice qui avait touché le Cambodge,
23 mettant aux prises des superpuissances.

24 Le 27 mai 2013, voici ce qu'il a dit:

25 "Après le coup d'État, je voulais simplement regrouper les forces

6

1 nationales pour libérer le pays. Après le coup d'État, la guerre
2 au Vietnam a éclaté et a débordé sur notre territoire. Au Vietnam
3 du Sud, les superpuissances se battaient et cela a débordé sur
4 notre territoire."

5 Fin de citation.

6 Entre 70 et 75, la guerre au Cambodge était une guerre régionale
7 et non pas une guerre civile en tant que telle. Les premiers
8 bombardements ayant touché le territoire cambodgien en 1967 n'ont
9 fait que s'intensifier dans le prolongement de la guerre du
10 Vietnam. La guerre s'est répandue dans toute l'Indochine. À
11 partir de 68, il y avait là une dimension internationale, dans
12 cette guerre.

13 Après le 18 mars 70, cela s'est produit, et c'était le fruit de
14 l'idéologie de la guerre froide.

15 En juillet 2012, le professeur Chandler a dit ceci, je cite:

16 "C'est une guerre régionale et pas uniquement une guerre du
17 Vietnam."

18 Fin de citation.

19 [09.12.43]

20 Des forces étrangères se battaient sur le sol cambodgien et du
21 coup, le Cambodge a été absorbé dans cette guerre dévastatrice.

22 Les forces américaines ont bombardé la piste Ho Chi Minh et les
23 positions des Vietcong. Ces bombardements se sont intensifiés au
24 Cambodge.

25 M. Chandler a dit ceci:

7

1 "Concernant la guerre... ou, plutôt, concernant le Vietnam et les
2 Etats-Unis, en 73, c'est cette année-là que les bombardements se
3 sont intensifiés. Cette guerre a débordé. La guerre du Vietnam a
4 donc débordé. Ces bombardements, ces conflits, ont causé beaucoup
5 de problèmes pour le Cambodge. Le gouvernement américain
6 soutenait Lon Nol, son allié, pour vaincre les Khmers rouges. Est
7 ainsi née une guerre qui a embrasé toute la région."

8 M. Al Rockoff a déposé le 29 janvier 2013, je vais le citer:

9 "Les bombardements américains ont aidé le gouvernement
10 cambodgien, lequel s'appuyait beaucoup sur les Etats-Unis. Les
11 forces aériennes cambodgiennes étaient très faibles, et donc le
12 gouvernement ne pouvait pas compter sur ses propres forces
13 aériennes."

14 [09.14.36]

15 Le 9 avril 2013, M. Ponchaud a lui aussi confirmé que l'Armée
16 communiste vietnamienne a envahi le Cambodge. Je vais le citer:

17 "À l'époque, l'armée du Vietnam communiste et du Nord-Vietnam ont
18 envahi le Cambodge. Ils ont arrêté des jeunes. Ils ont créé le
19 Mouvement de libération... les Forces de libération du Cambodge.

20 Voilà pourquoi Khieu Samphan a été nommé à certaines fonctions au
21 sein du FUNK et du GRUNK. Lui voulait seulement protéger
22 l'indépendance de son pays, ainsi que l'intégrité territoriale du
23 pays. Khieu Samphan a donc accepté d'être chargé des relations
24 avec Sihanouk, qui était à Pékin à l'époque, pour servir de trait
25 d'union entre lui et le PCK. Il voulait regrouper ses forces pour

8

1 la défense du pays, pour assurer son indépendance, sa
2 souveraineté, et pour sauver la nation. Pour lui, cette alliance
3 entre Samdech Sihanouk et le PCK devait permettre de créer un
4 nouveau mouvement qui réussirait à réunir le pays. Pour Khieu
5 Samphan, lui-même était bien placé pour servir de trait d'union
6 entre le PCK et Samdech Sihanouk. Il pensait pouvoir unir les
7 deux leaders. C'est pour cela que Khieu Samphan a accepté
8 d'exercer certaines fonctions au sein des forces de résistance,
9 même s'il n'était pas satisfait d'être nommé à ces fonctions de
10 rien du tout.

11 [09.17.02]

12 Dans ces circonstances, Khieu Samphan n'avait d'autre choix que
13 d'opter pour l'unité et que de se sacrifier, même si cela pouvait
14 être honteux pour lui d'être chargé de rien du tout. Pourquoi
15 Khieu Samphan a-t-il été nommé à ces fonctions au sein du GRUNK
16 et du FUNK? Parce que le peuple cambodgien était loyal envers
17 Samdech Sihanouk, tandis que Khieu Samphan était considéré comme
18 quelqu'un qui n'était pas corrompu. Il y avait donc une
19 convergence possible du point de vue des Khmers rouges."

20 Philip Short, le 6 mai 2013, a confirmé que Samdech Sihanouk
21 était le président des Forces révolutionnaires, tandis que Khieu
22 Samphan était largement considéré comme quelqu'un de loyal et
23 d'honnête. Samdech Sihanouk a ainsi été soutenu par les Khmers
24 rouges. Il était à la tête des forces de résistance contre le
25 régime de Lon Nol. Donc, Khieu Samphan était la personne la mieux

9

1 placée pour réconcilier les dirigeants cambodgiens. La réputation
2 de Khieu Samphan était un aspect positif pour ces deux leaders.
3 [09.18.32]

4 Philip Short a aussi dit que la popularité de Sihanouk a permis
5 de renforcer les Khmers rouges, suite à quoi ceux-ci ont pu
6 recruter rapidement beaucoup de soldats, après l'appel lancé par
7 Sihanouk suite au coup d'État.

8 Les tapis de bombes lâchées par les forces américaines ainsi que
9 les problèmes qu'a rencontrés le gouvernement Lon Nol ont encore
10 poussé la population à s'allier aux forces de la résistance.

11 Khieu Samphan a été nommé représentant du FUNK. Il a occupé ces
12 fonctions par la suite. C'est ainsi qu'il a rencontré Pol Pot au
13 quartier général du mouvement, dans le Ratanakiri. Il était prêt
14 à se sacrifier pour le Front. Il ne voyait pas que l'idéologie
15 communiste.

16 À une des parties civiles, le 13 mai 2013, il a dit qu'il voulait
17 mobiliser les forces nationales pour mener cette guerre.

18 Khieu Samphan a ainsi été nommé président adjoint du FUNK,
19 commandant en chef du FUNK, et vice-Premier ministre et Ministre
20 de la défense du GRUNK.

21 [09.20.10]

22 Parmi ces... ou, plutôt, lors du troisième congrès du PCK, qui a eu
23 lieu dans la forêt en 71, Khieu Samphan est devenu membre
24 candidat du Comité central du PCK. Pour ces mêmes raisons
25 politiques, Khieu Samphan a continué à exercer ses fonctions. Et,

10

1 quand Sihanouk a démissionné, Khieu Samphan est devenu président
2 du Présidium de l'État, puis il est devenu membre de plein droit
3 du Comité central en mars 76.

4 Cette nomination était sans rapport avec la loyauté ou l'action
5 de Khieu Samphan au sein du Parti. C'était là une nomination
6 purement stratégique. Khieu Samphan n'avait aucune responsabilité
7 politique ou militaire. Le GRUNK était un gouvernement sans
8 pouvoir. Le pouvoir effectif était dans les mains du Comité
9 permanent, et cela n'a pas changé jusqu'à la fin du régime des
10 Khmers rouges.

11 Le principe du secret absolu au sein du mouvement khmer rouge a
12 été confirmé par tous les témoins qui ont déposé devant cette
13 Chambre. Ces témoins ont dit qu'il était essentiel de maintenir
14 un secret absolu durant toute la période du Kampuchéa
15 démocratique.

16 [09.22.02]

17 C'est ainsi que des numéros de code ont été attribués aux
18 bureaux. Les gens avaient des pseudonymes et des noms
19 révolutionnaires pour ne pas être reconnus. Pour semer la
20 confusion "de" ceux qui essayaient de repérer les activités des
21 militants, certains étaient nommés à des fonctions qu'en fait ils
22 n'exerçaient pas.

23 En coulisse, c'est Pol Pot qui exerçait le pouvoir et dirigeait
24 la révolution à sa guise.

25 Philip Short l'a confirmé; le 6 mai 2013, voici ce qu'il a dit:

11

1 "Les questions de sécurité et de protocole entre 70 et 75
2 relevaient du portefeuille de Khieu Samphan. Il a dit que, quand
3 il vivait dans la forêt, il ne pouvait pas se déplacer
4 librement."
5 Ensuite, il a dit que Khieu Samphan, à l'époque, était un chef
6 seulement en nom, exerçant les fonctions théoriques de commandant
7 en chef. En 73-74, il est devenu membre candidat, mais il n'était
8 pas proche du Comité central. Il n'exerçait non plus aucune
9 fonction qui lui aurait permis de prendre des décisions. À
10 l'époque, Pol Pot lui faisait confiance parce qu'il était
11 réceptif et parce qu'il acceptait les ordres qu'il recevait. À
12 l'époque, il y avait des problèmes de sécurité.
13 [09.24.12]
14 Le 9 mai 2013, Philip Short a confirmé ce qu'il avait écrit dans
15 son livre "Pol Pot, anatomie d'un cauchemar" - 00639455 et 56: en
16 français; en anglais: 00369197 et 98. Il est ici question de la
17 popularité de Khieu Samphan. Il est dit que les Cambodgiens et
18 les étrangers le soutenaient et il est indiqué qu'une révolution
19 menée par Khieu Samphan réussirait.
20 Plus loin, il a confirmé ceci, je cite:
21 "Khieu Samphan a diffusé une déclaration présentant l'évolution
22 de la guerre".
23 Il a aussi décrit l'alliance et indiqué que Khieu Samphan avait
24 accueilli Sihanouk en zone libérée dans le cadre de l'alliance.
25 Mais cela n'a pas duré longtemps. Le pouvoir effectif était entre

1 les mains d'autres personnes. Lui n'exerçait aucun contrôle sur
2 ce qu'ils faisaient. En effet, le pouvoir effectif appartenait à
3 la direction du PCK.

4 En réalité, Khieu Samphan n'a jamais occupé de fonction dans
5 l'armée, ni avant ni après 75. C'était un intellectuel pur, et
6 donc il n'avait aucune compétence ou aucune formation concernant
7 les stratégies militaires ou le commandement militaire. Tous les
8 témoins et experts connaissant la hiérarchie militaire ont
9 confirmé que Son Sen et Pol Pot étaient les seuls chefs
10 responsables des questions militaires, et non pas Khieu Samphan.

11 [09.26.30]

12 Le 10 janvier 2013, M. Ung Ren a évoqué devant la Chambre les
13 structures militaires, je cite:

14 "Son Sen était le supérieur, tout comme Pol Pot, pour les
15 questions militaires. Ils faisaient rapport sur les questions
16 militaires et politiques. C'était les principaux protagonistes du
17 Parti."

18 Le 11 janvier 2012, Nuon Chea a aussi confirmé la structure
19 militaire, je cite:

20 "Celle-ci n'avait rien à voir avec Khieu Samphan, lequel n'était
21 pas dans l'armée. Moi-même, je n'étais que président de
22 l'Assemblée des représentants du peuple, tandis que Son Sen était
23 le chef d'état-major."

24 Le 28 mars 2012, Duch a aussi confirmé que le rôle de Khieu
25 Samphan en tant que commandant en chef était purement théorique:

13

1 "C'était un rôle purement théorique, en réalité, il n'exerçait
2 aucun commandement sur l'armée, laquelle relevait du commandement
3 direct de Pol Pot."
4 Avant et après 75, aucun soldat n'a jamais déposé contre Khieu
5 Samphan. Personne n'a jamais dit que Khieu Samphan contrôlait
6 l'armée.
7 Steve Heder a obtenu des informations des services de
8 renseignement qui étaient au Cambodge à l'époque, et il a
9 confirmé qu'avant l'offensive contre Phnom Penh Saloth Sar était
10 le commandant en chef des forces militaires khmères rouges.
11 [09.28.30]
12 Khieu Samphan, Hu Nim et Hou Youn étaient considérés comme des
13 leaders théoriques. Steve Heder a en outre affirmé que leur rôle
14 était purement théorique, y compris concernant Khieu Samphan.
15 Steve Heder, le 17 juillet 2013, a confirmé que Khieu Samphan
16 n'exerçait aucun pouvoir effectif. Heder a aussi confirmé
17 qu'avant 75 Khieu Samphan avait été vice-Premier ministre,
18 commandant en chef, qui étaient autant de fonctions symboliques,
19 Pol Pot étant le chef effectif.
20 Dans tous ses déplacements à l'étranger, Ieng Sary exerçait la
21 responsabilité; Khieu Samphan était chef de délégation; mais,
22 dans les faits, quand Ieng Sary était présent, c'est lui qui
23 exerçait le pouvoir effectif.
24 Dans son livre, David Chandler, à la page 87 - le livre est
25 intitulé "Frère numéro un" - David Chandler a écrit ceci:

14

1 "La décision de créer un front national avec Sihanouk comme chef
2 d'État a eu deux effets sur la carrière de Saloth Sar. D'une
3 part, après sept années de fuite, à 45 ans, il est devenu
4 commandant militaire de la force de la composante cambodgienne
5 d'une alliance populaire."

6 [09.30.29]

7 Suite au coup d'État de Lon Nol, Khieu Samphan a suivi les
8 dirigeants des Khmers rouges, qui se déplaçaient d'un endroit à
9 un autre. Mais, même à Ratanakiri et dans d'autres bases, des
10 témoignages confirment que Khieu Samphan jouait un rôle
11 ordinaire. C'était quelqu'un qui restait seul, qui écrivait et
12 qui restait à l'écart des autres.

13 Le 22 avril 2013, M. Chhouk Rin a dit devant cette Chambre que
14 son supérieur direct, Ta Mok, a convoqué une réunion avec ses
15 subalternes pour "leur" informer que Khieu Samphan n'avait aucun
16 pouvoir effectif au sein du PCK.

17 Je cite:

18 "Des intellectuels n'étaient pas membres du noyau du Parti
19 communiste du Kampuchéa."

20 Fin de citation.

21 Il a précisé également qu'il s'agissait d'un dirigeant théorique,
22 sans pouvoir effectif.

23 M. Chhouk Rin a dit également, je cite:

24 "M. Khieu Samphan était un intellectuel qui ne faisait pas partie
25 des rangs du Parti."

1 Fin de citation.

2 Le 23 avril 2013, Chhouk Rin a encore témoigné concernant ce
3 rôle, précisant qu'entre 73 et 75 il a entendu Ta Mok lui dire la
4 chose suivante, je cite:

5 "Khieu Samphan était un intellectuel. Il ne participait pas au
6 noyau des forces du PCK."

7 Fin de citation.

8 [09.32.23]

9 Je vais aborder maintenant quelques points concernant les
10 formations effectuées par Khieu Samphan dans la forêt.

11 En effet, nous avons M. Phy Phuon, le seul témoin ayant témoigné
12 de ce fait en décrivant une présentation donnée par Khieu Samphan
13 sur la nécessité de rassembler des forces, le plus possible, et
14 sur l'importance du Front national.

15 Le 25 juillet 2013, M. Phy Phuon a décrit le contenu d'un
16 discours prononcé par Khieu Samphan et diffusé au nom du FUNK. Il
17 a décrit la formation en précisant dans son témoignage, je cite:

18 "D'après mes souvenirs, les forces du Front national avaient le
19 mandat suivant... la mission suivante: d'abord, mobiliser les
20 forces intellectuelles et petit à petit les forces nationales
21 afin de devenir un seul front d'union nationale."

22 Fin de citation.

23 Donc, que Khieu Samphan ait assuré cette formation ou pas,
24 l'objectif était simplement d'unir les forces à l'échelle du pays
25 afin de renforcer le FUNK.

16

1 [09.34.03]

2 Mesdames et Messieurs les juges, comme nous avons déjà entendu,
3 il n'existe aucun document ni témoignage prouvant que Khieu
4 Samphan avait un rôle effectif à cette époque.

5 En effet, Khieu Samphan a été peint comme un diable, mais c'est
6 un homme honnête, et j'espère que la Chambre reconnaîtra les
7 faits et que justice sera faite pour M. Khieu Samphan.

8 Cette justice serait donc de le libérer et de l'acquitter.

9 [09.34.56]

10 Me VERCKEN:

11 Bonjour à la Chambre. Bonjour à toutes les personnes présentes
12 dans cette salle et dans la galerie.

13 Je vais prendre la suite de mon confrère Kong Sam Onn pour vous
14 parler d'un certain nombre d'idées reçues que nous ont
15 développées les procureurs ces derniers jours, lors de leur
16 réquisition, et traiter, en évitant les redites avec l'équipe de
17 Nuon Chea, de la question du site de Tuol Po Chrey et de la
18 politique qui est supposée la chapeauter.

19 La première chose dont je souhaiterais parler, c'est de la
20 théorie de ce que j'appelle "le rideau de fer".

21 [09.35.38]

22 Les procureurs vous décrivent le 17 avril 1975 comme la date à
23 partir de laquelle un rideau de fer serait tombé sur le Cambodge.
24 Ils affectionnent ce genre d'image. C'est un peu comme si, selon
25 eux, après avoir vécu dans la jungle plus de dix ans, caché dans

17

1 les forêts, vivant dans des camps temporaires, provisoires,
2 construits en bambous et en feuilles de bananier, Pol Pot serait
3 sorti de sa tanière entouré de ses vieux copains de classe et de
4 ses guérilleros aux pieds nus, et que, en quelques heures, il
5 aurait transformer un pays entier, une nation, en un territoire
6 hyper centralisé, hyper organisé, avec une armée unifiée et aux
7 ordres des fonctionnaires immédiatement opérationnels, des moyens
8 de communication hyper développés, efficaces, fonctionnels.
9 Nous plaignons que c'est surtout une vision hyper simplificatrice
10 à laquelle aucune personne sensée ne peut souscrire.
11 En vérité, il va de soi, comme le dit le proverbe, que "Rome ne
12 s'est pas faite en un jour". En vérité, il va de soi que les
13 zones déjà libérées au Cambodge fonctionnaient depuis longtemps,
14 sans Pol Pot, et qu'elles étaient dirigées par des hommes en
15 place depuis longtemps et au tempérament de chef très affirmé.
16 [09.37.39]
17 Cette théorie du rideau de fer qui serait tombé sur le Cambodge
18 dès le 17 avril 1975 est également fautive d'un point de vue
19 diplomatique. Bien sûr, il est exact qu'à leur arrivée à Phnom
20 Penh les Khmers rouges ont renvoyé chez eux les quelques rares
21 étrangers qui y étaient restés malgré les avertissements
22 multiples. Qu'aurions-nous entendu s'ils les avaient envoyés dans
23 les rizières?
24 Est-ce pour autant que les Khmers rouges ont coupé toutes les
25 relations diplomatiques avec le monde entier?

18

1 Non.

2 Ils ont maintenu des relations avec les pays communistes amis et
3 avec les pays non alignés. Et le dossier en contient de
4 nombreuses traces, notamment en matière de visites de délégations
5 étrangères.

6 Je voudrais en citer quelques-unes: 1975, visite au Cambodge de
7 délégations du Vietnam, de la Corée du Nord, de la Yougoslavie,
8 du Laos, de l'Albanie et de plusieurs pays amis pour les fêtes de
9 fin d'année; 1976, c'est la Chine, la Palestine, la Zambie, la
10 Suède, la Tunisie, l'Afghanistan, le Sénégal, la Mauritanie, la
11 Yougoslavie, le Vietnam, la Corée, le Mali et la Tanzanie qui
12 rendent visite au Cambodge.

13 [09.39.16]

14 77, Chine, Cuba, Yougoslavie, Corée, Vietnam, Laos, Birmanie; 78,
15 Finlande, Danemark, Suède, Chine, Yougoslavie, Roumanie, Algérie.
16 D'ailleurs, jusqu'en mars 76, Samdech Sihanouk continue à
17 recevoir des délégations diplomatiques en sa qualité de président
18 du Présidium. Le procès-verbal du Comité permanent du 8 mars 1976
19 l'évoque. Nous avons vu aussi par exemple qu'au mois d'octobre
20 1975 Sihanouk est à New York, avec cette vidéo qui a été projetée
21 de son interview.

22 Dans le même ordre d'idée, les procès-verbaux du Comité
23 permanent, pour autant qu'ils soient authentiques, contiennent
24 pas mal d'informations sur ces activités diplomatiques, qui ne
25 sont peut-être pas celles de grands pays développés, mais qui ne

19

1 sont pas inexistantes. Il est aussi important de le souligner,
2 parce que, en raison de ses fonctions au GRUNK et au FUNK et au
3 Présidium plus tard, Khieu Samphan participait à ce développement
4 de la diplomatie cambodgienne. C'était pour lui une réalité.

5 [09.40.43]

6 En fait, en étudiant la thèse des procureurs qui a été développée
7 devant vous, on a le sentiment que pour eux, à partir du 17 avril
8 1975, les Khmers rouges sont passés tout simplement dans le
9 mauvais camp, le mauvais camp de la guerre froide, le camp des
10 rouges. Et ça ils ne l'acceptent pas.

11 Pour eux, dès lors qu'un pays refuse de s'aligner, dès lors qu'il
12 refuse une aide des États-Unis, c'est une preuve de son
13 diabolisme.

14 La Chine et l'URSS avaient-elles accepté ce type d'aides
15 intéressées lorsqu'elles se sont construites politiquement?

16 J'en doute.

17 D'ailleurs, est-il exact que le régime du Kampuchéa démocratique
18 a refusé toutes les aides pour s'enfermer dans une sorte
19 d'autarcie criminelle?

20 C'est faux.

21 Il suffit pour s'en convaincre de prendre juste les neuf premiers
22 PV du Comité permanent dont nous disposons pour s'apercevoir que
23 cinq d'entre eux, soit plus de la moitié, traitent de la question
24 des aides reçues de l'étranger.

25 [09.42.03]

20

1 E3/781, "Examen de la maîtrise et de la mise en œuvre de la ligne
2 politique", de 1975, il y est fait mention d'aide reçue de pays
3 étrangers. Il y est indiqué que la Corée va offrir une usine de
4 fabrication de moteurs et une aide en matière hydro-électrique.
5 Il y est question de la remise en marche avec l'aide de la Chine
6 de grandes usines de ciment, de raffinage, de caoutchouc. Et les
7 Chinois vont aider à la remise en service du système ferroviaire.
8 E3/182, PV du 9 octobre 1975, il y est question d'aide chinoise
9 en matière de télécommunication.
10 E3/229, PV du 22 février 76, il y est question d'aide chinoise.
11 E3/230, PV du 22 février 1976, il y est question d'une aide de 3
12 millions de dollars de la Yougoslavie, qu'il est décidé
13 d'utiliser pour acheter des médicaments antiviraux et des sérums.
14 Il y est aussi question d'une aide de la Chine en matière de riz,
15 qu'il est décidé de distribuer aux régions qui en ont besoin.
16 Enfin, et c'est mon dernier exemple, E3/238, PV du 28 février
17 1976, aide de 5 millions de dollars du gouvernement suédois et
18 aide de 4 millions de dollars du gouvernement yougoslave. Les
19 deux aides sont destinées à acheter du matériel et des
20 médicaments pour la population.
21 [09.43.53]
22 On voit avec ces exemples que, en vérité, ce qui se passe, c'est
23 que les pays dont l'aide est acceptée par le Cambodge ne sont pas
24 ceux qui ont les faveurs de l'Accusation. Et c'est pour cette
25 raison que nous nous permettons d'insister sur le caractère

21

1 capital du contexte de la guerre froide, qui durera, je le
2 rappelle, jusqu'en 1989, c'est-à-dire plus de dix ans après la
3 chute du régime du KD, car, si on oublie la circonstance de ce
4 conflit mondial silencieux, on ne peut pas comprendre ce dossier.
5 Voilà aussi pourquoi nous ne nous sentons pas complètement
6 déplacés lorsque nous plaignons que la théorie du dossier
7 développée par les juges d'instruction et aujourd'hui par les
8 procureurs revient à vous demander de juger ces accusés sous le
9 prétexte qu'ils ont voulu instaurer un régime communiste au
10 Cambodge.
11 C'était déjà assez clair dans l'ordonnance de clôture initiale,
12 avant disjonction, et c'est encore plus évident avec la dernière
13 théorie des procureurs sur le camp d'esclavage.
14 [09.45.24]
15 Autant les magistrats instructeurs avaient eu l'honnêteté
16 intellectuelle de concéder que les politiques du Kampuchéa
17 démocratique n'étaient pas - je cite - "intégralement
18 criminelles" - fin de citation -, autant la nouvelle théorie des
19 procureurs du camp d'esclavage à l'échelle d'un pays, dans un
20 dossier pourtant disjoint, montre bien à quel point le traitement
21 de ce dossier par l'Accusation est très souvent plus politique
22 que judiciaire.
23 Toujours sur la question de ce prétendu rideau de fer que Khieu
24 Samphan aurait contribué à faire tomber sur le Cambodge, on vous
25 soutient de l'autre côté de la barre que, par sa participation à

22

1 l'élaboration d'une constitution pour le Kampuchéa démocratique
2 et à l'organisation d'élections en mars 1976 ou d'une Assemblée
3 nationale pas vraiment nationale ou pas vraiment assemblée, Khieu
4 Samphan aurait contribué aux faits dont vous êtes saisis.

5 C'est quand même un raisonnement extrêmement faible.

6 Vous en connaissez beaucoup des pays communistes qui se sont
7 dotés d'une constitution et d'une Assemblée nationale au sens
8 athénien du terme?

9 Non.

10 Et, même en 1975-1979, ça ne trompe personne.

11 Et, surtout, cela prouve quoi du point de vue de la contribution
12 de M. Khieu Samphan aux déplacements de population, phases 1 et
13 2, et à la journée de Tuol Po Chrey?

14 Pas grand-chose, voire rien du tout, en vérité.

15 [09.47.22]

16 Je voudrais évoquer aussi l'importance de la chronologie dans ce
17 dossier. Ce point est capital parce que les faits dont vous êtes
18 saisis se sont produits au début du régime.

19 L'évacuation de Phnom Penh s'est faite en quelques jours après le
20 17 avril 1975.

21 Tuol Po Chrey ne porte que sur une seule journée d'avril 1975.

22 Quant aux déplacements de population phase 2, décidés en août 75,
23 ils auraient été mis en oeuvre à partir de septembre 75, et l'on
24 a convenu jusqu'à maintenant de considérer qu'ils rassemblaient
25 un ensemble de déplacements s'étant poursuivis jusqu'à la fin

1 1976.

2 Ainsi donc, la question de la jeunesse du régime, dont j'ai parlé
3 en introduction, est capitale.

4 Par exemple, le Nord-Ouest, vers lequel étaient envoyés les gens
5 du déplacement 2, était une région qui était contrôlée jusqu'au
6 17 avril 75 par les forces de la République khmère, ce qui a pu
7 aussi avoir un certain nombre de conséquences en matière
8 d'organisation.

9 Les questions de délimitations chronologiques sont donc
10 primordiales pour bien comprendre les événements. Il est certain
11 que la situation interne et organisationnelle du Cambodge n'était
12 pas la même entre avril et juin 1975 ou à la fin 1976.

13 [09.49.05]

14 De même, la situation était encore moins identique en 1977 ou 78,
15 notamment après l'engagement d'une guerre avec le Vietnam. Or, le
16 problème que nous rencontrons en analysant la thèse des
17 procureurs, c'est qu'ils vous demandent de faire comme si le
18 dossier n'avait jamais été disjoint, nous l'avons déjà vu, et
19 comme si la description du Kampuchéa démocratique de la fin du
20 régime pouvait tout aussi bien s'appliquer à avril 1975.

21 C'est forcément faux.

22 Et cette position heurte la logique humaine et historique la plus
23 élémentaire. C'est la raison pour laquelle vous ne la validerez
24 pas et prendrez garde à dater les descriptions qui vous ont été
25 faites et qui sont utilisées par l'Accusation.

24

1 Bien évidemment, la question des dates est également capitale
2 pour apprécier l'intention et la contribution de M. Khieu
3 Samphan.

4 Ces éléments doivent s'apprécier au moment des faits et non à
5 partir d'hypothétiques raisonnements fondés sur des événements
6 postérieurs, eux-mêmes pas toujours établis.

7 Un seul exemple: le premier procès-verbal du Comité permanent
8 dont votre tribunal dispose, pour autant qu'il soit authentique,
9 se trouve justement à être le procès-verbal de la visite du
10 Comité permanent dans la zone Nord-Ouest en date des 20 à 24 août
11 1975.

12 [09.50.39]

13 C'est ce document qui contient le constat de la nécessité
14 d'augmenter les forces de travail dans les régions fertiles du
15 Nord-Ouest. C'est ce document qui marque le départ de la deuxième
16 phase de déplacements de population. Or, au jour de cette visite
17 d'août 75, non seulement Khieu Samphan est en voyage diplomatique
18 à l'étranger, mais plus de quatre mois se sont déjà écoulés
19 depuis Tuol Po Chrey et depuis l'évacuation de Phnom Penh, qui
20 est terminée depuis longtemps.

21 Ainsi, du point de vue chronologique, en août 1975, deux des
22 trois faits dont vous êtes saisis sont déjà décidés et sont déjà
23 mis en œuvre.

24 Quant au troisième fait, il est décidé à l'occasion d'une visite
25 dont nous savons avec une certitude absolue que Khieu Samphan n'y

25

1 a pas participé - et cela n'est pas contesté, nous l'avons
2 relevé; et, dès lors, nous pourrions presque arrêter notre étude
3 sur les rôles de Khieu Samphan au stade où vient de l'interrompre
4 mon confrère Kong Sam Onn.
5 En août 75, les thèmes du Comité permanent, de la négociation
6 d'une constitution, de l'organisation d'élections, de l'accession
7 à la qualité de membre de droit du Comité central, qui doit être
8 selon nous juxtée à celle d'accession au Présidium, la question
9 de la succession de Doeun au Bureau 870, tout cela, ce sont des
10 thèmes qui sont à la périphérie extérieure dans le sens où tous
11 sont postérieurs aux événements qui nous intéressent.

12 [09.52.27]

13 Et c'est pour cette raison que nous dénonçons la stratégie des
14 procureurs, qui nous noient sous une masse gigantesque de
15 documents, sous une masse gigantesque de notes de bas de page
16 renvoyant, via 2900 notes de bas de page à presque 15000
17 documents - je n'ai pas compté, mais on doit être à peu près à ça
18 -, qu'il faut consulter, et qui nous écrasent sous des
19 distorsions de faits.

20 En plus d'élargir sans cesse le champ de ce procès, les
21 procureurs ont un talent certain pour retourner les situations.
22 L'exemple du Comité permanent est édifiant. Ce comité se
23 réunissait une à deux fois par semaine pendant toute la durée du
24 régime, soit 50 à 100 fois par année. Et donc, il suffit de faire
25 un calcul très simple, entre 190 et 380 fois pendant les trois

26

1 années et huit mois du Kampuchéa démocratique.

2 Par ailleurs, tout le monde confirme que Khieu Samphan n'était
3 pas membre de ce Comité permanent, qui est l'épicentre du pouvoir
4 autour de Pol Pot.

5 [09.53.42]

6 Et pourtant, sous le prétexte que lors de leurs enquêtes
7 préliminaires et au cours de l'instruction les procureurs puis
8 les juges d'instruction n'ont retrouvé qu'une vingtaine de
9 procès-verbaux de ce Comité permanent et que, sur cette vingtaine
10 découverts on ne sait où et on ne sait dans quelles conditions,
11 Khieu Samphan apparaît comme ayant assisté à une quinzaine de
12 réunions, on vous affirme sans rougir - et je cite l'ordonnance
13 de clôture - que "les archives prouvent que Khieu Samphan a
14 assisté à bon nombre des réunions du Comité permanent" - fin de
15 citation -, voire, comme l'ont fait les procureurs l'autre jour à
16 cette barre - non sans humour, je pense -, que Khieu Samphan
17 avait assisté à 86 pour cent des réunions du Comité permanent
18 dont on a retrouvé la trace.

19 La vérité de cette manipulation, Mesdames et Messieurs,
20 c'est-à-dire la logique la plus élémentaire, c'est bien
21 évidemment que Khieu Samphan apparaît dans 4 pour cent du nombre
22 probable des réunions du Comité permanent pendant toute la durée
23 du régime.

24 C'est tout ce que nous pouvons dire si l'on veut rester honnête.

25 C'est la vérité du dossier.

1 [09.55.11]

2 De plus, comme nous l'avons traité aux paragraphes 272 et
3 suivants de notre mémoire final, à chaque fois que Khieu Samphan
4 a assisté à une réunion du Comité permanent, il y était toujours
5 question d'un sujet en rapport avec l'un des rôles qu'il a
6 effectivement tenus sous le régime et qu'il assume. Que ce soit
7 en sa qualité de représentant du Front et du Gouvernement royal,
8 en sa qualité de responsable des listes et des prix au sein du
9 Commerce, en sa qualité de président du Présidium d'État, en sa
10 qualité de membre du comité chargé d'examiner les marchandises
11 qu'on doit acheter ou d'examiner les problèmes bancaires.

12 La vérité au sujet du Comité permanent, c'est aussi que si Khieu
13 Samphan avait à ce point, comme on nous le dit en face, la
14 confiance de Pol Pot, eh bien, il serait devenu membre du Comité
15 permanent. Or, ce ne fut jamais le cas.

16 À partir de ce constat, de ces différents constats, il ne faut
17 plus regarder les preuves, les arguments des procureurs de la
18 même manière.

19 [09.56.28]

20 Il faut aussi garder à l'esprit que, si nos propos peuvent
21 parfois paraître décousus lors de nos plaidoiries, c'est aussi
22 que nous tentons de répondre à une Accusation elle-même décousue.

23 C'est vrai qu'il y a très peu de preuves directes dans ce
24 dossier, mais la Défense n'y est pour rien.

25 Cela fait cinq ans que Khieu Samphan attend en prison d'être jugé

28

1 dans un délai raisonnable, et il en a d'autant plus le droit et
2 le souhait qu'il a 82 ans.

3 En ce qui concerne l'intention et la contribution de Khieu
4 Samphan, les événements que l'on vous demande de juger ne sont
5 pas prouvés par le fait. Ils ne sont pas prouvés par la racine de
6 l'événement.

7 Ils sont effleurés par un brouillard de suppositions du type:

8 "Vu les rôles que Khieu Samphan occupait, même plusieurs années
9 après les faits, il ne pouvait pas ne pas savoir ce qui s'était
10 passé antérieurement. Et, puisqu'il est resté aux côtés de Pol
11 Pot pendant tout ce temps, cela démontre qu'il était d'accord
12 avec tout ce qui s'était passé."

13 Voilà la structure de la majeure partie des raisonnements qui
14 vous sont proposés par l'Accusation.

15 [09.57.56]

16 Et, bien évidemment, vous l'avez compris, selon nous, on est
17 très, très en dessous du doute raisonnable et de la preuve
18 pertinente. On est dans le doute complet et l'absence de preuves.

19 Et c'est aussi pour cette raison que nous nous opposons à la
20 conception d'une prétendue mission historique de ce tribunal, qui
21 pollue les débats en donnant à tous la tentation d'aller chercher
22 dans des faits hors-champ du procès des explications pour des
23 faits antérieurs.

24 Et c'est parce que les procureurs sont parfaitement conscients de
25 la faiblesse de leur argumentation qu'ils sont même obligés de

29

1 vous prétendre que, depuis les années 50, Khieu Samphan était une
2 marionnette du PCK, qu'il était un communiste assoiffé de pouvoir
3 totalitaire, ne rêvant que d'asservir son peuple dans le but de
4 transformer le Cambodge qu'il aime tant et auquel il a dédié sa
5 vie en un camp d'esclaves.

6 On peut tout dire. Mais non seulement cette description est en
7 absolue contradiction avec les convictions, avec les engagements,
8 avec la carrière politique, avec la personnalité de Khieu
9 Samphan, mais elle ne correspond pas non plus aux preuves que
10 nous avons examinées durant ces deux années de procès; et
11 notamment celle que vient de vous exposer mon confrère Kong Sam
12 Onn.

13 [09.59.28]

14 Ça fait beaucoup.

15 Pourtant, il aurait été intéressant que les procureurs nous
16 expliquent à quel moment et pour quelle raison Khieu Samphan
17 serait devenu, soit progressivement, soit subitement, cet être
18 abject qu'ils nous décrivent.

19 Quel est donc l'événement qui a pu transformer à ce point cet
20 homme?

21 L'Accusation ne le dit jamais.

22 Vous êtes supposés vous contenter d'une caricature.

23 Le raisonnement est encore plus ténu avec le soi-disant rôle de
24 dirigeant qu'aurait tenu Khieu Samphan au sein du Parti. Non
25 seulement Khieu Samphan n'était pas membre du Comité permanent,

30

1 mais je rappelle que ça n'est qu'en 1976 qu'il deviendra membre
2 de droit d'un Comité central qui ne se réunissait qu'une fois
3 l'an et que cette accession doit être reliée au fait qu'il
4 succède à Sihanouk au Présidium, à un poste de pure
5 représentation, et sans aucun pouvoir exécutif.
6 Il y a aussi le fameux Bureau 870, dont ma consœur Anta Guissé
7 dira un mot, puisque, dans un premier temps, l'Accusation nous
8 soutenait que Khieu Samphan avait succédé à Doeun en février
9 1977, puis que, s'étant rendu compte que, quand même, février 77,
10 il n'y avait plus aucun fait concernant ce procès, on nous a dit:
11 "Ah, mais c'était bien avant!"
12 [10.01.20]
13 Regardez les preuves, Messieurs les procureurs.
14 Lisez le procès-verbal du Comité permanent du 9 octobre 75 et
15 voyez vous-mêmes, c'est écrit dessus:
16 Qui est désigné chef du Bureau politique de 870?
17 C'est Doeun.
18 Qui reçoit la direction du Bureau 870?
19 C'est Yem.
20 Ainsi donc, non seulement 90 pour cent de l'argumentation des
21 procureurs sur les contributions et l'intention de Khieu Samphan
22 sont hors du champ du procès, mais, quand on regarde la
23 définition des rôles de Khieu Samphan telle qu'elle apparaît dans
24 les prétendus documents d'époque et dans les témoignages, on
25 s'aperçoit que les procureurs varient leur cause et déforment

1 sans cesse le sens des preuves.

2 Ils n'ont pas hésité, par exemple, à inventer un nouvel organe du
3 PCK. Je veux parler de cet organe que nous avons découvert ces
4 jours-ci, qui s'appelle "le Centre du Parti".

5 C'est un organe qui n'existe tout simplement pas.

6 Certes, le terme apparaît parfois dans quelques articles du
7 journal l'"Étendard révolutionnaire", mais il n'existe nulle part
8 dans les statuts du PCK.

9 [10.02.53]

10 Comme l'avait dit M. Heder à propos du Bureau 870, à ce
11 moment-là, c'est un peu comme lorsque l'on parle de Washington
12 pour décrire le centre du pouvoir aux États-Unis.

13 Le problème, c'est que non seulement les procureurs inventent cet
14 organe nébuleux mais qu'en plus ils en désignent également les
15 membres.

16 Et, bien évidemment, parmi ces membres, ils placent M. Khieu
17 Samphan en tête de liste.

18 Démonter une telle stratégie d'étouffement et de déformation
19 prend du temps et du travail, et c'est pour cela que nous vous
20 avons demandé du temps et que nous vous avons demandé la
21 traduction du mémoire final des procureurs en français.

22 Nous recevrons... 18 jours sans traduction, j'en ai déjà parlé, et
23 nous n'en sommes bien évidemment pas satisfaits.

24 Dans la même veine que cette invention de cet organe appelé
25 "Centre du Parti", nous trouvons également, avec le même talent

1 de créativité de l'Accusation, l'affirmation selon laquelle Khieu
2 Samphan était forcément responsable de ce qui se passait dans ce
3 nouvel organe du Centre du Parti, que ce dernier appliquait les
4 principes du centralisme démocratique, à savoir, selon les
5 procureurs, tout à coup fort indulgents avec nos communistes
6 assoiffés de pouvoir, qu'en ce sein des seins, en ce Centre du
7 Parti, les Khmers rouges prenaient leurs décisions de manière
8 collégiale.

9 [10.04.39]

10 Deux experts, Short et Chandler, sont venus déposer pendant ce
11 procès sur ce point. Or, leurs conclusions sont différentes.
12 Chandler a déclaré que, selon lui, la prise de décision au sein
13 du Comité permanent était collégiale.

14 Alors, bien sûr, lui, il parlait du Comité permanent, dont M.
15 Khieu Samphan n'est pas membre, mais, bon, à la barre, de l'autre
16 côté, on vous a parlé du nouvel organe, "Centre du Parti".

17 Et, donc, Chandler dit:

18 "Bien, la décision au sein du Comité permanent était collégiale,
19 et même plus collégiale, dira-t-il, que je ne le pensais avant en
20 réalité.

21 De son côté, Short affirmera que les décisions étaient prises par
22 un très restreint cercle intérieur dont Khieu Samphan ne faisait
23 pas partie. Et, ce qui est intéressant, c'est de discuter autour
24 des analyses de ces experts, ce que ne font pas les procureurs.
25 Ils se gardent bien d'expliquer pourquoi Chandler serait plus

1 crédible que Short sur ce point capital.

2 Et nous plaignons que cette absence de réflexion n'est pas un
3 hasard. En effet, Chandler avait indiqué à votre Chambre qu'il ne
4 faisait plus de recherches sur le Kampuchéa démocratique depuis
5 les années 90 et qu'il admirait la biographie de Short, plus
6 fournie et détaillée que son propre travail.

7 [10.06.10]

8 À la barre, Chandler avait aussi reconnu que plus le temps passe
9 plus on découvre de choses sur le Kampuchéa démocratique. Et, au
10 moment de déposer, il avait même précisé qu'il venait de lire
11 dans sa chambre d'hôtel, dont il parlait beaucoup, l'ordonnance
12 de clôture et qu'il aurait aimé avoir ces éléments pendant ses
13 recherches.

14 Or, à l'audience des 18 et 19 juillet 2012, Chandler, à qui on
15 demandait si le procès-verbal du 30 mars 1976 émanait d'une
16 décision de Pol Pot seul ou d'une décision collective, dira, je
17 cite:

18 "J'ai lu d'autres documents depuis que j'ai écrit ce passage, il
19 y a vingt-deux ans, et il m'a semblé que la direction était plus
20 collective que je ne l'avais pensé."

21 Plus loin, il dit, je cite:

22 "Je dirais qu'après toutes les preuves que j'ai lues depuis
23 - virgule - la direction était plus collective que ne le laissait
24 penser les éléments que j'ai pu consultés en 1990."

25 Le 8 mai 2013, presque un an... un peu moins d'un an plus tard, le

34

1 procureur soumettra ce nouvel avis de Chandler à Short, qui
2 répondra, voilà ce qu'il dit:

3 [10.07.32]

4 "J'ignore quels sont les nouveaux éléments qu'il - donc, Chandler
5 - a découvert. Si je le savais, mon opinion serait peut-être
6 différente, mais, d'après les interviews que j'ai faites et les
7 documents que j'ai lus, j'ai l'impression qu'il existait une
8 semblance ou une apparence de décision collective et que Pol Pot
9 la manipulait, manipulait cette apparence afin que ses décisions
10 soient acceptées de tout le monde. Mais les décisions prises
11 étaient fondamentalement celles de Pol Pot."

12 Fin de citation.

13 On voit donc clairement en étudiant cette opposition entre ces
14 deux experts que la nouvelle théorie des procureurs se fonde sur
15 les déclarations d'un Chandler qui a cessé de faire des
16 recherches depuis 1990 et qui, arrivé à Phnom Penh pour être
17 entendu par votre Chambre, a reconnu avoir lu avec beaucoup
18 d'intérêt l'ordonnance de clôture.

19 De l'autre côté, nous avons M. Short, qui a continué son travail
20 de chercheur jusqu'en 2004 au moins et qui ne comprend pas du
21 tout d'où vient cette nouvelle théorie de Chandler.

22 [10.08.48]

23 Voilà le genre de réflexion sur la preuve dont s'abstiennent
24 toujours les procureurs, qui se contentent d'aller piocher dans
25 ce qui les arrange sans jamais se préoccuper des contradictions

35

1 ou sans jamais vous expliquer pourquoi tel expert ou tel témoin
2 doit être déclaré plus crédible l'un que l'autre.

3 Et cette absence de débat nuit à la manifestation de la vérité,
4 c'est incontestable.

5 Je voudrais maintenant dire un mot des faits concernant Tuol Po
6 Chrey, dont les procureurs soutiennent qu'ils auraient été commis
7 sous l'égide d'une politique aux fins d'éradication des
8 ex-membres de la République khmère, politique qui aurait donné
9 lieu à une attaque généralisée et systématique dont Tuol Po Chrey
10 serait une des mises en œuvre.

11 Tuol Po Chrey est situé dans la région de Pursat, à environ 190
12 kilomètres de Phnom Penh. Vendredi dernier, j'ai déjà annoncé que
13 pour gagner du temps, qui nous est compté, je vais tâcher
14 d'éviter de répéter tout ce qui a été dit par mes confrères pour
15 Nuon Chea.

16 [10.10.09]

17 Je rappellerai donc seulement ici que du point de vue des faits,
18 c'est-à-dire du point de vue de la racine des choses, de la
19 racine des événements, vous n'avez pas entendu de témoin à cette
20 barre qui aurait assisté à un seul meurtre prétendument commis à
21 Tuol Po Chrey.

22 Les deux ex-soldats khmers rouges qui sont venus à cette barre se
23 trouvaient respectivement à 10 et 15 kilomètres de Tuol Po Chrey
24 au moment des faits allégués.

25 Le premier soldat se contentait d'assurer la garde extérieure

1 d'un lieu de réunion à Pursat.
2 Quant au deuxième soldat, il dira qu'il était posté à mi-chemin,
3 à environ 8-10 kilomètres de Tuol Po Chrey, et expliquera que
4 l'un de ses collègues militaires qui écoutait la radio militaire
5 lui aurait confié avoir entendu des coups de feu à la radio.
6 Vous avez également entendu un troisième témoin, ancien soldat
7 aussi, mais de l'autre côté, du côté de la République khmère. Cet
8 homme assistera à deux réunions préalables qui se sont tenues à
9 Pursat, donc à 15 kilomètres de Tuol Po Chrey, à l'issue
10 desquelles il ne parviendra pas à monter dans les camions à
11 destination supposée de Tuol Po Chrey et qui attendra deux heures
12 avec une trentaine d'autres personnes le retour d'un hypothétique
13 camion vide qui ne viendra pas, et donc il rentrera chez lui avec
14 les autres, sans qu'on cherche à l'en empêcher.
15 [10.11.44]
16 On vous a déjà plaidé aussi le caractère superficiel des constats
17 exécutés trente ans après par les enquêteurs des juges
18 d'instruction. Les vêtements, les morceaux de vêtements retrouvés
19 sur l'ancien site de Tuol Po Chrey ne comportent pas le moindre
20 aspect ou signe militaire. Et si l'on trouve, certes, quelques
21 douilles d'armes au sol, les enquêteurs rappelleront, ce qui est
22 d'ailleurs confirmé par les trois témoins dont je viens de
23 parler, que, dès 74 et même avant, de très nombreux et violents
24 combats s'étaient produits à Tuol Po Chrey.
25 La violence de ces combats est peut-être à rapprocher de ce que

1 dira ici le 19 avril 2013 l'un des trois témoins entendus, Ung
2 Chhat, qui dira que, selon lui, la province de Pursat n'était
3 tombée que le 19 avril 1975.

4 Sum Alat, ex-soldat de la République khmère, dira d'ailleurs
5 qu'après la défaite nationale de la République khmère, en
6 province de Pursat, l'armée de la République khmère continuait de
7 fonctionner.

8 [10.13.03]

9 Il dira aussi que, même après la chute de Lon Nol, des soldats de
10 la République khmère continuaient à circuler en uniforme dans
11 cette région. Et il évoquera une sorte de reprise de combats dont
12 il sera victime après la chute de Phnom Penh et l'ordre général
13 passé à la radio de déposer les armes.

14 Je fais ces observations comme je lancerais des pistes de
15 réflexion et dans le but de compléter celles qui ont été faites
16 par la défense de Nuon Chea sur le régime assez particulier qui
17 sévissait dans cette région.

18 Je pourrais aussi souligner un des aspects de la déclaration de
19 Lim Sat, un de ces trois témoins, lui, chef de peloton khmer
20 rouge dans la région, qui laissera entendre que les soldats
21 khmers rouges qui auraient procédé à des tueries à Tuol Po Chrey
22 avaient ensuite été envoyés à S-21 pour avoir trahi l'Angkar.

23 C'est un point qui n'a pas été approfondi, ni lors de l'enquête,
24 ni à l'audience, mais qui jette un doute potentiel sur
25 l'assertion de l'Accusation selon laquelle de tels massacres

38

1 auraient été ordonnés par le haut.

2 [10.14.23]

3 Je voudrais aussi insister sur le fait qu'aucun des trois témoins
4 ayant comparu à la barre n'a donné une version concordante avec
5 celles des autres. Non seulement ils n'assistent pas aux faits,
6 mais, qu'il s'agisse du jour de la prise de réunion de Pursat, du
7 nombre des réunions qui se seraient tenues à Pursat pour préparer
8 le transfert meurtrier vers Tuol Po Chrey, qu'il s'agisse des
9 dates de ces réunions, des horaires de ces réunions, du nombre
10 des participants à ces réunions, des fonctions civiles ou
11 militaires des participants à ces réunions, du fait de savoir
12 s'ils portaient tous un uniforme ou s'ils étaient tous en civil
13 ou s'il y avait un mélange de militaires et de civils, qu'il
14 s'agisse aussi de savoir si tous les participants de ces réunions
15 pouvaient entrer dans la salle du bureau provincial ou si
16 certains ont dû rester à l'extérieur, qu'il s'agisse de savoir
17 par quel mode de transport ils sont arrivés aux réunions et
18 comment les participants en sont repartis, et enfin qu'il
19 s'agisse du modèle, de la marque, de la couleur des camions qui
20 les auraient emmenés supposément vers Tuol Po Chrey, sur tous ces
21 points, ces trois témoignages, déjà éloignés de 10 à 15
22 kilomètres du fait principal, se contredisent.

23 [10.15.54]

24 Au-delà de ces contradictions, les dépositions recueillies se
25 sont également révélées peu crédibles du fait de contradictions

1 internes que nous avons traitées dans notre mémoire final et sur
2 lesquelles je ne reviendrai pas, faute de temps.

3 Enfin et surtout, on doit rappeler qu'une telle absence
4 d'éléments matériels probants, témoins en contradiction, pas de
5 documents d'époque, pas d'avis d'experts, pas de constat, ne
6 serait certainement pas être compensée par de seules dépositions
7 écrites d'individus qui n'ont pas comparu à votre barre.

8 Il est clair que les procureurs n'ont pas démontré l'existence du
9 fait racine intitulé "exécution à Tuol Po Chrey en avril 75".

10 Il convient aussi maintenant de vérifier ce que disent les deux
11 ex-militaires khmers rouges de la chaîne de commandement qui les
12 a guidés pendant la partie des faits auxquels ils ont participé.
13 De ce point de vue, il doit être également constaté que la trace
14 de la chaîne de commandement s'arrête très vite.

15 [10.17.09]

16 Ung Chhat, soldat khmer rouge de 23 ans à l'époque, dira ne pas
17 avoir reçu de consigne particulière de ses supérieurs sur cette
18 réunion et ne pas savoir si un plan quelconque avait été conçu à
19 l'avance. Il dira même que le seul plan dont il n'ait jamais eu
20 connaissance concernant les ex-soldats de Lon Nol consistait en
21 des consignes de solidarité pour reconstruire le pays.

22 Lim Sat, le chef de peloton khmer rouge, expliquera qu'il avait
23 reçu de ses supérieurs l'ordre de faire passer aux anciens chefs
24 militaires de la République khmère de se réunir à Pursat. Il
25 précisera, bien malgré les tentatives d'influence du procureur,

40

1 qu'il ne savait pas à l'époque que l'objectif de cette réunion
2 était une étape préalable à leur prétendu massacre.

3 Le procureur lui demandera ainsi, d'abord, si ses chefs lui
4 avaient dit de quel palier de la hiérarchie ils tenaient leurs
5 ordres.

6 Et, à 9 heures 54, le 2 mai, Lim Sat répondra: "Non, ils ne l'ont
7 jamais dit".

8 Plus loin, à 10 heures, Lim Sat confirmera son ignorance de la
9 moindre politique de tuer les anciens de la République khmère en
10 déclarant, je cite:

11 "À ce moment-là, ils ont rassemblé ces gens, les policiers et les
12 militaires, mais moi je ne savais pas qu'ils étaient là pour être
13 tués. Moi, je montais la garde dans la rue et j'ai vu les
14 camions".

15 Fin de citation.

16 [10.18.50]

17 Alors, dans ces conditions, comment les procureurs
18 parviennent-ils à vous plaider la culpabilité de Khieu Samphan
19 sur ce massacre de Tuol Po Chrey? Comment font-ils?

20 D'abord, bien évidemment, ils considèrent que, malgré les
21 incohérences que je viens de décrire, les massacres de Tuol Po
22 Chrey sont prouvés.

23 Ça, c'est une première étape, je dirais même un premier saut vers
24 l'erreur judiciaire.

25 La deuxième étape, c'est que, dans l'incapacité de passer par la

41

1 porte, les procureurs passent par la fenêtre. Et, alors même
2 qu'ils n'ont pas pu prouver la mise en œuvre, ils tentent
3 d'affirmer l'existence d'une politique générale ayant pour
4 objectif de tuer tous les anciens de la République khmère.
5 Ainsi, ils essayent de prouver par le haut ce qu'ils n'ont pas pu
6 prouver par la racine. Et, dans une sorte d'inventaire à la
7 Jacques Prévert - dont je précise qu'il est un poète français
8 célèbre pour ses poèmes en forme d'énumération -, l'Accusation
9 nous liste pêle-mêle tout un désordre d'arguments qu'il est bien
10 difficile de trier.

11 [10.20.11]

12 En voici un extrait:

13 "Un. Entre avril 72 et avril 75, Khieu Samphan a fait de
14 nombreuses déclarations publiques au nom du FUNK et du GRUNK dans
15 lesquelles il désignait les sept plus hauts responsables du
16 régime comme étant des traîtres qui devaient être exécutés après
17 la victoire pour être punis de leur trahison ayant consisté à
18 fomenter un coup d'État contre Samdech Sihanouk et à s'être
19 alliés aux Américains, jusqu'à permettre à ce dernier, à ces
20 derniers, de faire entrer davantage la guerre du Vietnam sur le
21 territoire cambodgien, autorisation aux troupes américaines
22 d'entrer au Cambodge, intensification des bombardements.

23 Deux. Au jour de Tuol Po Chrey, Khieu Samphan se trouvait avec
24 les dirigeants, Pol Pot et d'autres, et donc, forcément, il a
25 surveillé et commandé l'exécution des soldats de la République

1 khmère.
2 Trois. Des exécutions ont eu lieu dans la commune où Khieu
3 Samphan se trouvait.
4 Quatre. Il existerait deux PV du Comité permanent des 8 et 11-13
5 mars 76 dans lesquels une telle politique est évoquée.
6 [10.21.21]
7 Cinq. Des rapports et télégrammes ont été envoyés au Bureau 870,
8 décrivant les exécutions de membres de l'ancienne armée.
9 Six. Il y aurait quelque part des télégrammes du secrétaire de la
10 zone Nord concernant ces questions.
11 Sept. Après la victoire, Khieu Samphan vivait à Phnom Penh aux
12 côtés de Pol Pot et d'autres dirigeants, et donc il savait tout
13 et a validé a posteriori.
14 Huit. Khieu Samphan participait régulièrement à des réunions du
15 Comité permanent où des chefs de zone venaient présenter des
16 rapports sur la situation sécuritaire de leur région.
17 Neuf. Télégramme de Kang Chap de septembre 77 envoyé à Nuon Chea
18 avec le Bureau 870 en copie.
19 Dix. Deux discours de Khieu Samphan, de 77 et de 78.
20 [10.22.15]
21 Onze. Témoignage de Meas Voeun, dont les procureurs soutiennent
22 mordicus qu'il rendait compte à Khieu Samphan - ce qui est faux
23 -, les procureurs prétendant qu'en 1978 - je rappelle que nous
24 parlons de faits qui ont été commis en 1975, en avril - Khieu
25 Samphan aurait eu assez de pouvoir pour faire libérer les membres

43

1 de sa belle-famille que ce Meas Voeun avait fait arrêter parmi

2 beaucoup d'autres personnes.

3 Douze. Il existerait une décision de juin 1978, redéfinissant la
4 politique relative aux ennemis membres de la CIA.

5 Treize. Il existe des interviews de Khieu Samphan données dans
6 les années 80, 90, 2000 - que sais-je - dans lesquelles il valide
7 les politiques du Kampuchéa."

8 Je m'arrête là.

9 Je m'arrête là parce que j'en suis déjà à me demander combien
10 d'heures et combien de pages il me faudrait disposer pour
11 répondre complètement à ce mitraillage d'arguments inopérants et
12 hors champ du procès.

13 [10.23.44]

14 Or, le problème est que dans cette affaire cette stratégie
15 d'étouffement de la réflexion se retrouve à tous les étages.

16 C'est exactement la même stratégie que nous constatons avec les
17 déplacements de population 1 et 2.

18 On suffoque devant cet étalage de faits sans rapport avec le
19 procès.

20 Je vais quand même faire un tri rapide dans ce chaos.

21 Aucun télégramme concernant des meurtres d'ennemis et/ou d'ex de
22 la République khmère n'a jamais été envoyé à Khieu Samphan, et
23 ce, pendant toute la période du Kampuchéa démocratique.

24 Messieurs les procureurs, vous avez plusieurs heures pour nous
25 répondre après-demain. Je vous propose de venir à cette audience

44

1 avec un seul télégramme qui soit antérieur ou contemporain de
2 Tuol Po Chrey, même postérieur, qui informe Khieu Samphan de tout
3 type de meurtre, quel qu'il soit, et lui demande son avis, ses
4 ordres, ses instructions.

5 Il n'en existe pas.

6 [10.25.06]

7 Deux, les faits de Tuol Po Chrey sont commis juste après
8 l'évacuation de Phnom Penh, en avril 75. Alors quelle est la
9 pertinence de tout ce fatras, d'affirmations tirées par les
10 cheveux, concernant des événements datant de 76, 77, 78, 79, et
11 je pourrais continuer, plusieurs années après les faits, dont la
12 Chambre est saisie. Il ne suffit pas d'élaborer des déductions
13 partant de faits postérieurs aux faits jugés pour avoir accompli
14 un travail de preuve.

15 Finalement, le seul argument, en tout cas, celui qu'on nous a le
16 plus martelé sur cette question qui demeure, c'est celui qui
17 concerne le communiqué radiophonique signé de Khieu Samphan, pris
18 à la suite d'un vote du congrès national du GRUNK, qui se serait,
19 certains en doutent, réuni les 24 et 25 février 1975,
20 c'est-à-dire en pleine phase de guerre contre le régime de Lon
21 Nol.

22 Ce communiqué signé par M. Khieu Samphan serait la marque de
23 l'accord qu'il aurait marqué à des massacres tels que celui que
24 vous avez été incapables de prouver à Tuol Po Chrey.

25 [10.26.42]

1 Lisons, s'il vous plaît, un extrait de ce communiqué qui date
2 donc de février 1975 et qui a été lu par les présentateurs de la
3 radio du GRUNK.

4 C'est le document E3/117. Je cite:

5 "Dans ces conditions extrêmement favorables, le grand congrès
6 national a délibéré sérieusement et en profondeur pendant deux
7 jours et adopté des positions sur plusieurs questions
8 importantes. Notamment, en ce qui concerne les sept traîtres de
9 Phnom Penh, le congrès national a décidé: les traîtres Lon Nol,
10 Sirik Matak, Son Ngoc Thanh, Cheng Heng, In Tam, Long Boret et
11 Sosthène Fernandez sont les chefs des traîtres et les meneurs du
12 perfide coup d'État antinational qui a mis fin à l'indépendance,
13 à la paix et à la neutralité du Cambodge. Ce sont eux qui ont
14 incité les impérialistes américains à envahir et embraser le
15 Cambodge, y semant la destruction et une souffrance inouïe, sans
16 précédent, entraînant la mort de nombreux moines et autres
17 hommes, femmes et enfants. Au nom du FUNK, du GRUNK et des
18 FAPLNK, le congrès national déclare qu'il est indispensable de
19 mettre à mort ces sept traîtres pour leur trahison contre la
20 nation et leurs actes criminels, fascistes, corrompus, sans
21 précédent dans l'histoire du Cambodge.

22 [10.28.13]

23 En ce concerne les autres fonctionnaires du gouvernement, qu'ils
24 soient ou non de haut rang, de différents services, les officiers
25 de l'armée, les officiers de police, les policiers de toutes

46

1 catégories, les membres des unités d'autodéfense, d'autres unités
2 armées, les politiciens, les personnalités, et toutes sortes de
3 membres de toute organisation du régime des traîtres, au nom de
4 la nation et du peuple cambodgien, du FUNK, du GRUNK et des
5 FAPLNK, le congrès national proclame que ces personnes ont le
6 droit d'adhérer au FUNK."

7 Je ralentis, Monsieur le Président. Je me permettais d'accélérer
8 parce que j'ai communiqué le texte, mais je ralentis.

9 "Il ont le droit de se joindre à la nation et au peuple
10 cambodgien à condition d'arrêter immédiatement de servir les sept
11 traîtres et de cesser de coopérer avec eux. La nation et le
12 peuple cambodgien, le FUNK et le GRUNK accueilleront et
13 récompenseront dûment les officiers de l'armée, les troupes des
14 milices, les policiers, fonctionnaires, politiciens et hauts
15 dignitaires des régions temporairement sous contrôle ennemi qui
16 osent s'opposer aux traîtres, les combattre et retourner leurs
17 armes contre eux.

18 [10.29.42]

19 C'est pourquoi, au nom de la nation et du peuple cambodgien, du
20 FUNK, du GRUNK, et des FAPLNK, le congrès national exhorte les
21 officiers de l'armée et les troupes, les officiers de police et
22 les policiers, les hommes des milices, les fonctionnaires,
23 politiciens et toutes les autres personnes dans les régions
24 temporairement sous contrôle ennemi à abandonner rapidement les
25 sept traîtres moribonds, à participer aux actions de la

47

1 population à Phnom Penh... à Phnom Penh et dans d'autres régions
2 temporairement sous contrôle ennemi et à poursuivre la lutte
3 contre les traîtres en cherchant par tous les moyens à détruire
4 leurs perfides appareils administratifs, installations
5 militaires, postes de police, dépôts de munition, et cetera, et
6 cetera."

7 Fin de citation.

8 D'abord, ce qui est certain, quand on étudie ce communiqué, c'est
9 que deux des sept personnes qui sont désignées ici comme des
10 traîtres seront tuées lors de la prise de Phnom Penh; les cinq
11 autres ayant, semble-t-il, écouté la radio.

12 [10.31.09]

13 Il est intéressant d'abord de noter que l'expert Short dira
14 douter du fait que le congrès de février 75 ait eu réellement
15 lieu. Mais il dit aussi qu'il ignore si Khieu Samphan a vraiment
16 été consulté avant que ce communiqué prétendument signé de lui ne
17 soit diffusé à la radio.

18 Ça, c'était juste une indication, parce que je ne tiens pas à
19 fuir le débat. Et il convient surtout de se demander si ce
20 discours contient la marque d'une approbation d'événements tels
21 que ceux allégués et non prouvés à Tuol Po Chrey.

22 Bien sûr que non.

23 Le GRUNK y annonce la future exécution des sept responsables du
24 coup d'État contre Samdech Sihanouk, responsables de la guerre
25 depuis cinq ans. Le Cambodge a été détruit et détient encore

48

1 aujourd'hui le triste record du pays le plus bombardé de
2 l'histoire de l'humanité, et nous sommes en pleine phase de
3 guerre.

4 Dans ce contexte, on annonce par avance que les sept personnes
5 responsables de cette situation seront châtiées. Outre l'aspect
6 propagandiste évident de cet avertissement qui pourrait
7 ressembler à s'y méprendre à de la guerre psychologique via les
8 ondes, il n'y a là rien de particulièrement inhabituel en temps
9 de guerre.

10 [10.32.46]

11 Ce fut d'ailleurs l'avis de Penn Nouth, de Hou Youn et de Hu Nim
12 et de beaucoup d'autres qui reprirent ce texte, et bien sûr aussi
13 de Samdech Sihanouk lui-même, qui, trouvant probablement que le
14 GRUNK avait été un peu mou sur ce coup-là, comme il aurait aimé à
15 le dire, se permit de prononcer et de diffuser des discours dans
16 lesquels Samdech Sihanouk ajoutait plus d'une quinzaine de noms à
17 la liste initiale des sept traîtres.

18 Croyez-vous qu'on l'ait poursuivi pour autant?

19 Au contraire, on y a vu le signe de la combativité et de la force
20 du politicien qui venait reconquérir le pays aux mains des
21 traîtres à la patrie.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Merci, Maître.

24 Nous sommes à l'heure de la pause.

25 Nous allons suspendre l'audience pour reprendre à 10h50.

1 L'audience est suspendue.

2 (Suspension de l'audience: 10h34)

3 (Reprise de l'audience: 10h52)

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

6 Et la parole est à la défense de Khieu Samphan pour sa
7 plaidoirie.

8 Vous avez la parole.

9 Me GUISSÉ:

10 Monsieur le Président, je vous prie d'excuser le retard de mon
11 confrère Arthur Vercken, qui doit être sur le chemin et qui a dû
12 avoir un souci sur la route entre le bureau et ici.

13 [10.54.12]

14 Me VERCKEN:

15 Excusez-moi.

16 J'en étais, avant la pause, à évoquer le discours similaire à
17 celui de M. Khieu Samphan qui été prononcé quelques semaines
18 après par Samdech Sihanouk.

19 Je voudrais en lire quelques extraits. C'est une déclaration de
20 Samdech, chef de l'État, dénonçant les nouvelles manœuvres de
21 l'impérialisme américain et de ses valets à Phnom Penh - E3/1287:
22 "Au nom du FUNK, du GRUNK, je signale à l'intention du monde
23 entier:

24 Primo, les pontifes et les cadres de la charlatanesque République
25 khmère sont différents des patriotes khmers rouges comme le noir

50

1 est différent du blanc, car ces faux républicains battent, depuis
2 cinq ans déjà, tous les records du monde en matière de trahison
3 nationale, d'abjection morale, de pourriture sociale, de
4 corruption. À coup sûr, le peuple du Kampuchéa va les éliminer de
5 notre société, et ce sera justice.

6 Secundo, Long Boret lui-même est condamné à mort par le peuple du
7 Kampuchéa à l'issue des travaux du congrès national du 25 février
8 1975.

9 L'impérialisme US se trompe lourdement s'il croit qu'un Long
10 Boret saura mieux que Lon Nol fléchir la volonté de résistance
11 des patriotes khmers rouges et les amener à se rallier à sa sale
12 république.

13 [10.56.32]

14 Bien que non condamné à mort par le congrès national du peuple du
15 Kampuchéa, les autres supers traîtres tels que..."

16 Et là Samdech Sihanouk donne 16 noms, qu'il termine même par "et
17 cetera".

18 Je poursuis ma citation:

19 "Ces 16 personnes, donc, n'en sont pas moins de purs criminels de
20 guerre, qui devront, au lendemain de la libération de Phnom Penh,
21 répondre devant la justice d'État de leurs innombrables méfaits
22 et terribles crimes dont sont victimes, depuis cinq années déjà,
23 la patrie, le peuple, la nation, l'État du Kampuchéa.

24 En offrant de tels traîtres, fascistes, archi-corrompus, grands
25 criminels de guerre et lâches criminels de droit commun, comme

51

1 interlocuteurs au FUNK, au GRUNK et aux FAPLNC, l'impérialisme US
2 insulte d'une façon impardonnable la mémoire des patriotes
3 cambodgiens et cambodgiennes qui ont sacrifié leur vie pour les
4 plus hauts et purs idéaux du peuple du Kampuchéa.

5 J'invite les USA à mettre fin sans délai à ce jeu aussi odieux
6 que ridicule et infantin.

7 [10.58.16]

8 Tertio, le FUNK, le GRUNK et Norodom Sihanouk jurent de se battre
9 à mort contre l'impérialisme US. Nous jurons de ne jamais
10 accepter de négociations ou de compromis avec l'impérialisme US
11 et ses valets, et cela tant qu'il nous restera un souffle de
12 vie."

13 Fin de citation.

14 En fait, si tous ces communiqués sur les sept traîtres, parce
15 qu'il y en a beaucoup dans le dossier, sont souvent cités comme
16 l'indice de l'existence d'une politique, c'est principalement en
17 raison d'une interprétation a posteriori qu'en a faite M. Short,
18 devant vous d'ailleurs.

19 Short soutient que ces discours, ces communiqués, contenaient
20 éventuellement un sens caché qui signifiait à la population des
21 zones non encore libérées que s'ils ne rejoignaient pas
22 immédiatement - je souligne immédiatement - les Khmers rouges ils
23 seraient alors également considérés comme des super traîtres
24 méritant la mort. Et cette interprétation a posteriori de Short a
25 été reprise, bien évidemment, ces jours-ci par les procureurs.

1 [10.59.55]

2 Nous plaignons qu'elle ne prospérera pas. D'abord, parce que tous
3 les messages que votre dossier contient, relatifs à ces appels en
4 période de guerre, à la mort des sept traîtres, ne répètent pas
5 forcément la nécessité pour celui qui les écoute, pour
6 l'auditeur, de rejoindre immédiatement les Khmers rouges, mais
7 que, souvent, ils évoquent la possibilité que cela soit fait au
8 besoin.

9 En effet, il suffit de lire ces appels, ces messages
10 radiodiffusés, pour constater qu'ils envisagent plusieurs types
11 de ralliements, plusieurs types de supports au mouvement
12 révolutionnaire, y compris et surtout des actes de sabotages. Or,
13 des sabotages supposent par essence que leurs éventuels auteurs,
14 fonctionnaires et soldats de la République khmère, puisque c'est
15 d'eux dont nous parlons, restent en place, restent en poste pour
16 pouvoir s'y livrer. Et, nous l'avons vu en lisant la déclaration
17 du mois de février signée par Khieu Samphan, il est envisagé la
18 participation via sabotage et pas seulement la défection
19 immédiate.

20 [11.01.35]

21 Et l'on peut mettre en rapport cette situation avec une
22 déclaration de Sydney Schanberg à cette barre, qui dira à quel
23 point, lui qui était à Phnom Penh, il lui avait paru évident que
24 les Khmers rouges y possédaient un très bon réseau d'informateurs
25 et d'agents.

1 Ensuite, il faut réfléchir à la question de savoir à qui étaient
2 destinés ces messages de propagande, de guerre psychologique. Ce
3 ne sont pas des messages qui s'adressaient aux soldats khmers
4 rouges, supposés, d'après le procureur, procéder ensuite à la
5 mise en œuvre de la politique d'extermination.

6 Comme le dira Short, je cite:

7 "Les soldats khmers rouges n'écoutaient pas la radio du FUNK. Le
8 message était adressé à la population de Phnom Penh."

9 Fin de citation.

10 Et puis il faut également, en considérant ces éléments, garder à
11 l'esprit que ces messages sur les sept traîtres ont été diffusés
12 pendant très longtemps par la radio - ce sont même les procureurs
13 qui nous le disent -, et qu'à partir de là on se demande bien
14 comment ils auraient pu conserver, pendant toute cette période,
15 ce prétendu caractère d'obligation immédiate imaginé par M.
16 Short.

17 [11.03.15]

18 Finalement, on voit bien qu'à l'examen tout cela est assez tiré
19 par les cheveux et qu'au final les différents messages sur le
20 thème des sept traîtres ne constituent certainement pas la preuve
21 de l'intention de M. Khieu Samphan de collaborer à une prétendue
22 attaque généralisée ou systématique visant les anciens de la
23 République khmère.

24 Alors, que nous disent d'autre les procureurs sur la réalité de
25 cette politique qui, selon eux, recouvre d'ailleurs quasiment

54

1 tous les faits dont vous êtes saisis?

2 Bien évidemment, ils essayent de faire remonter l'existence d'une
3 telle politique contre les anciens ou les futurs anciens de la
4 République khmère avant Tuol Po Chrey. C'est la logique, parce
5 qu'on a déjà dit, et suffisamment je l'espère, que, pour ce qui
6 concerne après, ça l'est quand même un peu moins. Et ils n'y vont
7 pas de main morte en cette matière puisqu'ils remontent jusqu'aux
8 années 60.

9 Le premier jour des réquisitions orales des procureurs, le 17
10 octobre 2013, Mme le procureur a dit ceci, je cite:

11 "Les événements du 17 avril 1975 n'étaient pas des événements
12 isolés se produisant dans un vide. Ils étaient la suite de
13 politiques bien établies du PCK: évacuations forcées des zones
14 urbaines capturées, réduction en esclavage des habitants et
15 exécutions des membres du régime de la République khmère et
16 autres ennemis perçus comme tels.

17 [11.05.11]

18 Des preuves de tels actes, à la fin des années 60 et au début des
19 années 70, sont importantes puisqu'elles démontrent que les
20 événements du mois d'avril 1975 faisaient partie d'un système
21 continu de violence, de brutalité et d'oppression mis en place
22 bien avant par les accusés. Pour eux, tous ceux qui étaient
23 contre eux devaient souffrir et mourir. La violence était au cœur
24 même de toutes leurs actions, elle définissait la manière dont
25 ils ont pris le pouvoir, dont ils ont exercé ce pouvoir et

1 cherché à mettre en œuvre ce pouvoir à l'encontre de tous ceux
2 qui ne faisaient pas partie de leurs rangs."

3 Fin de citation.

4 Mme le procureur a ensuite fait remonter l'origine de cette
5 violence à la création du Parti, en 1960, avec la lutte des
6 classes et la contradiction de vie ou de mort entre les paysans
7 et les propriétaires terriens.

8 Et elle vous a mis en garde en vous disant, je cite:

9 [11.06.38]

10 "Malgré cela, les accusés prétendront qu'il ne s'agissait pas
11 d'une lutte contre le peuple, mais contre un système
12 d'oppression. Ne soyez pas dupes de ce mensonge, des milliers de
13 personnes sont mortes suite à la décision de faire appel à la
14 violence révolutionnaire, et ce, bien avant avril 75. Cette
15 perception qu'ils avaient des ennemis était fondée dans une
16 paranoïa profonde et persistante qui n'avait aucun fondement dans
17 la réalité - je souligne -, ils vivaient dans un monde de haine
18 viscéral, illogique et irrationnel."

19 Fin de citation.

20 Ensuite, l'Accusation donnera plusieurs exemples de méthodes de
21 torture utilisées dans le centre M-13, dirigé par Duch. Elle
22 parlera d'exécutions extra-judiciaires, de conclusions de Short
23 selon lesquelles, à partir de 1973, les forces khmères rouges
24 éviscéraient systématiquement les prisonniers et exécutaient ceux
25 qui étaient soupçonnés de collaboration et d'être des déserteurs.

1 Elle mentionnera aussi la purge des Khmers rentrés de Hanoi en
2 1972.

3 [11.08.04]

4 Selon elle, Khieu Samphan ne pouvait pas ne pas savoir ce qui
5 leur était arrivé - je cite -, "connaissant l'histoire et la
6 culture du PCK, l'exécution systématique de ceux qui étaient
7 perçus comme des ennemis" - fin de citation.

8 Or, nous, nous plaillons que c'est le raisonnement de l'Accusation
9 qui est irrationnel. Le mouvement khmer rouge était un mouvement
10 de résistance. Un mouvement populaire qui a justement vu le jour
11 pour s'opposer à un système de violence, de brutalité et
12 d'oppression. C'était la réalité de l'époque. Il ne s'agit pas de
13 l'histoire et de la culture du PCK, comme nous l'a plaidé
14 l'Accusation, mais de l'histoire et de la culture du Cambodge.
15 L'Accusation vous demande de ne pas être dupes du mensonge, ce
16 mensonge qui consisterait, pour nous, à dire qu'il s'agissait de
17 lutter contre un système d'oppression.

18 Mais qui nie, ici, la réalité historique?

19 [11.09.41]

20 Même si votre Chambre ne s'est pas forcément attardée sur ces
21 questions de contexte, laissant aujourd'hui la route assez libre,
22 d'ailleurs, aux élucubrations, des témoins et pas des moindres
23 sont venus à cette barre relater le système d'oppression qui
24 sévissait sous les régimes de Sihanouk puis de Lon Nol.

25 De plus, des témoignages ont été entendus selon lesquels les

1 paysans n'étaient pas haineux vis-à-vis des citoyens, mais
2 vis-à-vis du gouvernement, ou encore que les Khmers rouges
3 n'avaient pas de sentiment de vengeance contre les citoyens,
4 qu'ils ne les considéraient pas comme des ennemis.
5 Examinons rapidement ce qui s'est dit ici, d'abord sur le régime
6 de Sihanouk. Ce régime, et nous l'avons découvert à cette
7 occasion, était loin d'être un régime pacifique et démocratique.
8 François Ponchaud et David Chandler ont rappelé à votre Chambre
9 la brutalité du régime à l'égard de ses opposants politiques.
10 [11.10.56]
11 David Chandler, qui a consacré un chapitre entier de son livre à
12 la fin du régime de Samdech Sihanouk, a expliqué à la Chambre de
13 quelle sévérité il était capable à l'égard de ses opposants
14 politiques, des étudiants, des membres de groupes pro-chinois, à
15 Phnom Penh, et des pro-maoïstes qui étaient systématiquement
16 harcelés et emprisonnés. C'est à l'audience du 20 juillet 2012,
17 page 67.
18 Il a décrit - pardon, je crois que c'est François Ponchaud..
19 Des images d'exécutions d'opposants politiques ont été décrites
20 par le père Ponchaud. Elles étaient montrées, projetées au début
21 des films dans les cinémas de Phnom Penh sur ordre de Samdech
22 Sihanouk.
23 Et Ponchaud a également rappelé à la Chambre comment Sihanouk
24 avait accusé Khieu Samphan, Hu Nim et Hou Youn d'être des
25 traîtres et comment il avait parfaitement compris, à l'époque,

1 lui et ceux qui l'entouraient, que ça n'était pas une accusation
2 qu'il convenait de prendre à la légère et qu'ils avaient eu bien
3 raison de s'enfuir pour sauver leur vie.

4 [11.12.22]

5 Le régime de Lon Nol a également été décrit à cette barre, et il
6 semble qu'il ait été d'une extraordinaire violence. À la barre,
7 François Ponchaud a rappelé qu'à la chute du régime de Sihanouk
8 les manifestations contre le gouvernement de Lon Nol avaient été
9 écrasées à coups de bombes larguées sur des manifestants
10 désarmés, faisant des dizaines et des dizaines de morts -
11 audience du 9 avril 2013.

12 François Ponchaud a également raconté comment des gens arrivés
13 depuis l'Est et le Nord-Vietnam avaient été exécutés par
14 centaines par les soldats de Lon Nol et comment des crimes de
15 génocide, selon lui, ont été commis en 1970 quand environ 2000
16 personnes avaient été exécutées. C'est l'audience du 9 avril
17 2013.

18 Comme Short l'a également rappelé à la Chambre, il semble
19 qu'effectivement le régime de Lon Nol ait alimenté autant qu'il
20 le pouvait la haine contre les Vietnamiens.

21 Short dira, je cite:

22 [11.13.38]

23 "Après que Sihanouk eut été renversé, le régime de Lon Nol a
24 lancé assez délibérément une politique de pogroms raciaux fondés
25 sur la haine. Cela venait du plus haut niveau. Cela a conduit à

1 des massacres et à un exode en masse des résidents vietnamiens."
2 C'est l'audience du 9 mai 2013, page 16-17.
3 Pour dire le moins, les soldats de Lon Nol n'étaient pas en
4 harmonie avec la population.
5 Ponchaud en parlera, vous déclarant à cette barre, je cite:
6 "Si vous voulez savoir comment les soldats de Lon Nol traitaient
7 les villageois, je pourrais vous parler d'une situation où
8 certains soldats ont décapité les villageois qu'ils tenaient à la
9 main, et ils en riaient".
10 Audience du 10 avril 2013.
11 Ponchaud a vu ces scènes. Il racontera l'invasion des troupes
12 vietnamiennes qui envahissaient la zone frontalière du côté
13 cambodgien et la création de l'Armée de libération nationale du
14 Kampuchéa.
15 [11.14.50]
16 Il dira aussi à la Chambre combien - je cite - "les Américains et
17 les Vietnamiens étaient des soldats très brutaux, ils tuaient,
18 frappaient et violaient la population civile" - fin de citation.
19 François Ponchaud, toujours, a ainsi résumé la situation à
20 l'époque:
21 "Pour les gens, la seule façon de se sauver, c'était d'aller
22 rejoindre les soldats khmers rouges. Moi-même, dans mon livre
23 'Cambodge, année zéro', j'ai écrit qu'à l'époque je priais pour
24 l'arrivée des soldats khmers rouges. En effet, la population
25 avait perdu tout espoir sous le régime de Lon Nol. Par

60

1 conséquent, le seul espoir c'était les Khmers rouges."
2 David Chandler confirmera tout cela également à votre barre,
3 disant que l'armée de Lon Nol avait été rapidement formée et
4 rapidement constituée. Peu formés, peu entraînés, ils ont
5 violenté de nombreuses personnes. Ils étaient mal armés, mal
6 dirigés.
7 L'armée de Lon Nol était également barbare.
8 Sydney Schanberg a raconté comment les soldats de Lon Nol
9 mangeaient les foies de leurs adversaires, à l'audience du 7 juin
10 2013, page 57-58.
11 [11.16.24]
12 En revanche, s'agissant des Khmers rouges, Chandler dira, je
13 cite:
14 "Les Khmers rouges étaient beaucoup plus disciplinés, ne
15 commettaient pas d'infractions dans les villages, avaient
16 promulgué un code de conduite presque bouddhiste. C'est ce qui a
17 conduit à les rendre populaires."
18 Audience du 20 juillet 2012, page 73.
19 C'est également ce qu'a confirmé le père Ponchaud lorsqu'il
20 rapportait les propos de certains témoins ayant dit que - je cite
21 - "les soldats khmers rouges étaient des gens très bons, très
22 aimables, qui aidaient la population à cultiver le riz".
23 On a non seulement parlé à cette barre de la violence du régime
24 de Lon Nol, mais on a également parlé de sa corruption, car elle
25 était une des principales caractéristiques de ce gouvernement. Et

61

1 le dossier contient un nombre assez impressionnant de preuves qui
2 en font état.

3 Sydney Schanberg, à l'audience du 7 juin 2013, dira que son
4 inhumanité et sa corruption ont rempli la population d'aigreur et
5 de ressentiment; du fait de celles-ci - je cite - "certains
6 étudiants et professeurs ont pris le maquis pour rejoindre les
7 insurgés" - fin de citation.

8 [11.18.03]

9 Il affirmera aussi que - je cite - "la corruption était la
10 principale raison de la baisse de popularité du gouvernement" -
11 fin de citation.

12 "Cette corruption - dira-t-il - était aussi une source de grand
13 embarras pour les Américains, qui fournissaient une assistance
14 financière au régime corrompu."

15 François Ponchaud a aussi confirmé que nombreux étaient les
16 officiers et cadres de Lon Nol qui vendaient du riz, des armes
17 aux Khmers rouges.

18 Il dira, je cite:

19 "Fatalement, le gouvernement de Lon Nol allait finir par être
20 battu."

21 Fin de citation. Audience du 9 avril.

22 On vous parle d'une politique qui susciterait la haine des
23 paysans, contre les citadins, notamment.

24 Chandler a rappelé dans son livre et à la barre que "la
25 population - je cite - de Ratanakiri, Kratié et Mondolkiri était

1 devenue de plus en plus hostile vis-à-vis du gouvernement de
2 Phnom Penh en raison des plantations d'hévéas, des constructions
3 de routes, qui leur prenaient des terres et avaient un impact sur
4 leur quotidien et leurs moyens de subsistance" - fin de citation.

5 Audience du 24 juillet 2012, pages 87-89.

6 [11.19.39]

7 Et puis Ponchaud s'exprimera sur le caractère idéologique ou non
8 de ce qui s'est passé au Cambodge à cette époque. Et,
9 contrairement à ce que prétendent les procureurs et les parties
10 civiles, d'après lui, il n'y avait pas de volonté de vengeance
11 contre les citoyens.

12 D'après Ponchaud, la raison ayant conduit à l'évacuation des
13 villes, je cite:

14 "Ça n'était pas la vengeance des paysans contre les citoyens,
15 c'était une volonté idéologique. Je pense qu'il n'y a pas eu de
16 vengeance à proprement parler. C'était idéologique. Il est
17 possible que la vengeance ait été utilisée ou que les Khmers
18 rouges aient utilisé la vengeance au service de l'idéologie, mais
19 je crois que le fond de la question, c'était idéologique. Former
20 une nouvelle société, sans villes, sans compradores" - 11 avril
21 2013, page 16-17.

22 [11.20.36]

23 En définitive, lorsque l'on regarde ces éléments qui ont été
24 exposés à votre Chambre, et apparemment sans aucune utilité pour
25 les procureurs, on a le sentiment que ceux-ci nient l'histoire du

63

1 Cambodge en prétendant qu'avant le 17 avril 75 tout allait pour
2 le mieux dans le meilleur des mondes et que si les Khmers rouges
3 n'étaient pas arrivés avec leurs intentions maléfiques, eh bien,
4 tout ce serait bien passé.
5 C'est une vision manichéenne, totalement déconnectée de
6 l'histoire de votre pays.
7 C'est un peu un déni de la réalité du même ordre que le reproche
8 qu'ont osé faire les procureurs à cette barre lors de leurs
9 réquisitions finales, reproche qu'ils ont fait aux Khmers rouges
10 d'avoir mené une guerre contre le régime de Lon Nol jusqu'à avoir
11 voulu le faire tomber. On nous a dit à cette barre qu'il aurait
12 fallu prendre Phnom Penh sans blocus, sans bombarder l'ennemi,
13 sans couper l'approvisionnement de la ville; en fait, sans se
14 battre.
15 [11.22.04]
16 À écouter Mme le procureur, c'était de l'unique faute des Khmers
17 rouges si les Phnompenhois ont souffert de la famine, c'est parce
18 que les Khmers rouges ont bloqué l'approvisionnement de la ville.
19 C'est-ce que qu'on vous a dit.
20 L'Accusation nie l'histoire. Elle nie le contexte historique de
21 ce dossier. Elle ne va pas jusqu'à prétendre qu'il aurait fallu
22 faire tomber le régime de Lon Nol en gagnant des élections, mais
23 on n'en est pas loin.
24 Même si vous n'êtes pas saisi temporellement de la période
25 pré-avril 75, cela ne veut pas dire que vous allez valider une

1 vision faussement candide de l'histoire, réorganisée et
2 totalement repensée dans son intérêt par l'Accusation.
3 Et enfin, pour terminer mon propos, je voudrais, puisque les
4 procureurs aiment aller chercher des références en dehors du
5 champ du procès, moi aussi, aller consulter.
6 Et je vous renvoie à ce document, qui est intéressant, qui est un
7 numéro spécial de l'"Étendard révolutionnaire" de septembre 1977
8 - E3/11 - dans lequel un long article retrace l'histoire du PCK.
9 [11.23.37]
10 Et quand on lit cet article, on a beau vouloir plaquer l'image
11 d'un PCK ultra-violent et extrémiste, il faut bien avouer que
12 c'est difficile.
13 Sous le régime de Sihanouk avant le coup d'État de 1970, ce sont
14 les paysans qui ont initié la révolution. Et cet "Étendard
15 révolutionnaire" décrit ce qui s'est passé.
16 Je cite:
17 "Notre but n'était pas de combattre des individus, mais plutôt
18 les régimes répressifs eux-mêmes, les régimes féodaux, les
19 propriétaires terriens. La révolution venait des paysans. Ils
20 avaient encerclé les postes de police, un commandement militaire,
21 avec des coutelas, des machettes à la main. Ils avaient appliqué
22 la violence révolutionnaire parce que la classe au pouvoir
23 n'avait pas résolu le problème relatif aux propriétés qu'elle
24 avait volées aux paysans très pauvres. Cette conscience de classe
25 n'avait pas été acquise à travers la propagande,

65

1 l'endoctrinement, uniquement, elle avait été acquise à travers le
2 mouvement de lutte, à travers la colère des classes, à travers un
3 antagonisme de classes inconciliable."

4 [11.25.02]

5 Voilà la réalité du mouvement khmer rouge, la réalité d'un
6 mouvement de résistance à l'oppression, la réalité qu'à tout prix
7 le procureur, les procureurs vous demandent d'ignorer pour aller
8 dans le sens d'une fiction à laquelle toute personne sensée qui
9 examine les preuves de ce dossier ne saurait adhérer, et nous
10 vous demandons de rejeter cette fiction.

11 [11.26.07]

12 Me GUISSÉ:

13 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Chambre, je
14 prends la suite de mon confrère Arthur Vercken, et je voudrais
15 évoquer avec vous la décision d'évacuer Phnom Penh et la supposée
16 participation de Khieu Samphan à cette prise de décision.

17 Nous savons que l'évacuation de Phnom Penh a eu lieu le 17 avril
18 75. Il n'y a, par contre, aucun document d'époque qui mentionne
19 exactement à quelle date cette évacuation aurait été décidée.

20 L'ordonnance de clôture, au paragraphe 251, note que, selon
21 certains témoignages, la décision de déplacer les populations de
22 Phnom Penh aurait été prise en février 75.

23 C'est également cette date qu'a retenue l'expert Chandler dans
24 ses recherches - document E3/1686. Et c'est également cette date
25 qu'a citée Pol Pot lui-même, lors d'une conférence de presse à

66

1 Pékin en 1977 - document E3/2072.

2 Du côté de l'Accusation, il y a eu plusieurs versions. D'abord,

3 elle s'appuyait uniquement sur le témoignage de Phy Phuon - sur

4 lequel nous allons revenir - pour la fixer début avril 75, et

5 puis, au fil des audiences et au fil des mois, elle a glissé pour

6 retenir que cette prise de décision se serait faite en juin 1974

7 dans le QG de Pol Pot, proche de Oudong.

8 Et, parmi les documents sur lesquels l'Accusation s'appuie, il y

9 a l'"Étendard révolutionnaire" de septembre 77, dont nous avons

10 évoqué le contenu en long et en large au cours de ces audiences,

11 dans lequel il est mentionné - c'est le document E3/11 - qu'un

12 congrès du Comité central s'est tenu pendant 15 jours, en juin

13 75, au cours duquel a été évoquée - je cite - "l'attaque finale

14 pour libérer Phnom Penh et le pays tout entier".

15 Cependant - et, ça, c'est un point important et c'est un point

16 qui explique aussi les différentes variations de l'Accusation et

17 des témoins qui ont finalement été appelés devant votre Chambre

18 -, c'est que ce numéro spécial ne prononce à aucun moment le mot

19 "évacuation". On parle de l'assaut final.

20 Un autre point que vous avez eu également devant votre Chambre

21 est la déclaration de Nuon Chea. Lui se souvient, il le dit à

22 l'audience du 14 décembre 2011, qu'il y a eu une réunion du

23 Comité permanent et de certains membres du Comité central à la

24 mi-74. La difficulté, c'est que la réunion dont fait état Nuon

25 Chea ne correspond pas aux 15 jours du congrès du Comité central.

67

1 Lui, il situe cette réunion extraordinaire comme ayant duré trois
2 jours.

3 [11.29.51]

4 Et, dans les déclarations de Nuon Chea, ce qui est intéressant,
5 c'est qu'il dit que Khieu Samphan n'était pas présent à cette
6 réunion, et il vous explique pourquoi. C'est à l'audience du 14
7 décembre, toujours. Il vous dit qu'à cette réunion, en dehors des
8 membres du Comité permanent, seuls certains membres du Comité
9 central étaient présents.

10 Et il dit, je cite:

11 "Ceux qui devaient diffuser l'information de leurs zones
12 respectives et y rapporter les décisions qui avaient été prises."

13 Et, là, l'élément est important. Il explique l'absence de Khieu
14 Samphan à cette réunion en disant, je cite:

15 "C'était aux secrétaires de zone de décider qui devait participer
16 à la réunion".

17 Fin de citation.

18 Et il dira plus loin que l'absence de Khieu Samphan était
19 justifiée par le fait - je cite - "qu'il n'était pas rattaché à
20 une zone" - fin de citation.

21 Il expliquera également que, Khieu Samphan étant un intellectuel,
22 c'était Pol Pot qui - je cite - "le gérât".

23 [11.31.26]

24 Et il précise également que c'était Pol Pot - je cite - "qui
25 décidait du nombre de participants en fonction des besoins de la

1 situation".

2 Il y a donc une logique dans les déclarations de Nuon Chea pour
3 expliquer pourquoi Khieu Samphan n'était pas présent à cette
4 réunion. Pourquoi cette réunion a duré trois jours et pourquoi
5 elle ne concernait que les membres du Comité permanent et les
6 gens du Comité central ayant des responsabilités de zone?

7 Face à cela, nous avons le témoin central de l'Accusation, Phy
8 Phuon - Rochoem Ton, alias Phy Phuon. Il a été appelé à cette
9 barre, et il dit que Khieu Samphan était présent au QG de Pol Pot
10 en avril 75 et qu'il approuvait l'annonce de la décision de
11 l'évacuation.

12 [11.32.27]

13 Ah, ce témoin, Phy Phuon! Il est bien prolix. Mais prolix,
14 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Chambre, ne
15 veut pas dire véridique. Alors, qui était ce fameux Phy Phuon? Ce
16 Phy Phuon qui a été à la source de tellement de recherches
17 puisque, lorsque nous avons interrogé l'expert Short, nous nous
18 sommes rendu compte qu'il était l'essentiel de ses sources.
19 Phy Phuon, lorsqu'il a été interrogé par les enquêteurs des
20 cojuges d'instruction, évoque, en passant, une réunion à la mi-74
21 qui dure plus d'une quinzaine de jours, sans la décrire vraiment.
22 Et la réunion à laquelle il situe la décision de l'évacuation est
23 celle de début avril 75, à B-5. Et Phy Phuon fait et fera
24 toujours, tout au long de sa déposition, la même distinction
25 entre les deux réunions.

69

1 [11.33.31]

2 À l'audience du 23 juillet 2012, quand l'Accusation, soucieuse de
3 corroborer sa thèse, lui demande si, lors de la première réunion
4 de 74, l'évacuation a été discutée, voilà ce qu'il répond, je
5 cite:

6 "Je ne pense pas que cela a été un sujet de discussion."

7 Et il restera ferme tout au long de sa déposition, comme je vous
8 le disais, sur la distinction entre ces deux réunions.

9 L'Accusation a évidemment insisté. Et, même lorsqu'on va lui
10 suggérer que les sessions d'éducation qui se seraient déroulées
11 pendant ces 15 jours de congrès auraient pu évoquer l'évacuation,
12 il répond fermement - c'est le 30 juillet 2012 - en parlant de
13 l'évacuation:

14 "J'en ai entendu parler à une seule reprise, à B-5. Je n'ai pas
15 d'autres détails à ce sujet."

16 Fin de citation.

17 Et, lorsqu'il évoque cette discussion sur l'évacuation abordée
18 lors de cette deuxième réunion qu'il situe donc début avril 75,
19 il va plus loin. Il dit que les participants - je cite - "ont
20 parlé de l'évacuation de la ville, mais ils n'ont pas donné de
21 détails lors de cette réunion."

22 Plus loin, il précise:

23 "Les détails mineurs n'ont pas été abordés non plus."

24 Fin de citation.

25 [11.35.12]

1 Et là, que l'on croie ou que l'on ne croie pas Phy Phuon, il est
2 important de noter que, quand bien même cette évacuation aurait
3 été décidée en avril 75 et en présence de M. Khieu Samphan - ce
4 qu'il conteste -, on n'a pas parlé des moyens de la mise en
5 œuvre. Et lorsque vous devrez discuter de la question qui est de
6 savoir "est-ce que Khieu Samphan a contribué à la mise en œuvre
7 de cette évacuation?", si on n'a pas d'éléments pour indiquer que
8 cette mise en œuvre a été discutée en sa présence, comment
9 peut-on conclure qu'il a participé ou donner son accord aux
10 moyens de mise en œuvre de cette évacuation?

11 C'est un point que je tenais à soulever dès à présent.

12 Mais, le problème, c'est que la version de Phy Phuon pose
13 problème. Premièrement, Phy Phuon n'est pas un participant à la
14 réunion. Rappelons-le: Phy Phuon, c'est un garde.

15 Il le dit lui-même, je cite:

16 "Je n'ai pas participé à cette réunion parce que j'assurais la
17 surveillance dehors. Cependant, j'ai entendu les discours."

18 [11.36.45]

19 Et alors, là, il faut refaire un petit voyage en arrière. Devant
20 les enquêteurs des cojuges d'Instruction, en 2008, il dit, à ce
21 moment-là, qu'il a pu entendre ce qui se passait parce qu'il
22 était derrière un mur de feuilles entourant la cabane où se
23 tenait la réunion.

24 À l'audience, on n'a plus de mur de feuilles. Cette fois-ci, il a
25 pu entendre ce qui se passait à la réunion d'avril 75, donc,

71

1 parce qu'il s'est caché derrière une termitière. Et, quand on
2 l'interroge sur cette contradiction apparente, voilà ce qu'il
3 répond, je cite:

4 "C'est à vous de décider quelle version vous choisissiez."

5 Fin de citation.

6 Et cela va même plus loin, parce qu'on aurait pu dire: "Il ne
7 veut pas répondre à l'avocat de la Défense". Et, lorsque le juge
8 Lavergne lui-même reviendra à l'audience du 31 juillet 2012 pour
9 lui demander d'autres détails sur cette réunion, voilà ce qu'il
10 répond, je cite:

11 "Je ne pense pas avoir envie de répondre à cette question, car je
12 n'ai pas envie de me contredire."

13 Fin de citation.

14 [11.38.09]

15 Et le summum, si vous me permettez l'expression, c'est que, à
16 l'issue de votre audience, M. Rochoem Ton, alias Phy Phoun, s'est
17 précipité vers la presse et a déclaré au "Cambodia Daily" qu'il
18 s'était trouvé très confus à votre audience.

19 Voilà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la
20 Chambre, le témoignage central de l'Accusation sur la
21 participation de M. Khieu Samphan à la prise de décision sur
22 l'évacuation de Phnom Penh.

23 Alors, la discussion sur la date, effectivement, elle a posé
24 problème, mais l'Accusation y est revenue à nouveau en essayant
25 de voir avec l'expert Chandler si vraiment février 75 était la

1 bonne date, à son avis. À l'audience, il a maintenu.

2 Et, plus loin, il a précisé, je cite:

3 "La décision d'évacuer les villes a été prise par les dirigeants
4 du PCK peu avant la libération de Phnom Penh, mais c'était un
5 secret; cela a même, d'ailleurs, pris les commandants par
6 surprise."

7 Fin de citation.

8 C'était à l'audience... c'était à l'audience du 19 juillet 2012.

9 [11.39.45]

10 Et, cette surprise, plusieurs militaires qui sont venus déposer
11 devant cette Chambre l'ont confirmée. Je pense notamment à Ung
12 Ren à l'audience du 9 janvier 2013, voilà ce qu'il vous dit... il
13 évoque une réunion tenue... présidée par Son Sen 15 jours avant
14 l'offensive, et il dit - il y avait aussi un troisième point,
15 donc parmi les points qui ont été abordés, je cite:

16 "Si nous pouvions gagner du terrain pendant l'offensive, il
17 fallait faire de notre mieux pour libérer la ville. Et, comme je
18 l'ai dit dans l'entretien, il n'a pas parlé d'évacuation, il a
19 parlé uniquement de l'offensive et de gagner du terrain pour
20 libérer la ville."

21 Fin de citation.

22 Autre témoin, Sum Chea, à l'audience du 5 novembre 2012, il vous
23 dit, je cite:

24 "Nous n'avons reçu aucune instruction. On nous a dit de nous
25 battre jusqu'à nous rendre à Phnom Penh, de saisir Phnom Penh, et

73

1 ce n'est qu'après avoir saisi la ville que l'on nous a dit qu'il
2 fallait évacuer les gens."

3 Fin de citation.

4 Et, là, la position de Nuon Chea prend tout son sens. S'il n'y
5 avait qu'un petit nombre de personnes qui étaient au courant de
6 cette évacuation, si les ordres, même au niveau militaire, n'ont
7 pas été donnés immédiatement, c'est qu'effectivement on n'avait
8 pas l'intention de faire une grande publicité sur cette
9 évacuation au départ - ceux qui l'ont décidée et ceux qui ont
10 toujours dit qu'ils avaient décidé.

11 [11.41.38]

12 Notre expert, Short, fixe, a priori, la décision de l'évacuation,
13 dans son ouvrage "Pol Pot, anatomie d'un cauchemar", il la situe
14 en septembre 74.

15 Et - tiens, tiens -, quand on s'interroge sur sa source, que
16 trouve-t-on? Le fameux Phy Phuon, toujours le même, qui s'était
17 trompé de date et qui vous a dit et qui vous a soutenu mordicus
18 devant cette Chambre que on n'a pas parlé d'évacuation avant
19 avril 75.

20 Voilà le témoignage important sur lequel on se fonde pour vous
21 dire que Khieu Samphan aurait participé à cette décision
22 d'évacuation de Phnom Penh. Alors, il y a les contradictions
23 internes qui sont déjà problématiques. C'est vrai qu'on a un peu
24 de mal à imaginer que, début avril 75, à quelques jours de
25 l'offensive finale, on prenne le risque, ne serait-ce que

1 sécuritaire, de réunir tous les commandants dans un seul lieu en
2 laissant les troupes toutes seules sans commandement. Ça, c'est
3 un premier point.

4 [11.42.59]

5 Mais, le témoignage de Phy Phuon, il n'est pas seulement rempli
6 de contradictions internes, sans compter ses refus de... d'y
7 répondre. Il y a aussi les témoignages d'autres gardes de Pol Pot
8 qui étaient présents avec lui au QG avancé. Et, parmi eux, Saloth
9 Ban, neveu de Pol Pot; neveu, garde du corps, aide-soignant, en
10 permanence avec son oncle jusqu'à la chute de Phnom Penh.

11 Il confirmera avoir travaillé avec Phy Phuon, qu'il connaît sous
12 le nom de Cheam. Et Saloth Ban, lui, il évoque des rencontres à
13 B-5, mais en petit comité par contre, avec un ou deux chefs de
14 zone à la fois, ce qui semble effectivement plus logique dans le
15 cadre d'une stratégie militaire.

16 Et il déclare que Pol Pot a pu effectivement rencontrer - je cite
17 - "un ou deux chefs de zone" en précisant que lui-même, Saloth
18 Ban, avait deviné que leur but était de parler du plan d'attaque
19 de la ville de Phnom Penh, mais sans le savoir précisément, parce
20 qu'on a beau être le neveu de Pol Pot, il y a des choses qui
21 restent secrètes.

22 [11.44.29]

23 Saloth Ban n'a rien su précisément du projet d'évacuation,
24 dit-il. Et là, encore une fois, ça renforce l'importance des
25 propos qui ont été tenus devant votre Chambre par de nombreux

75

1 témoins sur cette force de la loi du secret, qui fait que l'on
2 cloisonne les choses pendant cette période.

3 Saloth Ban se rappelle avoir vu Khieu Samphan à certains moments
4 à cette base avancée, mais pas dans le cadre d'une grande
5 réunion. Et il est intéressant de noter ce qu'il dit à l'audience
6 du 25 avril 2012, je cite:

7 "Oui, j'ai vu Khieu Samphan là-bas. Ce n'était pas une grande
8 réunion. Je l'ai vu aider à allonger une liste, je pense qu'il
9 s'agissait d'une liste de munitions. Quant aux sujets discutés
10 lors de la réunion, je n'en avais pas connaissance."

11 Question qui lui est posée:

12 "Est-ce que M. Khieu Samphan avait des responsabilités en matière
13 militaire avant l'attaque de Phnom Penh?"

14 Réponse:

15 "Non."

16 Question:

17 "Pourquoi s'occupait-il des listes de munitions s'il n'avait rien
18 à faire avec les affaires militaires?"

19 Réponse:

20 "D'après ce que j'ai compris, comme il savait écrire, qu'il était
21 instruit, on lui avait demandé d'aider."

22 Fin de citation.

23 [11.46.03]

24 Un point supplémentaire pour rappeler que le titre de "commandant
25 des forces armées" ne tient pas. Où a-t-on vu un commandant des

76

1 forces armées aller rédiger comme un vulgaire troufion une liste
2 de munitions?

3 Dans la version de Saloth Ban des faits tels qu'il se les
4 rappelle, la réunion en petit comité fait plus sens, mais Saloth
5 Ban ne se contente pas de dire ça - et, ça aussi, c'est un autre
6 point qui vient en confrontation avec la déclaration de Phy
7 Phuon. Il vous dit que, dans le cadre de la surveillance des
8 réunions, il y avait une distance de sécurité obligatoire de 15 à
9 60 mètres pour les gardes.

10 D'ailleurs, Phy Phuon en a convenu à l'audience du 2 août 2012.

11 Et Saloth Ban dira - je cite - lorsqu'on lui demande s'il était
12 possible aux gardes d'espionner ce qui se passait aux réunions,
13 il dira:

14 "Je ne pense pas que cela soit possible. Même les gardes du corps
15 n'avaient pas le droit d'être proches de la réunion."

16 Fin de citation.

17 Et il explique que le fait que les QG... il a décrit le quartier
18 général et les cabanes sans mur. La distance était justifiée par
19 cette nécessité de garder les informations secrètes.

20 [11.47.38]

21 Mais il n'y a pas que Saloth Ban qui vient s'opposer à Phy Phuon;
22 il y a aussi Oeun Tan, autre garde du corps. À l'audience du 13
23 juin 2012, il vous dira, je cite:

24 "Lorsqu'ils travaillaient, les ordres des gardes de sécurité
25 étaient de se tenir à 20 mètres d'eux."

1 Fin de citation.

2 Et il précisera qu'"à cette distance, on était trop éloignés pour
3 entendre ce que disaient les participants".

4 Il ressort clairement de ces témoignages que, dans un contexte
5 aussi tendu et surveillé à la veille d'une énorme offensive, on
6 faisait attention à comment se menaient les réunions et on ne
7 faisait pas de choses mettant en péril cette offensive capitale.

8 Je ne sais pas si c'est face à ces problèmes de contradictions
9 internes et externes vis-à-vis des autres gardes de ce QG, mais
10 l'Accusation a éprouvé à ce moment-là le besoin d'appeler Nou Mao
11 à la rescousse.

12 Ah, Nou Mao! On a voulu combler la faiblesse du témoignage de Phy
13 Phuon par le témoin Nou Mao, un témoin qui, je vous le rappelle,
14 ne figurait pas sur la liste des témoins des coprocurateurs, un
15 témoin qui n'avait vraiment pu être entendu par les cojuges
16 d'instruction, et un témoin que l'on a demandé d'entendre in
17 extremis par requête du 19 février 2013.

18 [11.49.34]

19 Nou Mao, souvenez-vous, c'est ce fameux témoin qui vous
20 expliquait qu'il a été blessé sur le champ de bataille en chutant
21 de son hamac.

22 Nou Mao, qui est arrivé devant cette Chambre, comment? Parce que,
23 dans des notes manuscrites de Ben Kiernan qui datent - qui datent
24 -, le nom de Khieu Samphan a été cité à côté de l'évacuation. Il
25 fallait absolument qu'on fasse venir ce témoin Nou Mao.

78

1 Et ça a été une expédition. Il a fallu le retrouver, il a fallu
2 essayer de savoir si c'était bien lui, et ça n'a pas été sans
3 peine, parce que le témoin Nou Mao - vous vous en souviendrez,
4 nous l'avons bien développé dans le cadre de nos écritures
5 lorsque nous vous avons demandé les conditions dans lesquelles il
6 avait été amené à cette audience -, bien, le témoin Nou Mao, il
7 dit une chose et son contraire d'un jour à l'autre.
8 Que dis-je, d'un jour à l'autre, d'une minute à l'autre.
9 Et, à l'audience du 19 juin, c'est vrai que l'Accusation a peiné
10 à lui faire sortir ce qu'on attendait de lui.
11 Alors, petit détail important, quand je vous dis que le nom de
12 Khieu Samphan figurait sur les notes, il n'y avait pas... sur les
13 notes de Ben Kiernan, il n'y avait pas de déclaration enregistrée
14 des déclarations de Nou Mao. On ne sait même pas dans quelle
15 condition le nom de Khieu Samphan est apparu sur les notes de Ben
16 Kiernan puisque les questions adressées au témoin n'y figuraient
17 pas. Mais, comme il y avait le nom de Khieu Samphan, il fallait
18 qu'il vienne.
19 [11.51.38]
20 Et, à l'audience du 19 juin 2013, Nou Mao est effectivement venu.
21 19 juin, 11h08: on lui pose la question. On lui parle de l'année
22 74, et on lui demande:
23 "Vous avez parlé du plan de Ta Mok d'évacuer la ville de Phnom
24 Penh. Vous avez aussi évoqué l'opinion de Chou Chet sur ce plan.
25 Avez-vous su quelle était l'opinion des autres dirigeants en

79

1 dehors de Chou Chet et de celle de Ta Mok?"

2 Réponse:

3 "Je n'en sais rien. J'étais au niveau de la commune, il m'était
4 donc impossible d'en savoir plus à ce sujet."

5 Plus loin, il précise:

6 "Moi, j'étais membre ordinaire de la commune, je ne pouvais pas
7 en savoir plus là-dessus."

8 19 juin 2013, 11h12: après avoir beaucoup peiné, le coprocurateur
9 finit par citer le passage des notes de Ben Kiernan dans
10 lesquelles M. Khieu Samphan est nommé.

11 Question:

12 "Mok et Khieu Samphan étaient pour l'évacuation, 1974. M. Nou
13 Mouk, cela vous rafraîchit... cela vous rafraîchit-il la mémoire?
14 Et le nom, et cette phrase: 'Mok et Khieu Samphan étaient en
15 faveur de l'évacuation en 1974?'"

16 Réponse, à 11h15:

17 "Je ne m'en souviens pas."

18 [11.53.27]

19 11h23, le même jour:

20 "Mais, à cette époque - question de l'Accusation -, avez-vous su
21 quelle était l'opinion de Khieu Samphan à propos de
22 l'évacuation?"

23 Réponse:

24 "Je ne connaissais pas Khieu Samphan, Hu Nim... Laissez-moi me
25 rappeler les noms, euh... Khieu Samphan et Hu Nim... Hu Nim, Hou

80

1 Youn... je ne m'en souviens pas. Ah oui, il y avait Hu Nim, Hou
2 Youn et Khieu Samphan!"
3 Et enfin, péniblement, à 11h25, alléluia pour l'Accusation,
4 réponse de Nou Mao:
5 "D'après la position de Khieu Samphan, il était pour
6 l'évacuation."
7 Mais il ne dit pas du tout dans quelles conditions il aurait
8 appris cette position.
9 C'est un succès de courte durée pour l'Accusation puisque, le
10 lendemain, le 20 juin, vers 14h11, interrogé par moi-même,
11 d'ailleurs, la question est très claire, je lui demande:
12 "Est-ce que vous pouvez expliquer à la Chambre, est-ce que oui ou
13 non vous connaissiez la position de Khieu Samphan par rapport à
14 l'évacuation de Phnom Penh?"
15 Réponse:
16 "Je ne connaissais pas sa position. Comme je l'ai dit, je
17 connaissais la position de Hou Youn, lequel a pris la parole au
18 cours de cette réunion. Il a dit qu'il ne fallait pas évacuer les
19 habitants de la ville. Quant à Khieu Samphan et Hu Nim, je ne les
20 connaissais pas."
21 Fin de citation.
22 [11.55.08]
23 Et, là, je dois rappeler ce que nous avons indiqué dans notre...
24 dans nos écritures - E266/3/1 -, rappelons qu'il n'y a pas de
25 confusion possible, comme l'avait soulevé l'Accusation, sur le

81

1 terme "position". En khmer - et je vous prie par avance d'excuser
2 mon accent - "tjomhaa" fait bien état de la position de Khieu
3 Samphan par rapport à l'évacuation de Phnom Penh.
4 Et le témoin Nou Mao, bien qu'il nous ait expliqué que, quand on
5 lui a donné la copie des notes de Ben Kiernan, il avait tenté de
6 bien les apprendre par cœur pour pouvoir bien faire ce qu'on lui
7 demandait à l'audience, il a été obligé de convenir qu'il ne
8 savait pas.
9 Voilà le témoin qui a été amené pour venir à la rescousse de Phy
10 Phuon.
11 Alors, si on veut fixer la décision d'évacuation à juin 74 - qui,
12 encore une fois, n'est pas la version de Phy Phuon -, si on veut
13 fixer la décision d'évacuation à cette date et "de" dire que
14 Khieu Samphan était présent à ce congrès, il faut se rappeler des
15 voyages que Khieu Samphan a effectués entre avril et juin 74.
16 Avril 74, il rejoint Ieng Sary et Sihanouk en Chine - c'est le
17 document E3/3315. Ensuite, il part en Roumanie en mai, puis en
18 Algérie. Plusieurs sources le placent également en juin 74 au
19 Laos - documents E3/1379, E3/488.
20 Dans un témoignage écrit du 7 juillet 2010, l'ancien ambassadeur..
21 l'ancien premier secrétaire d'ambassade, Kurt Schumann, lui, se
22 souvient de déplacements, effectivement, de mars à juillet 74.
23 [11.57.30]
24 Et vous vous souviendrez également, même si l'Accusation a tenté
25 un scandale en demandant des sanctions contre mon confrère Kong

82

1 Sam Onn, qui ne faisait que son travail en assistant la Chambre
2 et les parties sur un problème de traduction, vous vous
3 rappellerez que l'épouse de l'accusé a rappelé que, pendant ce
4 déplacement de Khieu Samphan à l'étranger, elle avait accouché,
5 et qu'à son retour Khieu Samphan l'avait rejointe.
6 Et vous avez évidemment la position de Khieu Samphan. Alors, on
7 n'a pas envie de le croire parce que, forcément, c'est un accusé:
8 il ment. Mais il vous le dit dans "L'Histoire du Cambodge et les
9 prises de position" - document E3/18 -, il vous dit qu'il n'a
10 appris l'évacuation que le jour même, comme certains militaires,
11 d'ailleurs.
12 On peut le croire ou ne pas le croire. Short ne le croit pas,
13 mais Short dira que ça correspond à ce qu'il lui avait dit lors
14 de ses entretiens.
15 On peut le croire ou on ne peut pas le croire, mais, comme vous
16 l'a rappelé mon confrère, à cette date, en tout état de cause, M.
17 Khieu Samphan n'était même pas membre de plein droit du Comité
18 central.
19 On peut aussi avoir la position de Short, qui dit que, de toute
20 façon, à ce moment-là, on n'aurait pas pu s'opposer à une
21 décision sans... sans problème.
22 [11.59.20]
23 Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de la Chambre,
24 les éléments de preuve que vous avez dans le cadre de cette
25 décision d'évacuation. Je ne sais pas si c'est nécessaire de le

83

1 rappeler, mais c'est un principe fondamental en droit pénal,

2 lorsqu'il y a un doute, il profite à l'accusé.

3 Et je pense que c'est peut-être le moment de marquer la pause.

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Merci, Maître.

6 Nous allons suspendre l'audience pour le déjeuner, et nous

7 reprendrons à 13h30.

8 Les gardes de sécurité, veuillez raccompagner M. Khieu Samphan à

9 sa cellule temporaire et le ramener ici avant 13h30.

10 L'audience est suspendue.

11 (Suspension de l'audience: 12h00)

12 (Reprise de l'audience: 13h30)

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 L'audience est ouverte, et la parole est rendue à l'équipe de

15 défense de Khieu Samphan pour la suite de sa plaidoirie dans le

16 dossier 002/01.

17 Allez-y.

18 Me GUISSÉ:

19 Je vous remercie, Monsieur le Président.

20 Au moment de la pause, j'en avais terminé de l'examen de la

21 preuve sur la décision de l'évacuation de Phnom Penh, première

22 phase, et je voudrais revenir quelques instants sur les

23 contributions alléguées de façon générale aux déplacements de

24 population - les contributions alléguées, bien sûr, de M. Khieu

25 Samphan.

84

1 Le paragraphe 1153 de l'ordonnance de clôture - et c'est la thèse
2 qui est reprise par l'Accusation - indique, je cite:

3 "Par les différents rôles qu'il a exercés au sein du PCK, Khieu
4 Samphan a participé aux déplacements de population des villes et
5 agglomérations vers les zones rurales et ainsi que d'une zone
6 rurale à l'autre."

7 Fin de citation.

8 [13.33.05]

9 Mes confrères ont précédemment évoqué un certain nombre de rôles
10 de Khieu Samphan, parfois de rôles uniquement en nom, et je
11 voudrais aborder, dans les minutes qui viennent, d'autres rôles
12 qui ont été évoqués devant cette Chambre, notamment les sessions
13 d'éducation qu'on lui attribue, ses activités en relation avec le
14 commerce, et puis, brièvement, la théorie de l'Accusation sur
15 870. Et, quand je dis brièvement, c'est que, vous l'aurez
16 compris, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la
17 Chambre, la position de la Défense est de dire que, dans le cadre
18 de la disjonction et par rapport à la période au cours de
19 laquelle ces déplacements de population ont été décidés et mis en
20 œuvre, on n'est pas censés aller au-delà de 76, en tout cas, vous
21 n'êtes pas censés aller au-delà de 76 dans le cadre de l'examen
22 du rôle pour savoir ce que Khieu Samphan aurait pu faire pour
23 contribuer à ces événements. Mais il faudra en dire un mot, parce
24 que la théorie de l'Accusation sur 870 rejoint également la
25 théorie sur le Commerce, et des remarques seront nécessaires à ce

1 sujet.

2 Dans un premier temps, néanmoins, je voudrais revoir ce que
3 l'ordonnance de clôture a retenu comme élément contributif de
4 Khieu Samphan aux politiques de déplacements de population, et
5 parmi ces éléments il y a ces prises de parole publiques après
6 les événements.

7 [13.35.23]

8 Paragraphe 1161 de l'ordonnance de clôture, les juges
9 d'instruction évoquent notamment une interview de 1982 de Khieu
10 Samphan au cours de laquelle il aurait déclaré que la décision de
11 déplacement avait été collective et qu'il y aurait participé. Ce
12 ne sera une surprise pour personne puisque c'est un élément que
13 nous avons eu à développer dans le cadre, si je me souviens bien,
14 de l'interrogatoire de M. Heder et à d'autres occasions. Nous
15 avons rappelé que lorsque nous parlons d'hommes politiques, que
16 lorsque nous parlons de prises de parole publique, la question
17 est de savoir ce que l'on peut dire au moment où on prend la
18 parole.

19 Et c'est un point qui est important, qui a été rappelé à de
20 nombreuses reprises par M. Khieu Samphan lui-même: après 79 -
21 certes, vous n'êtes pas saisis des faits, mais vous savez ce qui
22 s'est passé -, la fin de notre dossier commence au moment de
23 l'invasion du Vietnam et du début ou de la poursuite de la guerre
24 qui va se faire, et quand, en 82, Khieu Samphan parle en public,
25 c'est dans ce contexte-là. Nous aurons à y revenir un petit peu

1 plus loin.

2 Autre rôle qui a déjà été évoqué - je ne serai pas longue sur le
3 sujet -, c'est le fameux titre virtuel de "commandant en chef des
4 armées". Nous savons maintenant - cela a été attesté par de
5 nombreux témoins et par les experts qui sont venus devant vous -,
6 Khieu Samphan n'avait aucun pouvoir militaire, et ce titre était
7 là pour le mettre en avant dans le cadre du Front.

8 C'est un élément important, évidemment, puisque, comme nous
9 l'avons évoqué au cours de ces audiences et de ces derniers
10 jours, ce sont les militaires qui ont mis en œuvre la première
11 phase d'évacuation, ça, c'est sûr; sur la deuxième phase, selon
12 les rares témoignages que nous avons, vraisemblablement aussi. Et
13 l'on vous a déjà expliqué avec beaucoup de talent précédemment ce
14 qu'étaient les armées de zone et quels étaient leurs pouvoirs et
15 quels étaient leurs historiques.

16 [13.39.02]

17 Je ne reviendrai pas sur la légèreté de la preuve en matière de
18 décision, tel que je l'ai rappelé ce matin. Et vous avez un autre
19 élément mis en avant par l'Accusation, vous disant: "Mais,
20 quelque part, Khieu Samphan y a participé à cette évacuation
21 puisqu'il est arrivé peu de temps après à Phnom Penh".

22 La discussion sur la date de l'arrivée à Phnom Penh n'est pas
23 simple. C'est vrai que ça fait bien longtemps et que nous avons
24 différentes versions en fonction des éléments de preuve que vous
25 avez entendus à cette barre: la version de Phy Phuon; Short, 20

87

1 avril; la version de Pol Pot, telle qu'il l'a annoncé lors d'une
2 conférence de presse le 24 avril; les souvenirs de Khieu Samphan,
3 qui déclare être entré à Phnom Penh entre 7 à 10 jours après le
4 17 avril. Peu ou prou, nous sommes dans la même tranche de jours
5 et nous sommes surtout après que la décision d'évacuation a été
6 prise.

7 Vous avez eu également la preuve que les dirigeants et Khieu
8 Samphan ne sont pas arrivés immédiatement, parce qu'il fallait
9 sécuriser la ville. Je vous rappelle à ce propos tous ces
10 éléments que j'ai évoqués lorsque je parlais de l'évacuation de
11 Phnom Penh et des risques militaires avec les poches de
12 résistance de certains soldats de l'armée de Lon Nol. Ce sont des
13 éléments, évidemment, à garder en tête sur le contexte et le
14 moment de l'arrivée des dirigeants et de Khieu Samphan.

15 [13.41.29]

16 Vous avez également - je vous l'ai cité tout à l'heure - la
17 réaction de Khieu Samphan au moment où il a appris l'évacuation,
18 ce premier réflexe qui était: "Mais pourquoi? Était-ce vraiment
19 nécessaire?"

20 Et, là, je vous renvoie également à son ouvrage - document E3/18
21 -, où il évoque cet échange avec Pol Pot, qui lui répond, je
22 cite:

23 "Vous, les intellectuels, vous êtes tous pareils, vous n'avez
24 jamais les pieds sur terre."

25 Fin de citation.

1 Lui, l'intellectuel. Lui, l'intellectuel, et je poursuis ce qui a
2 été indiqué ce matin par mon confrère Arthur Vercken sur le fait
3 que des discours radiodiffusés lui ont été attribués, lui, cet
4 intellectuel, qui était la figure du Front à ce moment-là.
5 Parmi les justificatifs, ou, plutôt, les éléments qui ont, selon
6 les magistrats instructeurs, contribué à ce premier déplacement
7 de population, il y a les discours antérieurs au 17 avril 75. Mon
8 confrère en a parlé ce matin, je n'y reviendrai pas, simplement
9 pour noter que, oui, quand on parle et qu'on est en pleine
10 guerre, en général, on parle de l'ennemi; en général, on invite
11 ses propres troupes à gagner; en général, on est content quand
12 ils gagnent.
13 [13.43.34]
14 Un autre point qui a été retenu par les magistrats instructeurs -
15 paragraphe 1161 - est le fait que Khieu Samphan se soit réjoui et
16 ait proclamé le triomphe de son nouveau régime de gauche. Là
17 encore, je note que se réjouir d'avoir gagné, se réjouir que ses
18 idéaux politiques puissent voir le jour, ce n'est pas un crime en
19 soi.
20 L'ordonnance de clôture cite également des déclarations
21 postérieures qui rejoignent ces prises de position publiques dont
22 je vous parlais plus tôt. Et on cite notamment un discours à la
23 radio chinoise du 13 août 1975 - document E3/119 - et un discours
24 du 18 août 76 à Colombo, lors du Sommet des pays non alignés - et
25 là, c'est le document E3/549. Je pense qu'il convient de dire

1 deux mots de ces prises de parole, ne serait-ce que parce que la
2 manière dont les magistrats instructeurs l'ont présenté est un
3 peu caricaturale.

4 En effet, les extraits qui sont cités dans le cadre de
5 l'ordonnance de clôture laissent à penser que Khieu Samphan donne
6 une vision idyllique de la situation après l'évacuation et de la
7 situation générale du Cambodge. Je pense que lorsque vous
8 reprendrez à tête reposée ces éléments vous constaterez que ce
9 n'est pas si simple que ça.

10 [13.45.39]

11 L'interview du 13 août 75, donc quelques semaines après
12 l'évacuation, dresse un tableau difficile de la situation au
13 Cambodge. Il rappelle tous les éléments que je vous ai rappelés
14 sur la situation du pays, et, à ce moment-là, Khieu Samphan joue
15 son rôle de figure en faisant en sorte que les pays amis
16 soutiennent le Kampuchéa démocratique dans sa restauration de son
17 économie. Et ce mot "effort de restauration économique" figure
18 dans ce discours E3/119.

19 De la même façon, le discours de Colombo, en 76, a aussi une
20 résonance particulière. Et là, oui, à nouveau, contexte
21 historique de l'époque, le contexte historique pendant la période
22 75-79, pendant cette période de guerre froide avec ces deux
23 affrontements, vous avez ces pays non alignés qui décident d'être
24 indépendants, qui décident d'avoir leur voix à eux, qui décident
25 de ne suivre aucun diktat des grandes puissances. Ce n'est pas

90

1 simple, ce n'est pas évident, mais c'est un point important.

2 C'est un point important pour Khieu Samphan parce que, lorsqu'il
3 prend la parole à cette conférence des pays non alignés, le but
4 est de faire en sorte qu'il y ait des échanges avec ces pays
5 amis, ces pays amis dont l'aide est possible et dont l'aide est
6 acceptée quand elle est proposée.

7 [13.47.33]

8 Et voilà ce qu'il dit à ce discours de 76 - je cite -, c'est
9 l'ERN, en français, 00912031:

10 "Après la libération, notre peuple et notre gouvernement ont dû
11 faire face aux nombreux et graves problèmes laissés par la guerre
12 d'agression extrêmement barbare des impérialistes américains.
13 Plus d'un million de personnes sur une population de plus de huit
14 millions d'habitants en ont été victimes. Les animaux
15 domestiques, qui constituent notre force de travail, ont été tués
16 par centaines de milliers. D'innombrables usines, rizières,
17 champs et villages ont été anéantis. Certaines voies de
18 communication ont été complètement détruites, d'autres l'ont été
19 de 70 à 80 pour cent. Le problème des vivres s'est posé de
20 manière pressante."

21 Fin de citation.

22 Ce n'est donc pas un tableau idyllique qui est dressé, mais c'est
23 le tableau de tous les défis à relever qui est présenté. Et, dans
24 ce discours, Khieu Samphan - que ce soit lui ou que ce ne soit
25 pas lui qui ait écrit le discours, puisque nous savons que la

91

1 plupart des discours étaient écrits par Pol Pot -, dans ce
2 discours face aux alliés potentiels, aux amis, aux États amis
3 éventuellement en mesure de les aider, il y a cette volonté
4 diplomatique - oui, diplomatique, il fait son travail de
5 diplomate à ce moment-là... et de faire en sorte que, cette aide
6 dont le pays a besoin, on puisse l'obtenir.

7 [13.49.35]

8 Il faut rappeler, contrairement à la position des magistrats
9 instructeurs, que ce discours avait moins pour objectif de
10 justifier un déplacement de population que d'inciter
11 diplomatiquement ces pays à apporter l'aide économique dont le
12 pays avait besoin. Il ne dénote nullement la volonté de Khieu
13 Samphan de contribuer, d'encourager, de participer directement ou
14 indirectement à la commission de crimes. Rien ne peut être déduit
15 en ce sens de ce discours.

16 En ce qui concerne la contribution alléguée au deuxième
17 déplacement de population, nous avons passé en revue des
18 documents relatifs à ce deuxième déplacement, et nous savons qu'à
19 l'époque - ça a été reconnu par l'Accusation - Khieu Samphan et
20 Ieng Sary étaient à l'étranger. Nous savons que non seulement ils
21 étaient à l'étranger, mais qu'ils étaient à l'étranger depuis
22 bien avant le moment où cette réunion s'est tenue.

23 Je rappelle un document à l'appui: c'est une émission de radio du
24 20 août 75 - document E3/119 - où on évoque un voyage en Corée.

25 Je cite:

1 "Khieu Samphan, vice-Premier ministre en qualité de dirigeant
2 adjoint, a quitté Pékin pour Pyongyang le 19 août 75 pour une
3 visite de courtoisie en République populaire démocratique de
4 Corée."

5 Fin de citation.

6 [13.51.31]

7 Il était en Chine, il part en Corée. Il est loin, bien loin, de
8 cette réunion.

9 Nous avons dit également un mot de la supposée réunion évoquée
10 par Ieng Sary, avec cette thèse assez étonnante de l'Accusation
11 qui est de vous dire: "Croyez Ieng Sary, mais ne le croyez pas en
12 même temps." Et il est vrai que les déclarations de Ieng Sary
13 sont souvent utilisées devant cette Chambre simplement dans un
14 sens à charge et pas à décharge, et nous y reviendrons.

15 En tout état de cause, sur la contribution de Khieu Samphan à ce
16 deuxième déplacement de population, la thèse récente de
17 l'Accusation est de vous dire: par son travail au sein du
18 ministère, du comité du commerce, il a contribué à ce deuxième
19 déplacement de population.

20 Avant d'aborder ses activités dans le cadre du comité du Commerce
21 - et je dis bien "dans le cadre" et je ne dis pas "à la tête"
22 puisque c'est une des choses que nous allons discuter -, je
23 voudrais dire quelques mots des sessions d'éducation. Ces
24 sessions d'éducation sont importantes à aborder parce que
25 certaines auraient eu lieu avant le 17 avril 75, pendant la

1 période où Khieu Samphan était dans la jungle - mon confrère Kong
2 Sam Onn vous en a dit quelques mots -, et certaines auraient eu
3 lieu après.

4 Et il est intéressant de voir que, dans les sessions supposées
5 mises en avant par l'Accusation, on se garde bien d'exploiter la
6 preuve qui a été présentée devant vous. Et quand je dis "la
7 preuve", je ne parle pas de celle qui était au départ sur le
8 papier, sur simplement une déclaration des cojuges d'instruction
9 ou simplement sur une déclaration de partie civile, non, je parle
10 de la preuve qui ressort une fois que les questions ont été
11 posées, une fois que toutes les parties se sont confrontées au
12 témoignage et qu'elles ont essayé d'aller au-delà de la
13 déclaration écrite.

14 [13.54.26]

15 Je peux d'ores et déjà vous dire que, dans les éléments de preuve
16 qui vous ont été présentés, il n'y a pas d'éléments permettant de
17 conclure qu'il y avait une intention criminelle ou une incitation
18 au crime de la part de M. Khieu Samphan.

19 Les dates de ces sessions d'éducation sont assez obscures,
20 parfois; des dates qui sont importantes dans le cadre de cette
21 disjonction puisque vous ne pouvez pas décider que le poste de
22 demain a une incidence sur la décision d'hier. Mais parlons quand
23 même de certaines sessions d'éducation et parlons quand même de
24 deux témoins particulièrement embrouillés et pour lesquels,
25 malgré tout, l'Accusation vous demande de vous prononcer en

1 faveur de la thèse selon laquelle Khieu Samphan avait une volonté
2 criminelle.

3 Khieu Samphan avait une intention criminelle parce que, lors de
4 ces sessions d'éducation, il aurait dit des choses à l'encontre
5 des "ennemis" - entre guillemets -, il aurait parlé de politiques
6 qui seraient en soi criminelles.

7 Premier témoin confus qui a été entendu devant votre Chambre: Ek
8 Hen, Ek Hen qui évoque deux séances d'étude auxquelles elle dit
9 avoir assisté: une donnée par Nuon Chea et une donnée par Khieu
10 Samphan. Et, dans le cadre de son interrogatoire à l'audience, 3
11 juillet 2013, vous aurez constaté qu'elle donne des versions
12 contradictaires du moment auquel chacun de ces accusés serait
13 intervenu et du contenu de ces interventions.

14 [13.56.55]

15 Elle fait clairement une confusion entre les interventions de
16 Khieu Samphan et Nuon Chea, et notamment en matière de dates.

17 Elle vous a ainsi indiqué à l'audience que Khieu Samphan aurait
18 évoqué, dans le cadre d'une session d'éducation, l'arrestation de
19 Pang, qu'elle situe en 76. Or, vous le savez, Mesdames et
20 Messieurs de la Chambre, Monsieur le Président, Pang, a priori,
21 n'a été arrêté qu'en 78.

22 Et, sur la confusion, rappelons les déclarations du témoin
23 lui-même. Elle vous dit à l'audience du 3 juillet 2013, vers
24 14h15 - je cite:

25 "Peut-être que j'ai répondu dans le désordre. Ma mémoire n'est

1 pas aussi bonne que dans le passé. Vous savez, cela remonte à il
2 y a très longtemps. Mais les deux ont présidé des séances, et je
3 suis allée aux séances d'étude alors qu'ils les présidaient." Fin
4 de citation.

5 Je ne peux m'empêcher de sourire, Monsieur le Président, Mesdames
6 et Messieurs de la Chambre, lorsque je vois, dans le mémoire de
7 l'Accusation, la justification qui est donnée par les
8 coprocurateurs pour dire que Ek Hen ne sait pas trompée. En fait,
9 Ek Hen, selon la thèse de l'Accusation, a été induite en erreur.
10 Et par qui? Eh bien, par les enquêteurs du Bureau des cojuges
11 d'instruction. Tiens donc!

12 [13.58.40]

13 Pour une fois, nous sommes d'accord. Cela voudrait dire que
14 toutes ces batailles que nous avons menées pour dire que nous ne
15 voulons pas avoir en preuve simplement des déclarations écrites,
16 mais que la preuve, elle se fait quand on a la possibilité
17 d'interroger les témoins... Tiens donc! Ils seraient tout d'un coup
18 d'accord. Non, ils ne sont pas d'accord, c'est parce que ça les
19 arrange pour cette fois-ci.

20 Deuxième témoin confus... Et alors, là, quand je dis confus... Je ne
21 sais pas, il devrait y avoir un mot plus fort. Ce n'est pas un
22 témoin, d'ailleurs, c'est une partie civile, la partie civile Em
23 Oeun. Et, là, petit rappel au Bureau des coprocurateurs: non, Em
24 Oeun n'a pas déposé sous serment, puisqu'il était partie civile.
25 Em Oeun est le témoin qui était censé venir parler d'une prise de

96

1 parole de M. Khieu Samphan dans le cadre d'une session
2 d'éducation au cours de laquelle il aurait parlé d'ennemis.
3 Je suis assez épatée, je dois dire, de la façon dont on présente
4 ce témoignage dans le mémoire des coprocurateurs, parce que c'est
5 comme si il n'y avait jamais eu d'interrogatoire de la Défense
6 dans le cadre de l'examen de ce témoignage.
7 [14.00.16]
8 Em Oeun est plus que confus; Em Oeun donne des versions
9 contradictoires. Ce n'est pas Nou Mao, mais on y est presque. Em
10 Oeun vous explique qu'il faut qu'on le croie quand il vous dit
11 qu'il se souvient mot pour mot de ce qu'a pu dire il y a presque
12 40 ans de cela, à une session d'éducation supposée, dont on ne
13 sait pas si elle a eu lieu en 75, en 76, ou en 77... Vous vous
14 souviendrez, Monsieur le Président, que, vous-même, vous avez eu
15 à intervenir tellement les dates étaient nombreuses dans ce
16 témoignage et tellement on n'arrivait plus à suivre.
17 Alors, c'est vrai, il peut y avoir des oublis de dates, mais
18 normalement il doit y avoir au moins une cohérence dans le
19 déroulement des faits, et c'est cette cohérence qui manque. On a
20 essayé de trouver une logique aux déclarations d'Em Oeun, mais il
21 n'y en avait pas. Il n'y en avait pas parce qu'il vous dit... il
22 vous soutient mordicus que son père est décédé en 74. Ça, c'était
23 à l'audience du 28 août 2012. Il vous dit que son père, donc, est
24 décédé en 74, et que, lorsqu'il a assisté à la session
25 d'éducation prétendument donnée par Khieu Samphan et Nuon Chea,

1 eh bien, Khieu Samphan était Président du Présidium de l'État, et
2 que c'est son père qui l'avait informé de ce poste-là. Sauf que -
3 sauf que, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la
4 Chambre - Khieu Samphan n'a été désigné Président du Présidium de
5 l'État qu'en avril 76 et que... il est donc impossible que le
6 défunt père d'Em Oeun, en 74, ait pu lui donner cette
7 information.

8 [14.02.40]

9 Autre élément: on nous demande de croire que Em Oeun peut se
10 souvenir mot à mot d'une déclaration qu'aurait tenue Khieu
11 Samphan il y a 40 ans, mais, quand il s'agit d'évoquer les
12 circonstances du décès de sa mère, nous n'avons pas une, nous
13 n'avons pas deux, mais nous avons trois versions: une fois, elle
14 est décédée de chagrin à la suite de la disparition de son père,
15 en 74; une autre fois, elle a été tuée dans une pagode par Pol
16 Pot... par les Khmers rouges, alors qu'elle priait; et, une autre
17 fois, ce sont les bombes américaines B-52 qui l'ont tuée.
18 Alors, moi, je ne sais pas où est la vérité dans tout cela, je ne
19 sais pas pourquoi il y a cette multitude de versions, mais ce
20 dont je suis certaine, c'est que vous ne pouvez pas vous appuyer
21 sur ce témoignage pour croire que cette partie civile peut
22 retenir mot à mot ce qu'aurait dit, il y a 40 ans, Khieu Samphan
23 dans une hypothétique session d'éducation.
24 Et je renvoie la Chambre et les parties aux déclarations d'Em
25 Oeun le 29 août 2012.

1 [14.04.37]

2 Et, pour terminer sur ce point, je rappelle que, dans le cadre de
3 son interrogatoire, il est ressorti que, de cette supposée
4 formation de sept jours, il n'y est resté que quatre journées
5 seulement. Audience du 29 août 2012.

6 Vous comprendrez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de
7 la Chambre, que je vous demande de ne pas vous fonder sur des
8 témoignages de ce type pour forger votre opinion. Et là encore,
9 si je prends ces exemples-là, c'est pour soulever l'importance de
10 l'interrogatoire en audience, parce que ces contradictions, si
11 nous n'avions eu que la déclaration de partie civile de Em Oeun,
12 bien, nous n'aurions pas pu les révéler. Et, sur les 1 000 et
13 quelques - presque 2 000 - déclarations écrites que vous avez...
14 sur lesquelles vous allez forger votre conviction, bien, il y a
15 peut-être des centaines de déclarations Em Oeun qui figurent.
16 La raison pour laquelle, malgré les invraisemblances des deux
17 exemples que je viens de vous donner, l'Accusation soutient et
18 maintient dans ses écritures que c'est de la preuve acceptable,
19 c'est que l'on a besoin, de l'autre côté de la barre, absolument
20 de mettre des choses négatives dans la bouche de Khieu Samphan,
21 parce que si tous les témoignages qu'a évoqués mon confrère Kong
22 Sam Onn au sujet de sa personnalité, si tous ces témoins qui sont
23 venus à cette barre et qui pourtant n'étaient pas forcément des
24 témoins de la Défense dans l'absolu, ont dit des choses positives
25 sur Khieu Samphan, il faut que le négatif vienne de quelque part.

1 [14.06.55]

2 Moi, je vous demande simplement d'examiner ce qui a été donné en
3 preuve sur les sessions d'éducation.

4 Premièrement, Khieu Samphan s'exprimait rarement aux sessions
5 d'éducation.

6 Chea Say, à l'audience du 20 septembre 2012, vous le dit. Je
7 cite: "Khieu Samphan s'exprimait rarement dans les séances
8 d'étude. C'était essentiellement M. Nuon Chea qui prenait la
9 parole."

10 Plus loin, il dit: "Je disais qu'en assistant aux sessions
11 d'étude je ne l'ai rencontré qu'une fois. Les autres fois,
12 c'était Nuon Chea qui présidait la session." Fin de citation.
13 Cela confirme les fonctions que Nuon Chea a dit... a toujours dit
14 avoir occupées pendant la période.

15 Autre témoignage en ce sens: Suong Sikoeun, à l'audience du 6
16 août 2012. Il vous dit qu'il se souvient d'avoir assisté à une
17 session à Borei Keila, qu'il avait vu de loin Khieu Samphan, mais
18 en précisant - je cite: "Pol Pot et Nuon Chea étaient les
19 orateurs de ces sessions publiques." Fin de citation.

20 [14.08.20]

21 Et à cette même audience, sur le contenu de cette session
22 d'éducation, il n'y a rien non plus qui puisse permettre de
23 conforter la thèse de l'Accusation, puisque le sujet était
24 l'évolution de la situation internationale. Je cite, toujours 6
25 août 2012, vers 14h19, Suong Sikoeun:

100

1 "Il y a été question plus précisément de l'évolution de la
2 situation, surtout pour la transition de la révolution
3 démocratique à la révolution socialiste. Il a aussi été question
4 de l'évolution de la situation internationale dans le cadre du
5 mouvement de libération nationale dans différentes régions du
6 monde." Fin de citation.

7 Et là on fait écho à la présence de Khieu Samphan à Colombo. Nous
8 sommes dans une phase politique où on essaie d'instaurer une
9 nouvelle dynamique.

10 [14.09.19]

11 Mais il n'y a pas que Suong Sikoeun qui parle de sessions
12 d'éducation. Et voilà ce que disent d'autres témoins.

13 Même Phy Phoun, le fameux Phy Phoun - mon confrère Kong Sam Onn
14 l'a évoqué -, lui aussi indique à l'audience du 26 juillet 2012,
15 vers 14h29, que "ceux qui présidaient les réunions étaient
16 surtout Pol Pot et Nuon Chea". Il vous dit aussi, après
17 interrogation de l'Accusation, qu'il ne se souvient pas d'avoir
18 entendu le terme "écraser" au sujet des ennemis. Ça, c'était le
19 31 juillet 2012, vers 11h33.

20 Ensuite, à nouveau Chea Say. À l'audience du 20 septembre 2012,
21 il vous indique qu'il n'y avait pas, dans ces sessions,
22 d'incitation à faire "des choses mauvaises", mais un
23 encouragement à "s'efforcer d'édifier, de construire le pays". Il
24 ajoute aussi avoir "toujours pensé aux aspects positifs qui lui
25 ont été inculqués, à savoir: ne faire que de bonnes choses aux

101

1 autres, et de ne pas faire de mal à autrui, et d'aider les gens,
2 au besoin". Fin de citation.

3 [14.11.11]

4 Même Ek Hen, dont les souvenirs sont imprécis, se souvient malgré
5 tout qu'il n'y aurait rien eu de négatif à propos de ce qu'aurait
6 dit Khieu Samphan. Audience du 23 août 2012, je cite: "Il a parlé
7 de la lutte et il a dit qu'il fallait que l'on s'entraide.

8 C'était de bons conseils." Fin de citation.

9 Vous avez également le témoin Ruos Suy, qui vous parle des
10 conseils techniques. Il évoque la visite de Khieu Samphan dans un
11 entrepôt et il dit que il n'y avait pas... il n'a jamais eu de
12 sessions politiques avec Khieu Samphan et qu'il se contentait de
13 conseils techniques généraux. Je cite: "Quand il a participé à
14 des réunions, il s'est borné à nous dire de bien gérer les
15 équipements et les entrepôts." Fin de citation.

16 Sao Sarun, à l'audience du 6 juin 2012, évoque aussi une session
17 qui aurait été assurée par Nuon Chea et Khieu Samphan et il
18 explique que Khieu Samphan n'assistait qu'au début et à la fin.

19 Vers 9h58, donc, à l'audience du 6 juin 2012, il dit:

20 La question est la suivante: "Vous souvenez-vous ce qu'il a dit
21 lorsqu'il a évoqué ces questions économiques?"

22 Réponse: "Il était question de diriger et d'encourager les gens à
23 participer aux travaux agricoles afin d'éviter la famine." Fin de
24 citation.

25 [14.13.08]

102

1 "Afin d'éviter la famine." C'est le leitmotiv pendant cette
2 période. C'est le leitmotiv pour les raisons que je vous ai déjà
3 expliquées vendredi. C'est le leitmotiv: essayer d'éviter une
4 famine que l'on sait, malgré tout, quasiment inévitable. Ce n'est
5 pas les Khmers rouges qui vous l'ont dit, c'est un rapport de
6 l'aide américaine.

7 Sao Sarun confirme le 11 juin 2012, vers 9h14: "Les instructions
8 portaient sur la façon de diriger le peuple pour qu'ils fassent
9 de l'agriculture et qu'ils soient de bons citoyens, et c'est
10 tout."

11 Il y a peu d'éléments sur les sessions d'éducation qu'aurait
12 données Khieu Samphan aux intellectuels. Il y a juste Ong Thong
13 Hoeung qui évoque... qui rapporte les propos de sa femme.
14 Et petit retour en arrière, toujours sur le même Phy Phuon... Et le
15 retour en arrière est important, puisque, du côté de
16 l'Accusation, on vous dit: Mais, attention, la politique
17 d'attaque du Peuple nouveau, la politique d'attaque contre la
18 population civile, elle date de bien avant 75.

19 [14.14.52]

20 Et pourtant, à l'époque du Front, Phy Phuon, le 25 juillet 2012
21 indique - je cite:

22 "D'après ce que je me souviens, pour les forces du Front, il
23 fallait d'abord recueillir les forces des intellectuels, il
24 fallait tous les rassembler, puis il fallait rassembler les
25 forces à l'intérieur du pays. Mais il y avait des distinctions

103

1 entre les classes, et il fallait rassembler toutes les forces
2 possibles dans la mesure du possible, sans nous concentrer
3 seulement sur les paysans et les ouvriers, mais toutes les
4 couches de la société."

5 Il l'a dit clairement. Il a dit que les forces nationales
6 devaient être rassemblées, toutes les forces.

7 "Nous pourrions ainsi avoir une force consolidée très forte au
8 pays, qui jouirait du soutien de l'extérieur aussi, des forces de
9 l'extérieur." Fin de citation.

10 Voilà donc ce qui aurait été dit par Khieu Samphan à la période à
11 laquelle l'Accusation vous soutient que Khieu Samphan, du fond de
12 sa jungle, fomentait un plan visant notamment à attaquer le
13 Peuple nouveau. Ça, c'est une preuve qui est au dossier. Vous
14 l'avez entendue, et pas forcément, encore une fois, par un témoin
15 de la Défense. Mobiliser les forces, soutien à la révolution?
16 Oui, tout ça, certainement.

17 [14.16.23]

18 Vous avez également Pean Khean à l'audience du 17 mai 2012. Il
19 vous dit vers 10h13: "On nous rappelait les lignes politiques sur
20 la façon de construire le pays, le rendre prospère, comment
21 s'assurer que les gens avaient assez à manger. Et j'ai lu tout
22 cela dans le document." Fin de citation.

23 À ce propos, je renvoie la Chambre à l'original en khmer,
24 puisqu'apparemment il y a des problèmes de traduction en
25 français.

104

1 Je vous parlais tout à l'heure de Ong Thong Hoeung, un des rares
2 à avoir évoqué à l'audience une des conférences qu'aurait données
3 Khieu Samphan à l'arrivée de sa femme à lui, Ong Thong Hoeung. Et
4 voilà ce que sa femme lui aurait rapporté. À l'audience du 7 août
5 2012, il vous dit - je cite: "Khieu Samphan avait dit que nous
6 étions de bons patriotes parce que nous étions rentrés au
7 Cambodge. Il a dit que le pays devait se développer, et qu'il
8 avait besoin de ressources, et que nous devions nous forger." Fin
9 de citation.

10 Voilà des exemples de ce qui a pu être dit, si l'on en croit ces
11 témoins-là, par Khieu Samphan, à l'époque. Voilà le pendant de ce
12 que je vous ai présenté vendredi dans les documents du Kampuchéa
13 démocratique de l'époque.

14 [14.17.55]

15 Pourquoi je passe un temps sur ces sessions d'éducation et sur ce
16 qui aurait été dit? Bien, parce que c'est important sur la
17 question de l'entreprise criminelle commune, parce que c'est
18 important sur la question de l'intention criminelle. Si c'est ces
19 idées-là que Khieu Samphan voulait prôner, quand bien même elles
20 n'ont pas été appliquées pour des raisons indépendantes de sa
21 volonté, vous ne pouvez pas retenir une intention criminelle de
22 Khieu Samphan.

23 Dernière formation et session d'éducation, puisque c'est comme ça
24 qu'on l'a appelée, qui date du 5 janvier 79. Alors, bien entendu,
25 hors champ du procès, mais, parce qu'elle donne une information

105

1 intéressante, je vais l'évoquer rapidement.

2 On vous dit que trois témoins évoquent cette réunion: Sim Hao,
3 Ruos Suy et Duch. Alors, Duch parle d'une réunion du 6 janvier
4 79, tandis que les autres parlent a priori d'une réunion du 5
5 janvier. Mais, en gros, ce qu'on sait, c'est que ce jour-là,
6 Khieu Samphan aurait évoqué l'arrivée imminente des Vietnamiens.
7 Et cette session a été mise en avant par l'Accusation pour dire
8 que Khieu Samphan aurait tenu des discours à l'encontre des
9 ennemis vietnamiens.

10 [14.19.30]

11 Et là je ne peux que me poser une question: nous sommes le 5
12 janvier 79, nous savons que les Vietnamiens approchent et qu'ils
13 vont attaquer le lendemain; quand une armée attaque un autre
14 pays, je ne sais pas comment on appelle ça, mais, globalement,
15 j'ai l'impression qu'on dit "ennemi".

16 Un autre point important, c'est que, contrairement à la position
17 de l'Accusation qui serait de dire que ce serait la preuve que
18 Khieu Samphan demanderait aux gens de s'occuper des ennemis de
19 l'intérieur, Sim Hao, à l'audience du 13 juin 2013, vous dit que
20 Khieu Samphan leur aurait conseillé de creuser des tranchées. Je
21 cite:

22 "Je ne sais pas si c'était pour attaquer ou quoi que ce se soit
23 d'autre, mais l'instruction était de creuser des tranchées pour
24 nous protéger et éviter d'être touchés par des bombes ou des
25 obus. Comment aurions-nous pu attaquer qui que ce soit? Nous

106

1 étions des ouvriers et nous n'étions pas armés." Fin de citation.
2 Voilà, "creuser des tranchées pour se protéger et éviter d'être
3 touchés par les bombes".
4 [14.20.42]
5 Et un autre point qui est extrêmement important dans le cadre de
6 cette relation des faits par Sim Hao: ce jour-là, Khieu Samphan
7 aurait dit que tout le monde était parti, sauf lui; 13 juin 2013,
8 14h36. Donc, on est en train de m'expliquer que, au moment où
9 c'est la débandade, celui qui a un pouvoir énorme, celui qui est
10 le centre du Centre, bien, c'est celui qu'on laisse à l'arrière.
11 C'est étonnant et ça ne cadre, en tout état de cause, pas avec
12 la... la preuve telle que vous demande de l'interpréter
13 l'Accusation.
14 J'en aurais terminé sur la question des sessions d'éducation et
15 je voudrais m'intéresser maintenant au commerce, les activités de
16 Khieu Samphan en rapport avec le commerce, pas à la tête du
17 comité du commerce, mais en rapport avec le commerce.
18 Khieu Samphan a toujours décrit son travail au sein du Bureau 870
19 comme étant seulement en rapport avec le commerce. Et c'est
20 intéressant que de la même manière que l'Accusation vous demande
21 d'interpréter tout et n'importe quoi pour essayer de prouver que
22 Khieu Samphan était à la tête de 870, de la même façon, il y a eu
23 une distorsion de la preuve présentée à votre audience pour
24 essayer de faire dire aux gens que Khieu Samphan était à la tête
25 du comité du commerce.

107

1 [14.22.25]

2 Comme mon confrère Arthur Vercken vous l'a déjà rappelé, la
3 question de la succession à Doeun, elle serait survenue en 77,
4 hors champ de ce que vous avez à examiner au niveau des rôles de
5 Khieu Samphan sur les faits objets de ce premier procès. Mais en
6 même temps... en même temps, il faut s'intéresser à ces activités
7 relatives au commerce, puisque l'Accusation vous dit qu'il s'agit
8 du nœud de la mise en œuvre du deuxième mouvement de population.
9 Pourtant, nous vous soutenons, de ce côté-ci de la barre, que
10 Khieu Samphan a simplement assuré un rôle technique dans le
11 secteur du commerce.

12 Et, là encore, c'est un autre élément qui est important sur le
13 pourquoi Khieu Samphan a toujours eu cette place à part. On a
14 beau vous dire: Il est au centre, il fait partie du noyau. Mon
15 confrère vous l'a rappelé tout à l'heure, s'il fait partie du
16 noyau, s'il est au centre, s'il est comme tout le monde, pourquoi
17 n'est-il pas membre du Comité permanent? S'il est au centre, si
18 c'est le nœud, s'il est le noyau du pouvoir, pourquoi est-ce que...
19 au moment où on discute des nominations, en 75, au sein du comité
20 du commerce, pourquoi ce n'est pas lui que l'on nomme? C'est des
21 questions que l'Accusation laisse sans réponse parce que cela
22 voudrait dire de devoir envisager une autre thèse sur la position
23 de Khieu Samphan: pas au centre du pouvoir, mais en marge.

24 [14.24.11]

25 En avril 75, nous savons que le point essentiel, c'est relancer

1 la situation économique. Il faut une politique commerciale, mais
2 malheureusement il n'y a pas beaucoup de personnes en mesure
3 d'assurer des rôles techniques.

4 Je vous renvoie aux documents... aux comités du PV permanent (sic),
5 E3/230 et E3/238, dans lesquels on rappelle - et je pense que mon
6 confrère vous l'avait également indiqué ce matin - les échanges
7 envisagés avec les pays amis et les aides en médicaments et
8 nourriture reçues et leur redistribution.

9 Vous l'avez entendu devant cette Chambre par Nuon Chea, par Suong
10 Sikoeun ou même par Short, vous expliquant que les décisions
11 étaient essentiellement prises par le Comité permanent.

12 Et, comme vous dit Suong Sikoeun à l'audience du 8 août 2012, bon
13 nombre de ministères, en fait, existaient sur le papier sans pour
14 autant qu'ils disposent d'une organisation.

15 [14.25.33]

16 Philip Short vous le dit également à l'audience du 6 mai 2013:

17 "Le pouvoir..." Je cite:

18 "Le pouvoir de prendre des décisions résidait au sein du Comité
19 permanent. Même si des ministères existaient, certains plus que
20 d'autres, ces ministères n'avaient pas d'autorité et ne servaient
21 qu'à transmettre des décisions."

22 Document E3/182, PV du Comité permanent du 9 octobre 75: le

23 Comité permanent désigne le camarade Hem, Khieu Samphan, comme

24 "responsable du Front et du Gouvernement royal, du Commerce, des
25 listes et des prix".

109

1 Le 13 mars 76 - deuxième document, E3/234 -, le Comité permanent
2 décide de créer un comité de commerce pour examiner "et préparer
3 les marchandises que l'on doit acheter".

4 Qui est président dans le cadre de ce PV du 13 mars 66... 76? Ce
5 n'est pas Khieu Samphan; c'est Thuch. Khieu Samphan est simple
6 membre.

7 À cette même réunion, Khieu Samphan est désigné président d'un
8 comité d'examen des problèmes de la banque. Et nous verrons plus
9 loin avec Sar Kimlomouth que les activités bancaires du Kampuchéa
10 démocratique étaient extrêmement réduites.

11 [14.27.12]

12 Le 14 avril 76 - document E3/262 -, on sait que Khieu Samphan est
13 désigné Président du Présidium de l'État. En revanche, qui est le
14 vice-premier ministre chargé de l'économie? Qui est-ce qui
15 chapeaute les différents comités, dont le comité du commerce? Ce
16 n'est pas lui, c'est Vorn Vet, qui, contrairement à ce qui a été
17 indiqué dans le mémoire des coprocurateurs, n'est pas un simple
18 membre candidat du Comité permanent, mais il est bien membre du
19 Comité permanent, de plein droit.

20 Vorn Vet est vice-premier ministre chargé de l'économie, et le
21 communiqué précise qu'"il a été constitué des comités auprès de
22 la vice-présidence du conseil chargé de l'économie. Le président
23 de chaque comité aura un rang de ministre du Gouvernement du
24 Kampuchéa démocratique." Fin de citation.

25 C'est donc Vorn Vet qui a le contrôle du Comité du commerce, et

1 non pas Khieu Samphan.

2 [14.28.22]

3 Quelques jours plus tard - document E3/236 -, vous avez le résumé
4 de la décision du Comité permanent du 19, 20, 21 avril 76, où on
5 précise l'organigramme des comités placés sous 870 et les membres
6 du Comité du commerce sont désignés comme étant Rith, Nhem et
7 Chhoeun. Il n'y a pas de Khieu Samphan.

8 Là où Khieu Samphan est désigné, c'est le 21 avril en 76, dans ce
9 même document. Et là on dit qu'il est désigné aux côtés de Van,
10 Ieng Sary, "au sujet des problèmes du Commerce et de
11 l'industrie", et aux côtés de Thuch, "du côté bureau, concernant
12 les aides techniques".

13 Et c'est là, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la
14 Chambre, que nous avons le lien de Khieu Samphan avec 870, pas
15 parce qu'il en était le président, pas parce qu'il maîtrisait
16 tout au Bureau 870, non, parce que ce PV d'avril 76 le désigne
17 aux côtés... "du côté du bureau, concernant les aides techniques".
18 Et ces aides techniques, il va effectivement les apporter, et ça,
19 ça a été décrit par les témoins qui sont venus devant cette
20 Chambre.

21 Et d'ailleurs, en mai 76... 7 mai 76, document E3/220, c'est Doeun
22 qui est chargé de constituer une équipe pour le commerce
23 extérieur; ce n'est pas Khieu Samphan. Donc, le travail de Khieu
24 Samphan auprès du Bureau 870, il vient de là - de là, de là.

25 [14.30.23]

111

1 De l'autre côté de la barre, on vous indique aussi qu'en matière
2 commerciale les télégrammes prouvent que Khieu Samphan aurait
3 supervisé ce comité.

4 Je vous renvoie au document E3/340, qui date de juin 76 et qui
5 traite de la vente d'équipement yougoslave. Il y a une annotation
6 de Van Rith. C'est un document qui, je pense, avait été commenté
7 par Sar Kimlomouth. Et que dit l'annotation de Van Rith? Je cite.
8 ERN français: 00167627. On vous dit: "Bong Hem nous a fait savoir
9 que Bong Vorn ne voulait pas acheter tous ces équipements et nous
10 demandait de trouver des excuses pour répondre à la société
11 RUDNAP." Fin de citation.

12 "Bong Hem nous a fait savoir que Bong Vorn ne voulait pas..." C'est
13 donc Vorn Vet qui chapeaute.

14 Même chose en novembre 76, lorsque le rapport d'une rencontre
15 avec les Coréens est copié - copié - à Khieu Samphan; pas
16 adressé, copié. Il y est précisé - E3/2041, je cite: "Nos avis:
17 nous attendons la décision de l'Angkar."
18 [14.32.02]

19 L'avis, il est donné par les rédacteurs du rapport - ce n'est pas
20 Khieu Samphan qui donne son avis -, et en fin de course, c'est
21 l'Angkar qui décide, ce n'est pas Khieu Samphan, sinon ce serait
22 marqué: "On attend la décision de Khieu Samphan." Non, c'est
23 l'Angkar.

24 Et d'autres documents vont dans le même sens: E3/2038, E3/2040,
25 E3/2041.

112

1 Et, de l'autre côté de la barre, on fait mine de ne pas faire la
2 différence entre les documents qui sont adressés nommément à
3 Khieu Samphan et ceux qui sont adressés à l'Angkar, au niveau
4 supérieur.

5 Un autre point qu'il convient de noter, c'est que ces documents
6 ont été envoyés... copiés à Khieu Samphan alors que Doeun était
7 toujours président du comité du commerce. Donc, il était copié
8 pourquoi? Parce qu'il était cette aide technique du côté du
9 bureau.

10 [14.33.05]

11 Autre point important - là encore, nous sommes hors du champ du
12 procès, mais ça permet de démontrer l'argumentation et la logique
13 de l'Accusation: en février 77, il y a une délégation yougoslave
14 qui vient à Phnom Penh. Et, si, en février 77, Khieu Samphan
15 recevra officiellement la délégation commerciale yougoslave en sa
16 qualité de Président du Présidium, ce n'est pas lui qui va
17 piloter les négociations commerciales, ce sont Vorn Vet et Doeun.
18 Et c'est d'ailleurs en l'honneur de Vorn Vet que l'Ambassade
19 yougoslave donnera un banquet le 4 février. Et c'est d'ailleurs
20 Doeun, président du comité du commerce, qui prononcera un
21 discours, comme en atteste le document E3/1485.

22 Voilà. Nous sommes hors champ du procès, mais nous avons la
23 démonstration que ce que dit l'Accusation est faux.

24 Même chose, autre exemple, puisqu'on nous dit qu'après Vorn Vet
25 c'est toujours... c'est Khieu Samphan qui gère le Commerce: en

113

1 décembre 78, c'est Ieng Sary qui pilotera les négociations avec
2 les Chinois, accompagné, notamment, de qui? De Van Rith.

3 [14.34.32]

4 Et, comme en atteste le document E3/1639, qui est... qui sont les
5 minutes de la réunion avec la délégation commerciale, de même
6 qu'en atteste le PV de négociations, E3/829, issu de cette
7 rencontre, ce n'est pas Khieu Samphan qui dirige et qui pilote.
8 Ce jour-là, c'est Ieng Sary et Van Rith.

9 Au passage, on notera que cela ne conforte pas la thèse de
10 l'Accusation selon laquelle Khieu Samphan aurait succédé à Doeun.
11 Il y a un autre point qui est important, c'est que l'Accusation,
12 dans le cadre de ses... la présentation de ses documents clés sur
13 le Commerce, a tenté de faire une confusion générale et
14 systématique entre les documents qui sont adressés nommément à
15 Khieu Samphan et les autres, en essayant de faire une sorte de
16 magma, comme si on ne pouvait pas voir la différence. Et vous
17 constaterez que les seuls courriers que nous avons au dossier
18 adressés nommément à Khieu Samphan sont des rapports relatifs à
19 la Corée et la Yougoslavie qui rentrent dans le cadre de son
20 assistance technique et des conseils qu'il doit apporter sur les
21 choses qu'il convient d'acheter: E3/340 - je l'ai déjà cité;
22 E3/2040, au "Bien-aimé Frère Hem"; E3/2041, au "Bien-aimé Frère
23 Hem".

24 [14.36.14]

25 En revanche, lorsque l'on va évoquer des points plus délicats,

114

1 lorsqu'on va évoquer des documents qui sont plus secrets ou qui
2 sont plus d'importance au niveau de la gestion, ce n'est pas à
3 Khieu Samphan qu'on les adresse, c'est à l'Angkar. Et ce n'est
4 pas la même chose, sinon pourquoi la différence?

5 Monsieur le Président, je voudrais, si vous me permettez,
6 terminer juste ce point, et nous pourrions marquer la pause si
7 vous le souhaitez.

8 Document qui... où ne figure pas le nom de Khieu Samphan: E3/1902.
9 On adresse le courrier à l'attention de "l'Angkar bien respecté".
10 Et les réponses, d'ailleurs, à ces courriers sont signées, sans
11 plus de détails, "Comité commercial" ou "Comité du commerce". Or,
12 comme nous l'avons vu dans les documents que je viens d'évoquer,
13 ce n'est pas Khieu Samphan qui est à la tête du comité du
14 commerce. Et voilà ce qui est dit:

15 Document E3/875: "J'ai appris par l'Angkar..."

16 Document E3/1907: "Nous avons été informés par l'Angkar de votre
17 courrier." Fin de citation.

18 [14.37.40]

19 Et toutes ces mentions, elles suggèrent une gestion directe du
20 dossier par le sommet du Parti, et non pas par Khieu Samphan. Pas
21 de mention de copie à Hem, et pourtant l'Accusation vous demande
22 de faire des raccourcis, des raccourcis sans fondement, en
23 faisant une confusion, alors que les documents sont clairs.

24 J'en ai terminé sur ce point. Je pense que, si vous le souhaitez,
25 nous pouvons marquer la pause maintenant.

115

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci.

3 Nous allons en effet prendre une pause de 20 minutes. Nous
4 reprendrons à 15 heures pour la suite de l'audience.

5 (Suspension de l'audience: 14h38)

6 (Reprise de l'audience: 15h00)

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

9 La parole va être rendue à la défense de Khieu Samphan, qui
10 pourra poursuivre sa plaidoirie finale.

11 [15.01.42]

12 Me GUISSÉ:

13 Je vous remercie, Monsieur le Président.

14 Au moment de la pause, j'en étais à l'examen des documents que
15 l'Accusation veut absolument lier à Khieu Samphan même quand rien
16 ne l'y relie. Et la raison pour laquelle je vais vous parler de
17 ces audiences de documents trompe l'œil, c'est cette façon de
18 mélanger les thèmes, de mélanger les documents, de mélanger les
19 niveaux comme s'il n'y avait pas de délimitation, comme si nous
20 ne savions pas que les cloisonnements étaient la règle sous le
21 Kampuchéa démocratique.

22 Ainsi, la raison pour laquelle il faut absolument mettre Khieu
23 Samphan à la tête du Commerce, même si les documents démontrent
24 le contraire, c'est un peu comme il fallait mettre, par le biais
25 des... par le biais des sessions d'éducation, le mot "ennemi" dans

116

1 sa bouche: il faut qu'on puisse le lier aux arrestations, il faut
2 qu'on puisse le lier aux disparitions.

3 [15.02.57]

4 Sauf que dans les documents mis en avant dans les audiences de
5 documents-clés, ce n'était, comme je vous l'ai dit, qu'un
6 trompe-l'œil. Pourquoi? Bien, parce que le nom de Khieu Samphan
7 n'apparaît pas sur les documents E3/962, E3/174, E3/846, qui sont
8 des documents émanant directement du Ministère du commerce.

9 Un autre point important et qui montre encore une fois cette
10 extrapolation que fait l'Accusation, cette déformation que l'on a
11 depuis, malheureusement, l'instruction... Cette manifestation s'est
12 faite de façon plus claire lorsque Sar Kimlomouth est venu
13 témoigner, Sar Kimlomouth qui est présenté comme le témoin-phare
14 sur le commerce et Sar Kimlomouth, quand même, qui vous indique à
15 l'audience du 5 juin 2012 - je cite: "À l'époque, il n'y avait
16 pas de communication avec Hem. La banque ne lui faisait pas
17 rapport, et lui-même ne contactait pas la banque. Et je ne l'ai
18 pas non plus rencontré en personne."

19 Question de clarification: "Pour confirmer, vous n'avez jamais
20 rencontré Hem alors que vous étiez directeur adjoint de la Banque
21 du commerce extérieur durant cette période, n'est-ce pas?"

22 Réponse: "Effectivement." Fin de citation.

23 [15.04.50]

24 Et cela confirme ce que Sar Kimlomouth vous avait dit le 31 mai
25 2012.

117

1 La question qui lui était posée, très rapidement: "Pendant cette
2 période, avez-vous jamais rencontré ou travaillé avec Khieu
3 Samphan?"

4 Réponse: "Non."

5 Voilà le témoin central sur le Commerce, qui était censé nous
6 parler des activités de Khieu Samphan, sur lequel on se fonde
7 pour dire qu'il a interprété les documents et que ça veut dire
8 que Khieu Samphan était à la tête. Mais les documents qu'on lui a
9 fait commenter, on l'avait dit à l'audience - malheureusement
10 toutes nos objections n'ont pas été retenues -, il les avait vus
11 pour la première fois dans le Bureau des cojuges d'instruction.
12 Ce sont les enquêteurs qui ont montré les documents qu'on lui a
13 fait commenter à l'audience à l'envi, comme s'il était un expert.

14 [15.05.48]

15 Il l'a dit, d'ailleurs, avec beaucoup d'honnêteté - l'audience du
16 5 juin 2012:

17 Question: "Laissez-moi résumer ce que vous venez de dire. Vous ne
18 saviez pas quelle était la relation du dénommé Hem avec le comité
19 de l'économie ou du commerce avant que les enquêteurs des cojuges
20 d'instruction vous montrent les documents. Est-ce exact?"

21 Réponse: "Oui, c'est exact. Ces suppositions - et je souligne le
22 terme 'suppositions' -, je les ai faites sur la base des
23 documents qu'ils m'ont montrés." Fin de citation.

24 Voilà la preuve telle qu'on vous la présente de l'autre côté de
25 la barre. Voilà cette déformation que l'on veut faire, sans cesse

118

1 et sans cesse, des documents que vous avez devant vous.

2 Une chose, cependant, que Sar Kimlomouth a faite, et qui est

3 intéressante, et qui ne va pas dans le sens de la thèse de

4 l'Accusation, c'est que c'est Van Rith qui a succédé à Doeun à la

5 tête du comité du commerce.

6 5 juin 2012, Sar Kimlomouth explique - et là je vous renvoie

7 peut-être à l'original en khmer, puisqu'il y a des problèmes de

8 traduction; je cite:

9 "Je n'ai pas rencontré Van Rith immédiatement après mon retour à

10 Phnom Penh, mais au moment où la structure du comité du commerce

11 a été remaniée et lorsque Doeun a été remplacé. C'est à ce

12 moment-là que j'ai rencontré Van Rith." Fin de citation.

13 [15.07.30]

14 Donc, Sar Kimlomouth vous a dit dans son témoignage qu'il a

15 rencontré Vorn Vet, qu'il a rencontré Van Rith, mais il n'a

16 jamais rencontré Khieu Samphan.

17 Et voilà ce que nous dénoncions, du côté de la Défense, en vous

18 disant qu'il était inadmissible que des enquêteurs aient poussé

19 un témoin à la spéculation. Et on vous dit: "Si, si, c'est un

20 témoin central. Il peut vous parler des documents, des documents

21 qu'on lui a montrés pour la première fois dans le cadre de la

22 procédure, mais quand même."

23 En revanche, il y a des témoins qui corroborent les dires de

24 Khieu Samphan sur son activité. Vous les avez entendus.

25 Vous avez Ruos Suy et puis, point important, vous avez les fameux

119

1 travailleurs du côté des télégraphes, ceux qui sont en charge de
2 décoder les télégrammes, de décoder les messages. Et que vous
3 ont-ils dit, ces témoins?

4 [15.08.44]

5 Norng Sophang, voilà ce qu'il vous dit: les communications
6 adressées à Khieu Samphan, elles n'ont jamais trait à la
7 sécurité; elles ont toujours trait au ravitaillement du matériel,
8 aux marchandises. Audience du 29 août 2012:

9 Question: "Vous avez dit que M. Khieu Samphan avait la
10 responsabilité du ravitaillement matériel. Comment saviez-vous
11 qu'il avait cette responsabilité?"

12 Réponse de Norng Sophang: "M. Khieu Samphan n'était pas difficile
13 à connaître. Lorsqu'il y avait une visite d'un chef d'état ou
14 d'un représentant d'un autre pays, c'était Khieu Samphan qui
15 recevait ces invités étrangers. Normalement, avant d'envoyer ces
16 matériaux pour ravitailler le niveau local, il envoyait d'abord
17 un télégramme à mon unité pour que je puisse informer les
18 autorités au niveau local des quantités de matériel qu'ils
19 allaient recevoir et distribuer. Donc, cela passait forcément par
20 mon unité." Fin de citation.

21 Le 3 août 2012, toujours le même Norng Sophang. Il confirme qu'il
22 y avait des distributions de vivres aux bases. C'était ça, son
23 travail, à Khieu Samphan, en dehors de ses activités de
24 diplomatie et de représentations de l'État en tant que Président
25 du Présidium. Et on lui rappelle, à Norng Sophang, ce qu'il avait

120

1 dit dans une déclaration précédente, en lui lisant le document
2 E3/64 au sujet des domaines le concernant. Voilà ce qu'il dit:
3 [15.10.30]

4 Question: "Et Khieu Samphan?"

5 Réponse: "Il y avait ces messages de lui relatifs à la
6 distribution du sel, du riz décortiqué, du tissu, des vêtements,
7 des sandales et différents matériels pour telle ou telle unité
8 afin que 'celles-ci' soient distribuées aux habitants. Il
9 s'occupait de différents matériels et produits destinés au
10 peuple. Je ne recevais pas souvent des messages de Khieu Samphan.
11 À part cela, j'ai décodé quelques fois des messages de Khieu
12 Samphan sous la forme de directives circulaires, comme par
13 exemple les différentes fêtes nationales."

14 Question: "Est-ce que cela résume la description que vous avez
15 donnée concernant le rôle de Khieu Samphan?"

16 Réponse: "Oui, c'est exact." Fin de citation.

17 [15.11.16]

18 Et Norng Sophang va plus loin. On lui demande si, entre 75 et 79,
19 ces messages relatifs à Khieu Samphan ont évolué, s'il a... il a
20 constaté un changement, et voilà ce qu'il vous dit à l'audience
21 du 5 septembre 2012:

22 Question: "Je voudrais savoir si d'après votre expérience, entre
23 1975 et 1979, vous avez constaté un changement dans le sujet des
24 messages que M. Khieu Samphan vous demandait de crypter. Vous
25 avez indiqué un certain nombre de thèmes aux enquêteurs du

121

1 tribunal et à cette barre. Vous avez parlé de distribution de
2 matériel, de la question des fêtes nationales. Est-ce que,
3 pendant la période de 75 à 79, vous avez noté une évolution ou un
4 changement des sujets, des thèmes, des messages que M. Khieu
5 Samphan vous confiait pour cryptage?"

6 Réponse: "Il n'y avait rien de nouveau. Il n'y avait pas
7 d'évolution dans ses messages. C'était des messages typiques."
8 Kham Phan, autre témoin au Service des télégrammes. Il confirme...
9 il vous dit à l'audience du 14 décembre 2012... Vous lui posez la
10 question suivante: "Est-ce que, pendant la période où vous avez
11 travaillé au Service des télégrammes, vous avez le souvenir de
12 voir des ordres émanant de Hem concernant spécifiquement le riz?"
13 [15.12.38]

14 Réponse: "Non, mais je me souviens que du riz avait été envoyé à
15 notre secteur, et c'est Hem qui l'avait envoyé."

16 Question: "D'accord. Est-ce que Hem se préoccupait - c'est-à-dire
17 Khieu Samphan, que les choses soient claires -... se préoccupait...
18 échangeait des télégrammes concernant la sécurité, des questions
19 de sécurité, d'arrestation ou de tout type de sécurité dans votre
20 secteur ou votre région?"

21 Réponse: "Non, il n'avait rien à voir avec la sécurité. Je n'ai
22 jamais vu son nom associé à des questions de sécurité."

23 Les messages adressés ou envoyés par Khieu Samphan portent
24 uniquement sur la distribution de marchandise. C'est précisé.
25 Norng Sophang vous indique qu'il reçoit et envoie des messages

122

1 non codés. Il n'a pas besoin de le crypter, ça n'a pas trait à la
2 sécurité.

3 Vous avez le témoin Sim Hao qui vous décrit également les
4 activités d'entrepôt, exportation et importation. Alors, on vous
5 l'a dit tout à l'heure, je viens de vous citer, il y a la preuve
6 d'envoi de marchandise et de riz dans certains secteurs et, oui,
7 il y a également la preuve d'exportation.

8 [15.13.55]

9 Et pourquoi, exportation? Là encore, nous sommes dans un Cambodge
10 après la guerre. Il n'y a quasiment pas d'industrie. Comment on
11 fait pour avoir des devises? Comment on fait? Bien, on exporte,
12 quitte à recevoir de l'aide alimentaire, parce qu'il faut faire
13 entrer des devises.

14 Sim Hao vous dit cependant... il vous confirme que... à l'audience du
15 13 juin 2013, que Van Rith était le président du Commerce. Et,
16 oui, il leur a dit de bien travailler avant une inspection, avant
17 que Khieu Samphan vienne visiter l'entrepôt. Il y a les
18 marchandises destinées à l'importation - il y a du riz, il y a
19 des (inaudible), il y a des insecticides - et à l'exportation -
20 il y a du caoutchouc, du coton, du riz non décortiqué. Voilà la
21 réalité de ce qui était... tentait d'être fait du côté de Phnom
22 Penh. Et on confirme - c'est Sim Hao qui le confirme - qu'il y a
23 la réception du paddy chinois, celui qui est concerné par les
24 aides acceptées que nous avons vu dans le cadre des PV du Comité
25 permanent.

123

1 Donc, non, il n'y a pas de volonté de la part de Khieu Samphan
2 d'affamer la population comme le soutient l'Accusation.

3 [15.15.30]

4 D'ailleurs, Khiev Neou vous dit - et c'est l'audience du 21 juin
5 2012 -... Khiev Neou, qui a confirmé la description faite par Khieu
6 Samphan de son travail, précise que celui-ci "était satisfait de
7 savoir que ces biens pouvaient être mis au service de la
8 population".

9 Et là - cela me permettra de rectifier une erreur que j'ai faite
10 vendredi - rappelons-nous Meas Voeun, qui est parti non pas dans
11 la région 105, mais dans la région 103, qui était censée être
12 chapeauté par Khieu Samphan mais qui était en déshérence, avec
13 laquelle il n'y avait plus de communication - parce que, non, les
14 communications n'étaient pas si simples, à l'époque. Quand il
15 arrive sur place, dans cette région 103, il découvre que des
16 marchandises - du sel, des moustiquaires - à l'intention de la
17 population n'ont pas été distribuées. Et on veut que l'on ne
18 parle pas, de ce côté-ci de la barre, des responsabilités
19 locales? Alors, évidemment, ce n'était pas des conditions
20 idéales, c'était des conditions extrêmement difficiles, mais ils
21 ont essayé. Il a essayé.

22 [15.17.02]

23 Et cette stratégie de l'Accusation d'essayer de brouiller les
24 pistes pour tenter d'attribuer des responsabilités à Khieu
25 Samphan qu'il n'a pas se retrouve dans cette thèse de la

124

1 présidence de 870. Alors, j'irai brièvement sur ce point parce
2 que le temps m'est compté et parce qu'aussi, comme on vous l'a
3 dit, il y a la question du champ du procès, mais c'est quand même
4 intéressant de lire, au paragraphe 558 du mémoire de
5 l'Accusation, que... - ce que n'avaient pas osé faire les juges
6 d'instruction, d'ailleurs -, que Khieu Samphan a assuré la
7 présidence du Bureau 870.

8 On a beau savoir qu'on ne sait pas grand-chose sur ce que l'on
9 veut entendre par Bureau 70 (sic). On sait que c'est une
10 nébuleuse avec plusieurs branches, que ça fait partie - et Steve
11 Heder vous l'a dit -, de cette volonté de confusion. On a beau
12 avoir des témoins qui vous expliquent quel était le travail au
13 quotidien de Khieu Samphan, il n'y a pas d'arrestation.

14 [15.18.13]

15 Même... même Phy Phoun, Phy Phoun qui vous dit, puisqu'il sait
16 tellement de choses, que Khieu Samphan aurait pris la tête de
17 870, même Phy Phoun qui - et c'est ressorti de sa déposition -,
18 était en charge des arrestations et, malgré ses dénégations, a
19 fait quelques allers-retours à S-21, même lui vous dit la chose
20 suivante à l'audience du 2 août 2012, vers 11h44, quand on lui
21 demande est-ce que... quelles étaient ses interactions avec Khieu
22 Samphan. Il dit bien - je cite, 11h44: "Les communications
23 avaient surtout à voir avec l'accueil des hôtes et les faire
24 visiter les provinces."

25 Question: "Est-ce que pendant toute la durée du Kampuchéa

125

1 démocratique, entre 75 et 79, vous avez travaillé ou collaboré
2 directement avec Khieu Samphan sur des questions qui concernaient
3 des arrestations de personnes ou leur élimination?"

4 Réponse: "Non, pas du tout."

5 Un petit peu plus loin, le même jour, à 11h48, je cite:

6 "D'après mes souvenirs, lorsqu'il a pris le contrôle de Doeun...
7 enfin, après Doeun, cela signifie qu'il avait la responsabilité
8 générale des fonctions de Doeun. Mais, quand je travaillais avec
9 lui, ce n'était que l'accueil des hôtes."

10 [15.20.09]

11 Il est intéressant de noter que, dans sa déclaration, Phy Phuon
12 indique que Khieu Samphan aurait pris ce poste à partir de 78,
13 bien en dehors du champ du procès.

14 Et Duch, Duch qui est mis en avant, puisque c'est celui qui
15 connaissait tant de choses sur le régime, Duch dont, lorsque vous
16 suivez les différentes déclarations devant les cojuges
17 d'instruction, a une vision différente au fur et à mesure qu'il
18 prend connaissance du dossier...

19 Et là ça devient intéressant de savoir ce qui est un témoignage.

20 Est-ce que c'est comme Sar Kimlomouth -on fait des spéculations
21 en fonction des documents dont on est nourri - ou est-ce que
22 c'est ce que l'on savait à l'époque?

23 Et, précisément, c'est la question qui a été posée à la suite
24 d'une objection de mon confrère Vercken, à l'audience du 2 avril
25 2012, aux alentours de 10h2... de 10h2 et 10h3. Il y avait un

126

1 interrogatoire en cours, de Duch par l'Accusation, et voilà ce
2 que disait à l'époque - on va commencer par 10 heures - Duch.
3 [15.21.33]
4 La question qui lui est posée: "Je reviens à ma question
5 initiale: au PCK, de Doeun et de Khieu Samphan, qui occupait le
6 rang le plus élevé?"
7 Et la réponse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs de la
8 Chambre, est intéressante. Voilà ce que Duch répond: "Monsieur le
9 Président, d'après mes souvenirs, j'ai pu lire le procès-verbal
10 d'audition de Khieu Samphan établi par les cojuges d'instruction,
11 et cette version correspond à ma perception des choses."
12 "J'ai pu lire"; il se forge une opinion, ce n'est pas ce qu'il
13 sait. Et d'ailleurs, quand on lui pose précisément la question,
14 cette fois-ci à 10h03: "Quand vous étiez à S-21, à l'époque,
15 quand Doeun a quitté le Ministère du commerce, est-ce qu'à
16 l'époque vous avez su qui avait pris les fonctions de Doeun au
17 Comité central?"
18 Réponse de Duch: "Je ne suis pas certain. Cela étant dit, il y
19 avait une personne qui en savait beaucoup et qui recevait des
20 ordres de Pol Pot, et cela remontait jusqu'à S-21. Et cette
21 personne, c'était Pang" - ce Pang dont l'Accusation vous dit:
22 "Non, non, il n'était pas à la tête de 870, ou en tout cas c'est
23 autre chose, c'est S-71."
24 S-71, 870. Oui, on sait que c'est une nébuleuse. Il y a des
25 choses qui ne trompent pas dans l'examen des activités. Est-ce

127

1 que l'examen des activités a changé?

2 [15.23.04]

3 Un autre témoin qui est mentionné, cette fois-ci, par Short...

4 Puisque l'Accusation vous dit: "Il y a des gens qui ont parlé de

5 Khieu Samphan à la tête de 870, et les experts, Chandler et Short

6 notamment, l'ont évoqué." Et, quand j'ai posé la question, dans

7 le cadre de mon interrogatoire de Short, pour savoir quelles

8 étaient ses sources - est-ce qu'il avait travaillé sur 870? -,

9 puisque ce n'était pas, a priori, son champ de travail essentiel,

10 il explique que c'est très secret. Ça aussi, c'est la thèse de

11 l'Accusation: comme c'est très secret, eh bien, c'est normal

12 qu'il n'y ait pas de décision. On ne se pose pas de question de

13 savoir pourquoi il y a une décision qui dit que Doeun, il est

14 responsable de 870, et il n'y en a pas pour Khieu Samphan. Mais,

15 non, on dit que c'est secret. Ce n'est pas secret pour Doeun mais

16 c'est secret pour Khieu Samphan.

17 Et quand Short est interrogé pour savoir quelles sont ses sources

18 pour dire que 870 aurait été chapeauté, à un moment ou à un

19 autre, par Khieu Samphan, il cite deux sources. Il vous dit Phy

20 Phuon, "l'inévitable Phy Phuon", comme l'expert le dit lui-même,

21 et puis il vous dit Suong Sikoeun.

22 [15.24.20]

23 Et Suong Sikoeun, il est venu à cette Chambre, il est venu

24 déposer. Et voilà ce qu'il dit le 6 août 2012, quand on lui pose

25 des questions sur 870:

128

1 Question, 14h04: "Est-ce que vous avez entendu parler, entre 75
2 et 79, du Bureau 870?"

3 Réponse: "J'ai entendu parler du Bureau 870. La communication se
4 faisait par le biais de Pang, qui était responsable du Bureau
5 870." Fin de citation.

6 On vous cite également Saloth Ban comme source pour dire que
7 Khieu Samphan aurait pris la tête de 870, du Bureau 870 dont
8 personne ne sait exactement de quoi il s'occupe et dont on ne
9 sait pas si, quand on parle du 870, on parle bien de ce 870-là.
10 C'est la nébuleuse. C'est la nébuleuse. Et que dit Saloth Ban? Je
11 pense que c'est à l'audience du 22 avril. On lui demande... C'est
12 le 23 avril, pardon. 23 avril, et c'est vers 11h10... un petit peu
13 avant 11h10.

14 Question: "Vous avez dit à l'audience que tant Khieu Samphan que
15 Pang occupaient des fonctions au Bureau 870, mais ce n'était pas,
16 je crois, tout à fait clair pour tout le monde. Quelle était
17 précisément la différence entre les responsabilités de ces deux
18 personnes au sein du Bureau 870 lorsqu'elles travaillaient
19 ensemble?"

20 [15.26.12]

21 Réponse de Saloth Ban:

22 "J'aimerais apporter une précision. Les responsabilités n'étaient
23 pas clairement distinctes. J'ai utilisé le terme
24 'responsabilités' mais, après réflexion, je préférerais utiliser
25 le terme 'aider', aider à faire telle ou telle activité, telle ou

129

1 telle tâche, car 'responsabilités' est un terme qui est plutôt
2 rattaché à la politique. À l'époque, je n'étais pas informé
3 officiellement du rôle de la position d'une personne, et on
4 utilisait le terme 'responsabilité' pour plusieurs choses.

5 "Ensuite, pour ce qui est de Khieu Samphan au sein de ce bureau,
6 une fois de plus, j'avais utilisé le terme 'responsabilité'. Je
7 ne savais pas exactement quel était son rôle et quelles étaient
8 ses fonctions.

9 "Tous ceux qui travaillaient au Bureau 870, on disait que ces
10 personnes avaient des responsabilités au sein de ce bureau, et
11 donc on faisait référence à eux par le terme général 'personnes
12 qui travaillaient au Bureau 870'."

13 [15.27.12]

14 Personne qui travaillait au Bureau 870, attaché au Commerce.

15 Qu'est-ce qu'il vous a dit, M. Khieu Samphan, depuis le départ?

16 "J'étais au Bureau 870, et je m'occupais de la livraison des
17 marchandises, et j'avais une activité avec le commerce."

18 Un autre témoin qui est mis en avant par l'Accusation sur 870 est
19 Norng Sophang. Toujours, ça fait partie des personnes que l'on
20 cite dans ce fameux paragraphe 558. Et c'est intéressant ce que
21 nous dit Norng Sophang. C'est à l'audience, normalement, du 29
22 août. J'ai une coupure. Je pense que c'est le 29 août 2012, un
23 petit peu après 11h55. Voilà ce qu'il dit au sujet du Comité du
24 Bureau 870 et de la répartition des domaines:

25 "La majorité des télégrammes concernant l'économie provenaient du

130

1 comité du Bureau 870. Normalement, les directives provenant du
2 Bureau 870 concernaient la situation générale dans le pays dans
3 tous ses aspects. Cela ne se limitait pas uniquement à l'économie
4 et à la culture. Mais les dirigeants qui étaient responsables de
5 l'économie et de la culture étaient différents. Bien sûr,
6 l'économie et la culture, c'était deux choses différentes avec
7 des responsables différents. Pour ce qui est des affaires
8 économiques, à cette époque, si je me souviens bien, c'était... il
9 y avait une personne qui était responsable du ravitaillement des
10 bases, et cette personne était Khieu Samphan."

11 [15.28.58]

12 Voilà l'activité que Norng Sophang met en lien avec Khieu
13 Samphan. Ce n'est pas les arrestations. Ce n'est pas la politique
14 générale à travers le pays. Non, c'est le ravitaillement des
15 bases.

16 Donc, oui, il y a des choses qu'on ne sait pas, mais, lorsqu'on
17 met bout à bout ce que les témoins disent, lorsque l'on met bout
18 à bout la description des activités de Khieu Samphan, force est
19 de constater que tout le monde corrobore ce qu'il a dit: "Oui, je
20 travaillais aux côtés de Doeun, au Bureau 870, dans le cadre de
21 mes responsabilités en lien avec le Commerce, sur l'achat des
22 marchandises, avec l'exportation" - il ne l'a jamais nié -, "sur
23 la distribution des marchandises avec les bases" - un point, un
24 trait.

25 De la même façon que l'Accusation a tentée de brouiller les

131

1 pistes au niveau du Commerce, même quand le nom de Khieu Samphan
2 n'était pas mentionné, de la même façon, elle essaie de brouiller
3 les pistes en faisant en sorte de le mettre à la tête de cette
4 fameuse nébuleuse 870 dont personne n'arrive vraiment à
5 déterminer qui faisait quoi. Et, si personne n'arrive à
6 déterminer qui faisait quoi, vous avez les témoignages qui vous
7 décrivent ce que faisait Khieu Samphan exactement.

8 [15.30.20]

9 Et même Ieng Sary, qui vous dit aussi que Khieu Samphan était..
10 enfin, qui vous dit... qui ne vous le dit pas, d'ailleurs, qui a
11 dit à Heder, toujours dans le cadre de ces fameuses... ces fameux
12 entretiens où, après une amnistie, on dit beaucoup de choses, pas
13 forcément en disant les choses pleinement... Mais même lui vous
14 dit: "Oui, il a été à un moment à la tête de 870, mais il ne
15 savait pas vraiment ce qui se passait, il était un peu comme
16 moi."

17 Voilà ce que vous dit Ieng Sary.

18 Alors, oui, aujourd'hui on peut tenter de se mélanger les
19 pinceaux dans la nébuleuse 870 parce que ça aide bien. Mais
20 pourquoi ça aide bien? Pourquoi c'est si important pour
21 l'Accusation de faire un lien entre Khieu Samphan et 870?
22 Pourquoi, malgré les éléments que l'on a entre 870 et son rapport
23 d'aide technique sur le Commerce, pourquoi est-ce qu'on ne veut
24 pas aller sur cette piste-là? Parce que tous les télégrammes,
25 tous les documents qui sont adressés à Khieu Samphan, au nom de

132

1 Khieu Samphan, dans le cadre de ce dossier, ont toujours trait à
2 ses activités, soit avec les marchandises, soit avec le commerce
3 extérieur, et qu'à un moment il fallait trouver un lien, un lien
4 pour lui donner la connaissance qu'il a toujours dit ne pas avoir
5 eu des questions de sécurité, des questions d'arrestations.

6 [15.31.52]

7 C'est la raison pour laquelle le procureur, en dépit de la
8 confusion des témoignages, en dépit de la réalité des
9 descriptions qui ont été faites par les témoins de votre... devant
10 cette Chambre, insiste en allant même plus loin que les
11 magistrats instructeurs pour vous dire: "Il était à la tête de
12 870 parce qu'on en a besoin. On en a besoin pour pouvoir avoir
13 une intention criminelle, une connaissance vaste et étendue de
14 tout ce qui se passait sur le territoire du Kampuchéa
15 démocratique." Sauf que ça ne correspond pas à la réalité des
16 faits.

17 Et l'autre point, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs le
18 tribunal, l'autre point essentiel, c'est toutes ces déclarations
19 que Khieu Samphan a fait après. Et la réalité. Monsieur le
20 Président, Mesdames et Messieurs du tribunal, c'est que,
21 finalement, c'est plus les choses qu'il a dites après la chute du
22 régime qui posent problème à Khieu Samphan aujourd'hui que ce que
23 les témoins ont pu dire sur son activité durant la période. Ce
24 qu'on ne lui pardonne pas, c'est, oui, cette loyauté parfois,
25 effectivement, étonnante vis-à-vis de Pol Pot.

133

1 [15.33.20]

2 Et, moi, lorsque je vois les vidéos de Khieu Samphan dans la
3 petite cabane de la jungle où il a vécu ces six longues années en
4 exil, où il vous explique qu'il a été, oui, en admiration devant
5 un homme qui avait réussi à faire faire la révolution à des
6 paysans... Et, si l'on met cela en parallèle avec les idéaux que
7 Khieu Samphan avaient, ceux que l'on a pu décrire dans le cadre
8 des formations, des séances d'éducation qui ont été données, ce
9 que l'on a pu voir sur l'idée d'un changement, ce qu'il avait
10 défendu durant cette période qu'a évoquée avec vous votre frère
11 Kong Sam Onn, on comprend que son problème, ce n'est pas tant de
12 nier ce qui s'est passé entre 75 et 79, mais c'est qu'on arrive à
13 comprendre que ce n'est certainement pas cela qu'il a voulu, que
14 ce n'est pas pour ça qu'il a lutté.

15 Et quand on vous, dit de l'autre côté de la barre: "Mais,
16 attendons... attendez, attendez, après 79, il est resté, il a eu
17 des éléments, il est resté, à tel point qu'il ne s'est rendu,
18 finalement, à la vie civile à Pailin qu'après la mort de Pol
19 Pot"...

20 [15.34.44]

21 Et parce que, du côté de l'Accusation, on a fait le parallèle
22 avec Samdech Sihanouk, nous avons fait régulièrement ce parallèle
23 de notre côté. Et là aussi je fais un parallèle: 82 il me semble
24 qu'il y a une coalition à laquelle appartenait Samdech Sihanouk,
25 qui, malgré les sentiments peu cordiaux qu'il vouait à l'égard de

134

1 Pol Pot, a malgré tout accepté cette alliance. Et pourquoi cette
2 alliance? Parce qu'à cette époque-là son pays était agressé,
3 qu'il pensait d'abord à son pays, qu'il pensait peut-être aussi à
4 son pouvoir. Mais à ce moment-là il y pensait. Et, quand Khieu
5 Samphan vous dit, dans le cadre de ses écrits, cette vision
6 sacrée de l'indépendance du Cambodge, ce pourquoi il a toujours
7 lutté, pas pour réduire son peuple en esclavage, pas pour
8 attaquer la population civile, mais pour essayer d'améliorer les
9 choses dans une situation qu'il estime à chaque fois critique
10 pour son pays... Et là il est prêt à tous les sacrifices pour, y
11 compris... Et là j'y reviens à cette question de... Mais quand il
12 nous dit "nous" après 79, pourquoi il dit "nous"? Pourquoi est-ce
13 que quand il est interrogé par des journalistes, au plus fort de
14 la guerre contre le Vietnam, il dit "nous"? Parce que, comme pour
15 la période du Front dans les années soixante-dix, il voulait
16 montrer ce front uni, il ne voulait pas se désolidariser. Et puis
17 aussi, il faut le dire, il y avait un certain nombre de choses
18 qu'il ne connaissait pas, un certain nombre de choses qui étaient
19 dites, certes, sur le régime mais qu'il considérait encore comme
20 faisant partie de la propagande, parce qu'il y croyait
21 profondément.

22 [15.36.48]

23 Et là encore je vous renvoie à une vidéo qui a été diffusée par
24 l'Accusation, où l'on voit Khieu Samphan assis devant une table
25 avec une pile d'ouvrages sur le Kampuchéa démocratique. Pendant

135

1 des années, il a lu, il a relu, il a écrit, il a beaucoup écrit.
2 On lui reproche aujourd'hui de ne pas parler, mais il a tellement
3 parlé, il a tellement écrit! Et ça, ce comportement de cet homme
4 qui cherche, de cet homme qui creuse, qui veut savoir pourquoi ce
5 en quoi il a cru n'a pas fonctionné, ça, c'est un homme qui sait,
6 ça? Ce n'est pas un homme qui sait, c'est un homme qui cherche.
7 Alors, oui, peut-être, c'aurait été certainement plus facile pour
8 lui de pouvoir condamner et de dire: "Oui, ils ont commis des
9 crimes et ils le voulaient." Mais, lui, il a besoin de s'attacher
10 à sa vérité, celle qu'il a connu, à savoir: le but n'était pas
11 cela. Le but n'était pas de faire souffrir le Cambodge. Le but
12 était de faire en sorte qu'il s'en sorte. Ils n'ont pas réussi.
13 Ils ne sont pas partis avec une situation simple. Ils étaient
14 certainement désorganisés. Il y avait certainement beaucoup
15 d'incompétence. Mais il n'y avait pas d'intention criminelle. Et
16 ça, dans le cadre d'un procès pénal, c'est l'essentiel.

17 [15.38.32]

18 Il faut que je cite, même si, de son côté, M. Khieu Samphan aura
19 à faire sa déclaration finale... mais il faut quand même que je
20 rappelle ce qu'il avait tenu à écrire à ses compatriotes dans
21 "L'Histoire récente du Cambodge et mes prises de position",
22 document E3/18. Je cite:
23 "...j'estimais de mon devoir de me ranger au côté de toutes les
24 forces nationales dans l'espoir de pouvoir apporter ma modeste
25 contribution pour le faire sortir de l'impasse dans laquelle il

136

1 avait été engagé. Et c'est effectivement ce que j'ai fait, à
2 chaque occasion qui s'offrit à moi, dans la mesure de mes moyens
3 et de mes possibilités." Fin de citation.

4 Il poursuit dans sa lettre adressée à ses compatriotes en date du
5 16 août 2001 - je cite:

6 "...j'ai toujours été un simple intellectuel qui s'était nourri de
7 ce rêve: remplir honnêtement mon devoir envers le pays. Au cours
8 de ces dernières décades de troubles, tout en étant conscient de
9 mes faiblesses, mon unique souci était de ne pas y faillir.

10 "À aucun moment je n'ai pensé à devenir un leader.

11 "À aucun moment je n'ai pensé à tuer." Fin de citation.

12 [15.40.00]

13 Il conclura ce que j'ai essayé, avec mes mots, de vous dire, de
14 la façon suivante - je cite:

15 "À mes compatriotes qui ont perdu les êtres qui leur sont chers
16 pendant cette même période, je demande pardon. Je leur demande de
17 bien vouloir pardonner ma naïveté. J'avais cru remplir mon devoir
18 pour la survie et la prospérité de la nation. Je n'avais pas pu
19 m'imaginer que cela pouvait aboutir à une telle tuerie." Fin de
20 citation.

21 Voilà cet homme que vous allez devoir juger aujourd'hui, cet
22 homme que vous allez devoir juger dans le respect des règles,
23 dans le respect de la procédure, dans le respect des décisions
24 que vous avez vous-mêmes prises, dans le respect de votre
25 ordonnance de disjonction. Voilà, Monsieur le Président, Mesdames

137

1 et Messieurs du tribunal, cet homme qui, comme je le disais au
2 début de ma plaidoirie, est aujourd'hui seul physiquement, sur le
3 banc des accusés, qui représente une époque révolue mais dont
4 certains ici se souviennent, qui représente des idéaux qui ont
5 été certainement dévoyés, qui représente des faiblesses aussi,
6 dont ne pas avoir pris la mesure des choses plus tôt, ces
7 dernières années. Mais vous avez aussi un homme que l'on a voulu
8 diaboliser qui a besoin d'expliquer que ce n'était pas ça, ce
9 qu'il souhaitait, ce n'était pas ça, les idéaux en lesquels il
10 croyait.

11 [15.42.00]

12 Je dois dire un mot, puisque nous sommes devant une cour de
13 justice, sur le droit.

14 L'entreprise criminelle commune telle que vous demande de
15 l'appliquer l'Accusation ne tient pas. Elle ne tient pas dans le
16 cadre du procès que vous avez défini, mais elle ne tient pas tout
17 court.

18 Pour la Défense - je vous rappelle ce que nous avons développé
19 dans notre mémoire final et également avant, dans nos conclusions
20 relatives au droit applicable -, il y a, conformément à la
21 jurisprudence, une distinction entre l'objectif ultime et le but
22 criminel commun à proprement parler:

23 "Ce n'est pas l'adhésion intellectuelle au but ultime qui permet
24 de déduire l'intention criminelle du participant à l'ECC, à
25 l'entreprise criminelle commune, mais une participation

138

1 significative aux moyens criminels utilisés pour y parvenir." Fin
2 de citation.

3 "Une participation significative aux moyens criminels utilisés
4 pour y parvenir.

5 Dans tout ce que vous avez entendu devant cette Chambre, dans
6 tout ce que nous vous avons décrit sur les fonctions, le rôle, ce
7 qui a été décrit par les témoins, est-ce que vous avez vu quoi
8 que ce soit qui laisse entendre, qui laisse voir, qui laisse
9 comprendre une participation significative aux moyens criminels
10 utilisés pour parvenir à une entreprise criminelle commune?

11 Est-ce que, dans le cadre du déplacement de population 1, ou du
12 déplacement de population 2, ou de Tuol Po Chrey, ce qui a été
13 fait par Khieu Samphan, les postes qu'il occupait, les fonctions
14 - de vitrine ou pas - qu'il a occupées, vous avez un moyen de
15 retenir une intention criminelle et une participation
16 significative à ces moyens criminels?

17 [15.44.15]

18 La réponse est non. Et, parce que la réponse est non, vous devrez
19 acquitter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la
20 Chambre. Vous devrez acquitter, malgré la douleur que nous avons
21 entendue ici de la part des parties civiles. Vous devrez
22 acquitter, malgré la pression de l'opinion internationale. Vous
23 devrez acquitter, malgré le fait que tout le monde pense que tout
24 est déjà joué.

25 Vous êtes des magistrats, vous êtes des juges, vous avez un

139

1 devoir à l'égard de la loi, vous avez un devoir à l'égard de la
2 procédure et vous avez un devoir d'indépendance. Est-ce que vous
3 allez accomplir ce devoir? Vous seuls, Monsieur le Président,
4 Mesdames et Messieurs de la Chambre, pourrez répondre à cette
5 question dans le cadre de votre délibéré. Et dites-vous bien que
6 les motivations de votre décision seront lues attentivement.

7 [15.45.50]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Merci, Maître.

10 L'audience d'aujourd'hui consacrée à la plaidoirie de la défense
11 de Khieu Samphan est donc terminée.

12 Et, avant de lever l'audience, les coavocats principaux des
13 parties civiles et l'Accusation sont priés d'indiquer à la
14 Chambre concernant le temps qui vous est imparti pour vos
15 répliques prévues le mercredi 30 octobre 2013.

16 Les coavocats principaux des parties civiles, de combien de temps
17 avez-vous besoin? Et comment ce temps est-il réparti entre vous
18 et l'Accusation?

19 Les coavocats principaux des parties civiles et l'Accusation ont
20 été informés que le temps qui vous est imparti est d'une journée.

21 Comment vous êtes-vous organisés?

22 Les coavocats des parties civiles, vous avez la parole.

23 [15.47.20]

24 Me SIMONNEAU-FORT:

25 Oui. Merci, Monsieur le Président.

140

1 En fait, nous utiliserons la totalité du temps qui nous a été
2 imparti par votre Chambre, c'est-à-dire un quart de jour,
3 c'est-à-dire une heure 10 exactement.

4 Merci.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Merci.

7 Qu'en est-il de l'Accusation?

8 M. KOUMJIAN:

9 Bonjour. Nous allons utiliser le reste du temps, le reste de la
10 journée qui nous est impartie.

11 [15.48.08]

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Merci de ces informations.

14 Nous allons donc lever l'audience, pour reprendre après-demain,
15 le mercredi 30 octobre 2013, à 9 heures du matin.

16 Demain, le 29 octobre 2013, est un jour férié. Il n'y aura donc
17 pas d'audience demain.

18 Mercredi, la parole sera donnée à l'Accusation et aux coavocats
19 principaux des parties civiles pour leurs répliques dans le cas
20 du dossier 002/01.

21 La Chambre rappelle à l'ensemble des parties que, lors des
22 répliques, les parties devront se concentrer sur l'objet de ce
23 procès afin d'apporter les informations permettant aux juges de
24 délibérer dans le cas du dossier 002/01, information à
25 l'intention des parties, aux équipes de la Chambre et au public.

141

1 Gardes de sécurité, veuillez conduire les accusés Khieu Samphan
2 et Nuon Chea au centre de détention des CETC. Ils devront revenir
3 ici afin de participer à l'audience mercredi matin, le 30 octobre
4 2013, et être présents ici avant 9 heures. Veuillez conduire
5 Khieu Samphan ici, au prétoire. Nuon Chea pourra aller dans sa
6 cellule de détention temporaire, au sous-sol, qui est équipée des
7 moyens audiovisuels lui permettant de suivre l'audience.

8 L'audience est levée.

9 (Levée de l'audience: 15h50)

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25